

revue
parlementaire
canadienne



*Gros plan sur
les rénovations
parlementaires*

Volume 44, No. 2



C'est de famille: *assis en face de l'« oncle Ernie »*

En 1952, Aris et Arisje Hardeman et leurs 14 enfants, et un 15e en route, émigrent de Hollande et s'installent dans le sud-ouest de l'Ontario. Un de leurs fils a été élu député de l'Assemblée législative provinciale (MPP), représentant la circonscription où la famille s'était établie. Une de leurs filles a également donné naissance à un futur député.

Élu pour la première fois en 1995, Ernie Hardeman a été député de la circonscription d'Oxford pendant six mandats consécutifs. Son neveu, John Vanthof, a été élu en 2011 dans la circonscription de Timiskaming—Cochrane, dans le nord de l'Ontario. Bien qu'il ne soit pas tout à fait inhabituel pour un oncle et son neveu de siéger simultanément à une assemblée législative, le cas de Hardeman et de Vanthof est unique pour bien des raisons. La plus notable étant qu'ils représentent deux partis très différents : Hardeman est un progressiste-conservateur et Vanthof représente le Nouveau Parti démocratique (NPD).



La *Revue parlementaire canadienne* a été fondée en 1978 pour tenir les législateurs canadiens au courant des activités de leur section fédérale, provinciale ou territoriale au sein de la Région du Canada de l'Association parlementaire du Commonwealth, et, en même temps, pour promouvoir l'étude et le respect des institutions parlementaires. La Revue invite les députés, les anciens députés, le personnel des Assemblées législatives ou toute autre personne que les objectifs de la Revue concernent, à lui faire parvenir des articles susceptibles d'intéresser les lecteurs.

La Revue est publiée pour la Région du Canada de l'APC. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur et ne doivent en aucun cas être attribuées aux sections canadiennes de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Directeur

Will Stos

Mis en page

Frank Piekliko

Équipe de production

Kim Dean
Yasuko Enosawa

Emma Findlay-White
Claudette Henry
Bryony Livingston

Joanne McNair
Tiffany Ribeiro
Wendy Reynolds

Comité de rédaction

François Arsenault (Président)
Charles Robert (Vice-président)

Blair Armitage
Shannon Dean
Neil Ferguson

Tonia Grannum
Kim Hammond
Linda Kolody
Danielle Labonté

Heather Lank
Kate Ryan-Lloyd
Michel Patrice

Abonnement

Quatre (4) numéros en anglais ou en français
Canada 40 \$ - International 75 \$

Quatre (4) numéros en anglais et en français
Canada 75 \$ - International 125 \$

Faites votre cheque à l'ordre de :
Revue parlementaire canadienne

Contact

Revue parlementaire canadienne
a/s Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1A9

Courrier électronique: revparl@ola.org
Internet: http://www.revparlcan.ca

Directeur: (416) 325-0231
Fax: (416) 325-3505
Courrier électronique: wstos@ola.org

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0229-2556

The Review is also published in English



Planification Des Travaux De Restauration De L'édifice Du Centre – La perspective de la Chambre des communes

Susan Kulba.....3

La construction du pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale du Québec : Repenser l'expérience visiteur

Rachel Plante.....9

L'édifice de l'Assemblée législative de l'Alberta : Un monument vivant

Valerie Footz et Philip Massolin.....16

La construction, l'entretien et l'agrandissement des édifices parlementaires au Québec de 1764 à nos jours

Christian Blais23

Rénovations visant à améliorer l'accessibilité dans la Cité parlementaire du Canada

.....30

Déménagements historiques : Le Parlement déménage dans le Musée commémoratif Victoria (1916-1920)

Johanna K. Mizgala.....44

Activités de l'APC.....51

Rapports législatifs54

Un édifice, une compétence partagée : la Province House de l'Île-du-Prince-Édouard

Will Stos.....80

Leurs interventions en Chambre et en comité sont parfois interrompues par des chahuts, se moquant de bon cœur de leurs liens familiaux. Un député conservateur a interrompu le discours de Vanthof en disant : « Je suis d'accord avec l'oncle Ernie là-dessus ». Lorsque M. Hardeman a pris la parole lors d'une étude article par article en comité, un néo-démocrate a dit : « Je crois que M. Hardeman a écouté son neveu du caucus néo-démocrate, parce que je suis d'accord avec tout ce qu'il vient de dire ». M. Hardeman a répondu : « Je tiens à remercier le député d'avoir reconnu que mon neveu John a bien appris de son oncle. »

Ayant siégé ensemble pendant une décennie, la cordialité inhérente à leurs liens familiaux s'est infiltrée dans le ton des deux caucus. Les collègues du caucus néo-démocrate de Vanthof ont pris l'habitude d'appeler respectueusement Hardeman « oncle Ernie », notamment lorsqu'ils l'ont félicité d'avoir fait adopter un projet de loi avec l'appui de plusieurs partis. Leur contribution continue nous rappelle que le dialogue peut être respectueux malgré les différentes allégeances et les divergences d'opinion qui nous séparent de nos collègues d'en face.

David Cumming

Bibliothécaire des collections et des acquisitions,
Législatif Assemblée de l'Ontario



John Vanthof



Ernie Hardeman

Planification Des Travaux De Restauration De L'édifice Du Centre – La Perspective De La Chambre Des Communes

Depuis des dizaines d'années, les projets de rénovation et de restauration se succèdent sur la Colline du Parlement. Certes, tous ces projets bouleversent un peu la vie des parlementaires et du personnel, mais la restauration de l'édifice du Centre est peut-être le projet le plus ahurissant. Il faudra relocaliser les deux chambres pour qu'elles puissent poursuivre leurs activités sans trop d'interruption. Dans le présent article, l'auteure relate la préparation minutieuse et considérable que requiert ce projet et les mesures prises pour tenir informées les parties prenantes.

Susan Kulba

Préparer le terrain

Le Projet de restauration de l'édifice de l'Ouest était un pilier de la stratégie de mise en œuvre de la vision et du plan à long terme pour la Cité parlementaire (VPLT). Il avait pour principal objectif l'aménagement d'une chambre provisoire et d'espaces pour les fonctions législatives pendant la rénovation de l'Édifice du Centre. Vu l'effet d'entraînement créé par le déménagement des espaces à bureau, il a fallu procéder pas à pas à la mise en œuvre de la vision.

Le Projet de restauration de l'édifice de l'Ouest était une initiative d'envergure visant à redonner à l'édifice patrimonial sa gloire d'antan, tout en y incorporant des éléments modernes qui facilitent le fonctionnement du Parlement. La vision architecturale prévoyait un nouveau bâtiment intercalaire à l'intérieur de la cour patrimoniale de l'édifice de l'Ouest, offrant tout l'espace requis pour répondre aux besoins opérationnels de la Chambre des communes. Dans cette cour intérieure se trouve la nouvelle Chambre. Pièce maîtresse de la vision architecturale, le toit vitré surplombant la cour se cambre audessus de l'allée centrale de la nouvelle Chambre. La double arcade structurale accentue l'espace vertical et rappelle l'influence néo-gothique de l'édifice patrimonial.

Pendant les travaux de restauration de l'édifice du Centre, l'édifice de l'Ouest devait servir de chambre provisoire. Le déménagement ne s'est pas fait du jour au lendemain. Il a fallu des années de planification et de préparation pour bien intégrer les principales fonctions législatives dans le nouvel espace. La majeure partie de la planification découle de la VPLT, qui offre un cadre directeur pour la modernisation des édifices et de l'aménagement paysager dans la Cité parlementaire. La VPLT a d'abord été élaborée en 2001 par Services publics et Approvisionnement Canada avec l'avis des partenaires parlementaires, c'est-à-dire le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement.

La VPLT permet une approche stratégique et cohérente parmi les intervenants. On a soigneusement examiné l'aménagement des locaux en gardant à l'esprit l'état à la fin des travaux. Le déménagement principal visait les fonctions essentielles qui ne pouvaient être exécutées sans perturber les activités du Parlement. L'ouverture de l'édifice de l'Ouest était initialement prévue pour septembre 2018, et le déménagement principal devait se faire durant le congé d'été. En fin de compte, on l'a reporté à janvier 2019, car on voulait s'assurer que l'édifice serait fin prêt. Le déménagement s'est fait suivant un scénario en deux étapes couvrant les intersessions d'hiver et d'été. Les députés dont les bureaux n'étaient pas déménagés dans l'édifice de l'Ouest ont quitté tour à tour l'édifice du Centre entre juillet et novembre 2018 pour s'installer dans l'édifice Wellington récemment restauré ainsi que dans les édifices de la Confédération et de la Justice. Ces déménagements s'harmonisaient avec l'objectif de la VPLT, qui prévoyait l'utilisation accrue d'autres édifices que celui du Centre. Les bureaux étant vacants,

Susan Kulba est la Directrice générale, Biens immobiliers pour la Chambre des communes et supervise le programme de réhabilitation de l'édifice du Centre.



Chambre des communes provisoire, édifice de l'Ouest.

on a pu amorcer certains travaux d'investigation dans l'édifice du Centre. Les bureaux des députés installés dans l'édifice de l'Ouest, y compris ceux du premier ministre, du Président et des hauts représentants de la Chambre, ont été déménagés pendant la relâche d'hiver. Depuis l'incendie de 1916, c'était la première fois qu'on déménageait le bureau d'un premier ministre autrement qu'après une élection.

En prévision du déménagement des bureaux, les whips des partis ont approuvé l'attribution des bureaux et en ont informé leurs membres. De quatre à six semaines avant le déménagement, le personnel de l'Administration a rencontré chacun des députés et les membres de leur personnel pour convenir de la date et de l'heure du déménagement, et pour discuter des besoins particuliers ainsi que de la disposition du mobilier souhaitée. En général, les lignes téléphoniques n'ont été transférées que le jour du déménagement pour éviter toute interruption de service pour les électeurs. Les députés et leur personnel ont été informés de l'aménagement des bureaux et d'autres détails, par exemple la programmation des interrupteurs de lumière et des lecteurs de cartes – un changement opérationnel pour les députés. Pour mieux se familiariser avec le nouvel édifice, les députés et leur personnel ont

bénéficié de visites guidées. Avec sa chambre et ses salles de comité, l'édifice de l'Ouest est devenu le lieu de travail des députés, et ceux-ci devaient apprendre à s'y retrouver même si leurs bureaux se trouvaient à l'extérieur. Le jour de l'ouverture et pendant les deux semaines qui ont suivi, le personnel de l'Administration de la Chambre était sur place à chacune des entrées et à d'autres endroits stratégiques pour guider les membres dans l'édifice de l'Ouest – un service que les députés ont grandement apprécié et qu'ils n'ont pas manqué de signaler par la suite.

Le déménagement comportait un niveau de complexité additionnel en raison de l'ameublement patrimonial de la Chambre et de la collection d'œuvres d'art. Il a été décidé qu'on utiliserait dans la chambre provisoire les meubles se trouvant dans la Chambre de l'édifice du Centre; on voulait ainsi que la Chambre puisse continuer ses activités en utilisant l'ameublement existant jusqu'au tout dernier jour avant de s'ajourner en décembre. Pendant la semaine qui a suivi l'ajournement, l'ancienne Chambre est devenue un chantier, et l'Administration s'est immédiatement mise à l'œuvre pour la démonter, pour modifier les pupitres patrimoniaux des députés afin de les adapter à la nouvelle technologie, pour restaurer



Chambre des communes

Installation des portraits des premiers ministres dans l'édifice de l'Ouest.

les pupitres et les réinstaller dans la chambre provisoire. Une caisse a été fabriquée sur mesure pour déménager le bureau du greffier en trois sections. Plusieurs personnes ont conjugué leurs efforts pour désassembler le bureau, le déplacer en toute sécurité dans la cage d'escalier de la Tour de la Paix, le déposer dans un camion, puis l'installer dans son nouveau foyer par l'entrée de la Tour Mackenzie. Pour en assurer la livraison à bon port, on a effectué un essai général avec la caisse vide. Le déménagement des portraits des premiers ministres et de maintes autres peintures et sculptures du patrimoine dans l'édifice de l'Ouest a également constitué une entreprise de taille, qui s'est échelonnée sur plusieurs mois.

Les Livres du Souvenir, qui se trouvaient dans la Chapelle du Souvenir, ont été transportés temporairement dans le Centre d'accueil des visiteurs dès que de nouveaux espaces ont pu être libérés. Tout le monde savait qu'une fois la Chambre de l'édifice de l'Ouest démantelée, il ne serait pas possible de faire marche arrière. C'est pourquoi la décision de procéder au déménagement n'a été prise que lorsqu'on a été sûr que l'édifice de l'Ouest était vraiment en mesure d'accueillir la chambre provisoire le 28 janvier 2019 pour une première séance.

La répétition générale – les essais

Le déménagement dans l'édifice de l'Ouest a été rendu possible en grande partie possible grâce aux efforts de préparation opérationnelle qui ont été faits parallèlement au plan de déménagement. L'édifice et les nombreux services opérationnels ont été soumis à quatre grands essais généraux auxquels ont pris de 400 à 600 participants (principalement des employés de l'Administration de la Chambre et quelques députés) à différents titres : participation à des simulations des délibérations de la Chambre, réunions de comité et activités protocolaires. Les



Chambre des communes

Salle du Souvenir, édifice de l'Ouest.

simulations ont été essentielles au succès de la préparation requise pour appuyer les travaux des députés. Grâce aux tests, à la formation et aux essais généraux, les employés ont pu s'exercer dans l'édifice de l'Ouest avant l'ouverture et régler les problèmes qui ont pu surgir.

La transition s'étant effectuée en douce et sans trop de répercussions, le Parlement a pu poursuivre ses activités jusqu'à la date du déménagement. Pour garantir cette transition sans heurt, on a accompli une bonne partie du travail à l'avance, élaboré des plans d'urgence et mis en place des systèmes redondants. Les bureaux personnels ont été transférés à l'avance dans d'autres immeubles de sorte que les députés n'ont pas subi beaucoup de bouleversements, si ce n'est qu'ils devaient renoncer à un édifice qu'ils affectionnaient tout particulièrement. Ils ont pu quitter l'édifice du Centre pour s'établir dans l'édifice de l'Ouest sans être trop dérangés et les travaux parlementaires ont pu se poursuivre d'un édifice à l'autre comme si de rien n'était.

Le déménagement

Le déménagement des fonctions parlementaires, de l'édifice du Centre à l'édifice de l'Ouest, n'a pas été facile pour les parlementaires, en particulier pour plusieurs d'entre eux qui ont réalisé que, vu la période de fermeture, ils ne reviendraient probablement jamais dans ce lieu de travail familier et spécial. Ils savaient qu'après avoir travaillé dans l'édifice du Centre pendant des années, voire des décennies, ils pourraient bien ne plus y avoir à faire. L'importance nationale de cet édifice est dépeinte sur ses murs, révélant avec force détails tout le sens qu'on lui donne, autant d'expériences personnelles et d'anecdotes que les députés pouvaient raconter à leurs visiteurs. D'autres députés, élus après le déménagement, n'ont jamais eu la chance d'y travailler.



Le déménagement dans l'édifice de l'Ouest, autrefois un édifice ministériel, représentait une adaptation pour bon nombre. En dépit des années de planification et de préparation, les députés et le personnel n'auraient jamais pu être fin prêts à composer avec toutes les répercussions du transfert des principales fonctions législatives dans un nouvel espace. Il y avait moins d'espace et moins d'éléments architecturaux d'envergure. Les députés ont été contraints de se réorienter, et il a fallu revoir les traditions et les cérémonies, comme le Défilé du Président. Néanmoins, quitter l'édifice du Centre pour l'édifice de l'Ouest, fraîchement restauré, permettait d'améliorer grandement le milieu de travail dans une installation de pointe. Ce nouvel espace de travail offrait aux députés de plus grandes possibilités de recourir aux services d'interprétation simultanée pour les langues autochtones. Les bureaux des députés étaient dorénavant dotés de postes de recharge USB, les options de repas étaient plus diversifiées et plus rapides, et les tribunes et autres espaces étaient accessibles aux fauteuils roulants. L'édifice de l'Ouest donnait également directement accès à trois cabines permanentes d'interprétation simultanée alors qu'il n'y en avait que deux dans l'édifice du Centre; de plus, dans l'édifice de l'Ouest, cinq autres cabines pouvaient être aménagées à proximité de la Chambre.

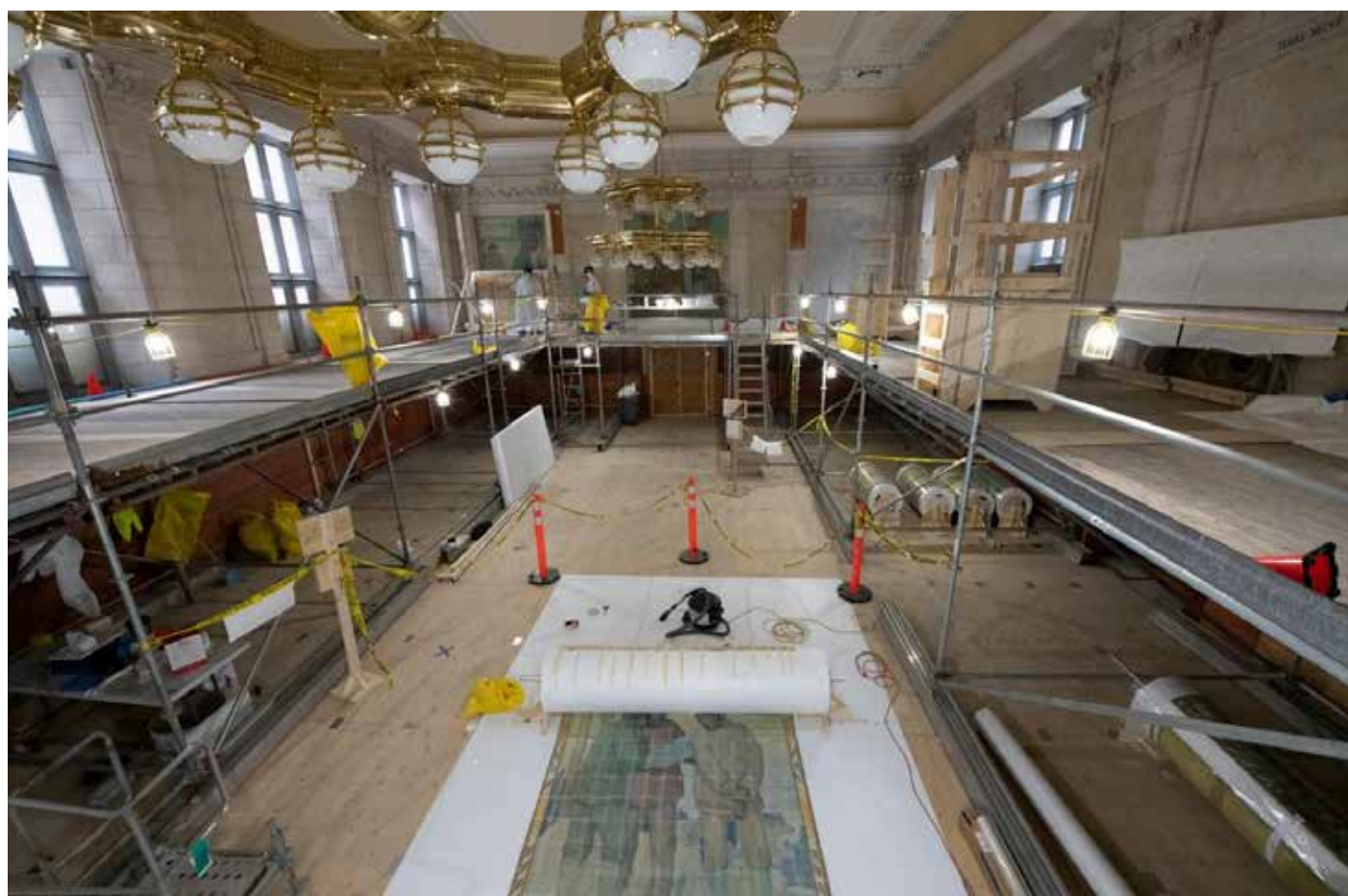
Les tribunes étaient placées plus vers l'arrière, d'où une meilleure visibilité; elles étaient plus confortables et elles étaient dotées de meilleurs systèmes audio et vidéo, entre autres. En outre, la possibilité s'offrait de raconter l'histoire de l'édifice de l'Ouest, qui met en lumière le développement du pays et les campagnes de construction qui se sont succédé pour tenir compte du paysage parlementaire en évolution.

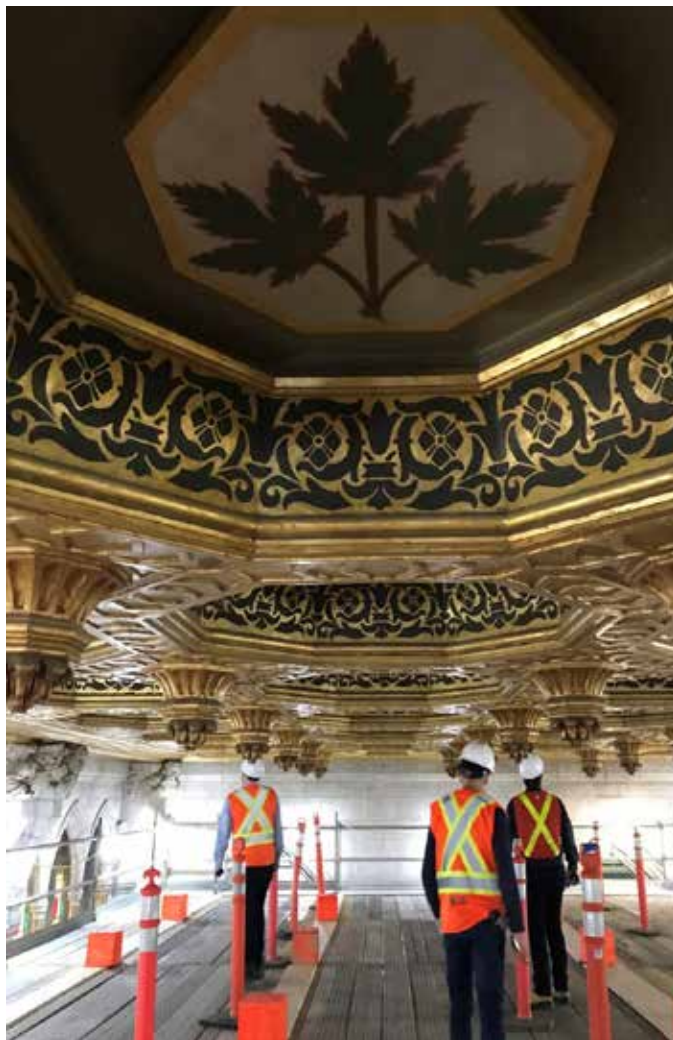
Leçons apprises

D'importantes leçons peuvent être tirées du déménagement dans l'édifice de l'Ouest, dont on pourra s'inspirer quand viendra le temps de réintégrer l'édifice du Centre. Les parlementaires étaient favorables au déménagement des activités de la Chambre des communes dans l'édifice de l'Ouest, ce qui a permis au personnel de l'Administration et aux parlementaires mêmes de réévaluer les besoins, les méthodologies et les processus utilisés pendant des années dans l'édifice du Centre. Pour illustrer l'ingéniosité qu'il a fallu déployer lors des déménagements, rappelons l'exemple du fauteuil du Président Rhodes. Dans l'édifice du Centre, ce fauteuil a servi pendant presque un siècle avant le déménagement, mais vu ses dimensions et sa valeur patrimoniale, il n'a pas été possible de le déménager dans l'édifice de l'Ouest. On a donc utilisé un fauteuil de substitution, créé pour le Président Edgar Rhodes en 1917, après l'incendie qui



Ci-dessus : tribunes, Chambre provisoire de l'édifice de l'Ouest; ci-dessous : fauteuil du Président, Chambre provisoire de l'édifice de l'Ouest; Page suivante, ci-dessus : construction en cours, édifice du Centre; ci-dessous : murales d'Arthur Crisp dans la salle de lecture de l'édifice du Centre, retirées soigneusement pour les protéger pendant les travaux de réhabilitation.





Visite du chantier de construction de l'édifice du Centre par des députés.

a ravagé l'édifice du Parlement. Comme on avait besoin de ce fauteuil lorsque la Chambre des communes s'est réunie provisoirement à un autre endroit il y a un siècle, il convenait d'utiliser encore une fois le fauteuil dans une chambre provisoire.

Tandis que la Chambre des communes continue de siéger dans l'édifice de l'Ouest, le plus vaste projet de restauration du Canada se déroule dans l'édifice du Centre. Ce projet de plusieurs millions de dollars vise à préserver le caractère historique de l'Édifice, tout en répondant aux besoins des parlementaires et des personnes qui les appuient, pour les cent prochaines années. Il prévoit entre autres une réparation majeure de la maçonnerie, un nouveau toit et de nouvelles fenêtres, des mises à niveau sismiques, ainsi que des fonctions améliorées sur le plan de l'informatique et de la sécurité. Il nécessitera la fermeture temporaire de

la Tour de la Paix aux fins de la réalisation de travaux structurels importants et de la conservation des cloches du carillon. Le carillon n'est demeuré silencieux que deux fois depuis son installation, soit de 1980 à 1982 en raison de travaux de restauration à l'intérieur de la Tour, et de 1995 à 1997 pour des travaux sur la face extérieure.

Intéresser les parlementaires

La Chambre des communes cherche des façons d'intéresser les députés à la VPLT, ainsi qu'aux projets de restauration et de construction. Elle voudrait qu'ils prennent part aux discussions qui touchent la conception et les besoins opérationnels requis pour assurer l'avenir de l'édifice du Centre et de l'ensemble de la Cité.

Pour amener les députés à participer aux décisions relatives à la restauration, le Bureau de régie interne a discuté, en mars 2020, de la gouvernance du Projet de réhabilitation de l'édifice du Centre et a convenu de créer un groupe de travail composé de députés de chacun des partis reconnus, qui relèverait du Bureau.

Ce comité est chargé de rendre compte de l'avancement du Projet de réhabilitation et de présenter des recommandations au besoin. Il est censé guider les consultations de même que la participation des députés et des partenaires parlementaires, et mener des consultations mixtes avec le Sénat s'il y a lieu. Enfin, il lui incombe de consulter les députés pour connaître leurs points de vue, leurs attentes et leurs besoins.

Les députés pourront trouver de l'information dans un bulletin diffusé par le Président, qui fait le point sur les décisions prises par le Bureau de régie interne, sur les travaux de construction, sur la conservation des biens patrimoniaux et sur les travaux de conservation comme tels, de même que sur d'autres projets qui ont lieu dans la Cité et qui s'inscrivent dans la VPLT.

Les députés ont aussi la possibilité de visiter régulièrement l'édifice du Centre pour constater de visu les travaux de restauration. Leur rétroaction est un important outil d'engagement qui leur permet de saisir toute l'ampleur du projet.

Certes l'édifice du Centre est un lieu de travail pour les députés et leur personnel, mais c'est aussi un édifice d'une grande importance symbolique pour les Canadiens. Pour cette raison, l'engagement du public est essentiel à la réussite de cette entreprise historique. Afin d'intéresser les Canadiens au processus et à l'avenir de l'Édifice, on présente sur diverses plateformes numériques de l'information, des photos et des documents vidéo illustrant les travaux de restauration en cours.

La construction du pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale du Québec : Repenser l'expérience visiteur

En 2016, l'Assemblée nationale du Québec a entrepris le plus grand projet de construction depuis sa création entre 1877 et 1886. Les préoccupations en matière d'accessibilité étaient au cœur de la conception par l'Assemblée de son centre d'accueil primé. Dans cet article, l'auteur décrit la portée du projet et la signification soigneusement élaborée derrière certains des éléments du nouveau centre.

Rachel Plante

Une Construction D'édifice, une expérience significative

En 2016, l'Assemblée nationale du Québec a lancé le plus imposant chantier de son histoire touchant l'hôtel du Parlement depuis sa construction (1877-1886). Le projet d'agrandissement, achevé en 2019, était motivé par la volonté de faciliter l'accessibilité des lieux à la population et aux touristes, et d'ajouter des espaces adaptés à la tenue des travaux parlementaires. La réalisation d'un pavillon souterrain détaché du parlement, doté d'infrastructures d'accueil modernes, a permis d'offrir *ipso facto* une expérience optimisée tout en effectuant de meilleurs contrôles de sécurité.

La construction, d'une superficie de 5100 m², comporte également une salle multifonctionnelle et une agora. Ces lieux donnent l'occasion à l'institution de repenser entièrement l'expérience de celles et ceux qui s'y présentent. Un parcours éducatif inédit, adapté à un public varié, se greffe à ces nouveaux espaces, ce qui permet à la population de mieux connaître sa maison citoyenne.



Collection Assemblée nationale,
photographies Stéphane Groleau et Roch Thérioux.



Le caractère souterrain du pavillon d'accueil contribue à la mise en valeur de l'hôtel du Parlement. Une agora citoyenne constitue le cœur de cette construction contemporaine et audacieuse. Deux nouvelles salles de commission, adaptées aux plus récentes technologies, ont également été ajoutées pour répondre aux impératifs des travaux parlementaires.

Rachel Plante est coordonnatrice de la Programmation citoyenne, Direction de l'accueil et de la mission éducative.

Un concept architectural : un dialogue entre le passé et le présent

Une réaffirmation de la devise nationale

La devise *Je me souviens* est le concept fondateur de l'hôtel du Parlement. En ajoutant ces trois mots simples et éloquents sous les armoiries du Québec, Eugène-Étienne Taché donne un sens à son œuvre : par l'ornementation du bâtiment, il invite les Québécoises et les Québécois à se souvenir de leurs héros, de leur histoire.

Dans le nouvel édifice, il apparaît naturel que le concept autour duquel s'articule l'expérience proposée aux visiteurs s'inscrive dans une perspective similaire à celle qu'a Taché lors de la conception de l'édifice du Parlement. Par exemple, dès son entrée, le visiteur est frappé par le message phare de l'Assemblée nationale gravé sur un mur d'acier : *Je me souviens*. Le ton est donné. On se souvient qu'en ces lieux s'est construit, depuis l'époque de Taché, le Québec comme on le connaît aujourd'hui. À ce concept commémoratif se superpose une autre dimension, celle de la prise de conscience de l'importance de l'endroit : la société québécoise s'est façonnée au rythme des débats, des luttes qui s'y sont déroulés, et des décisions et des compromis qui y sont proposés.

Pour la façade de l'hôtel du Parlement, Taché élabore, au 19^e siècle, un « panthéon » de personnages marquants de l'histoire du Québec. La conception d'un pavillon

souterrain témoigne, après plus d'un siècle, du souci qu'ont eu les architectes de préserver le cachet patrimonial du bâtiment et sa magnifique façade narrative, et de poursuivre l'œuvre de Taché autrement : à l'intérieur, un long mur de bois microperforé révèle des images qui accompagnent la citoyenne et le citoyen tout au long de leur parcours. Ces images, chargées de sens, présentent des scènes qui reflètent les valeurs et les caractéristiques fondamentales du Québec : la diversité, la langue et les racines françaises, l'égalité, la nordicité et l'héritage autochtone, l'ouverture sur le monde, les ressources naturelles et l'immensité du territoire.

Le pavillon d'accueil avec son caractère actuel témoigne du fait que le Parlement, bien qu'enraciné dans une tradition qui comporte son lot de pratiques et d'usages hérités de la coutume britannique passée, est et doit être résolument ancré dans le présent. Le visiteur prend conscience qu'un parlement n'est pas un lieu figé dans le temps, mais une institution en mouvement, porteuse de changements, tournée vers demain.

Une architecture significative au service de l'expérience

L'architecture crée un dialogue entre patrimoine et modernité auquel quiconque est sensible. L'atmosphère de l'agora, d'un blanc immaculé, évoque la neutralité politique de l'institution, alors que les espaces périphériques, eux, sont peints de couleurs vibrantes et contrastées. Le bleu et le rouge constituent des repères,



Collection Assemblée nationale, photographes Sébastien Chamberland et Stéphane Groleau.

La devise *Je me souviens*, qui avait guidé l'œuvre de Taché, a également servi de fil conducteur pour la conception du pavillon d'accueil.



Collection Assemblée nationale,
photographe Stéphane Groleau.

La façade narrative de l'hôtel du Parlement se poursuit à l'intérieur du pavillon d'accueil avec une facture moderne.

essentiels en milieu souterrain, vis-à-vis de chacune des Chambres : la salle de l'Assemblée nationale (le salon Bleu) et la salle du Conseil législatif (le salon Rouge).

L'omniprésence du cercle est par ailleurs une constante dans le concept architectural du pavillon d'accueil. Loin d'être fortuite, cette forme rappelle l'agora, lieu emblématique de la démocratie athénienne, et l'idéal de l'égalité. L'espace se veut donc central et significatif, invitant le passant ou la passante à comprendre son rôle dans la sphère politique et citoyenne. Enfin, toute personne ne pourra qu'être frappée par la vue impressionnante qu'offre l'immense oculus de verre sur la tour centrale du parlement située juste au-dessus de la borne du kilomètre zéro, positionnant cette tour comme un repère géographique et symbolique pour l'ensemble de la population.

La transition entre les deux édifices s'effectue dans un environnement qui appelle à la réflexion et à la prise de conscience du poids et de l'importance des institutions démocratiques. Ce tunnel, creusé sous la façade de l'hôtel du Parlement, est habité par l'œuvre d'art *Le spectre des Lumières*, de l'artiste Jonathan Villeneuve. Le visiteur baigne alors dans une atmosphère sonore et visuelle envoûtante. Il est imprégné par les mouvements de la création originale. Son titre fait évidemment référence

au Siècle des lumières qui, en Occident, a été très riche en enseignements philosophiques, politiques, sociaux, scientifiques et artistiques. Au-delà de ce symbolisme, *Le spectre des Lumières* rend hommage aux différentes couleurs d'opinions exprimées en Chambre, lors des débats. Trait d'union entre la modernité et la mémoire, ce passage constitue la voie d'accès pour entrer dans l'édifice patrimonial, point culminant de la visite.





Collection Assemblée nationale,
photographe Stéphane Groleau.

L'œuvre *Le spectre des Lumières*, de Jonathan Villeneuve, offre une expérience immersive et constitue la voie d'accès à l'hôtel du Parlement.

Une Expérience visiteur : des contenus Répondant aux besoins des différents publics

La table est donc mise. L'Assemblée nationale profite de cet environnement grandiose et empreint de symbolisme pour revoir l'ensemble de son offre d'activités. Un parcours, composé de dispositifs variés, permet aux différents publics de vivre une expérience riche, significative et agréable. Ce parcours a été conçu grâce au savoir-faire et à l'expertise des équipes internes de l'institution.

Qu'il soit accompagné d'une ou un guide ou qu'il arpente le parlement de façon autonome, le visiteur est désormais en mesure de mieux saisir le rôle de l'Assemblée nationale, d'accroître ses connaissances et sa compréhension des processus démocratiques, d'apprécier la richesse historique et patrimoniale de l'hôtel du Parlement et d'envisager des occasions de participation citoyenne.

Une approche numérique et multimédia

Des écrans tactiles au contenu didactique et ludique sont accessibles. Animations, jeux, vidéos et outils interactifs abordent le parlementarisme, la vie politique et la démocratie.

Un parcours numérique, disponible au moment de la réouverture grand public du parlement après la pandémie, permettra à celles et à ceux qui le souhaitent de faire une visite de façon autonome sur leur appareil mobile. Cet outil, de type « audioguide » et offert en français et en anglais, mettra également à la disposition du visiteur un contenu supplémentaire, comme des photos et des vidéos.

De nouvelles créations audiovisuelles agrémentent le circuit. Dans la zone d'accueil, les personnes peuvent contempler des images du territoire québécois. Un mur d'écrans diffusant des vidéos et des photos illustre la diversité des paysages des 17 régions administratives du Québec à travers les saisons. Plus loin, dans la salle Multifonctionnelle, est présenté *Confluence*, un film institutionnel qui vise essentiellement à mettre en valeur l'importance de l'Assemblée nationale dans la société, à évoquer l'âme des lieux et à susciter un sentiment de fierté et d'appartenance. Enfin, l'imposante zone de projection de l'agora accueille des créations vidéo en lien avec différentes thématiques. Depuis l'ouverture du pavillon, la projection à l'honneur permet la découverte des cultures et du patrimoine des premiers peuples du Québec.

Un des objectifs poursuivis par la refonte de l'expérience visiteur visent à rendre plus accessibles les renseignements utiles au déroulement des activités grand public, institutionnelles et parlementaires. Des écrans d'information sont disposés à des endroits stratégiques sur le parcours : à l'entrée sont diffusés les heures de visite, les activités à venir, les renseignements sur le pavoisement, les heures d'ouverture des services, etc. Derrière le comptoir d'enregistrement, un peu à la manière d'un menu, des écrans présentent l'horaire détaillé des activités institutionnelles, l'information sur les services offerts et sur les tours guidés, etc. Enfin, deux écrans jouxtant les nouvelles salles de commission parlementaire précisent, notamment, l'horaire de la journée et le programme des activités prévues.

Un accompagnement éducatif et personnalisé

Les visites guidées ont été revues pour mieux répondre aux besoins des différents groupes de personnes. Le tour grand public a été modifié afin de s'intégrer aux nouveaux espaces. Une offre adaptée aux groupes du primaire et du secondaire, avec circuits et ateliers, a aussi été développée en lien avec le programme de formation de l'école québécoise. Enfin, de nouvelles visites thématiques font partie du menu : celle de la Bibliothèque, désormais plus facilement accessible, et celle des jardins et des parterres.

Des espaces de mise en valeur

Des zones d'exposition thématiques ponctuent le parcours. Dans le pavillon d'accueil, deux vitrines muséales reçoivent une exposition sur les édifices parlementaires de Québec et la construction de l'hôtel du Parlement. Un étage plus bas, une alcôve, qui loge la capsule temporelle scellée jusqu'en 2092 (elle sera ouverte lors du 300^e anniversaire des premières élections au Québec) attire les curieuses et curieux avec une ambiance liée au temps qui passe : sabliers, horloges... À proximité, une autre exposition a pour thème la naissance et le cheminement d'un projet de loi. Fait intéressant : c'est sous l'angle des lois, adoptées par le passé par l'Assemblée nationale, que sont illustrées les avancées législatives favorables aux femmes. Du côté de la Bibliothèque, qui est désormais liée au parcours grâce à un tunnel, des cabinets de curiosités abritent des trésors qui peuvent être admirés par les visiteurs.

Dans l'édifice principal, une exposition porte sur l'hôtel du Parlement et son concepteur, Eugène-Étienne Taché. Une maquette transparente laisse entrevoir l'intérieur de l'édifice et les salles les plus importantes. Une autre pièce a pour thématique générale la participation politique des citoyennes et des citoyens. L'exposition présente les divers gestes que toutes et tous peuvent poser pour contribuer à la vie civique et parlementaire du Québec.



Les visites guidées ont été repensées pour répondre aux besoins des différents publics. Une nouvelle salle pour les jeunes est désormais le repaire des groupes scolaires.



Une boutique qui vaut le détour

Enfin, véritable vitrine du terroir, du talent et du savoir-faire québécois, la Boutique permet de découvrir la qualité et la diversité des œuvres et des produits artisanaux du Québec. En un arc de cercle se révèlent les trésors qu'elle recèle.

Une Programmation citoyenne : Un Lieu pour Faire rayonner l'institution

L'inauguration du pavillon d'accueil en 2019 a positionné l'Assemblée nationale du Québec comme une institution moderne, vivante et accessible à la population. En plus de développer le parcours de visite, l'Assemblée nationale a mis sur pied sa Programmation citoyenne. Calendrier annuel d'activités gratuites et destinées au grand public, cette programmation propose des activités qui permettent d'habiter le pavillon d'accueil et de mieux faire connaître l'institution et son apport à la société québécoise.

De nouvelles expositions sont présentées dans l'édifice patrimonial, dont celle sur l'architecture du parlement et son concepteur et celle sur la participation citoyenne, qui invite les personnes à réfléchir à leur manière de prendre part à la vie civique.

Afin de proposer des activités à l'image des citoyennes et citoyens et d'être un réel partenaire de son milieu, l'Assemblée nationale sollicite les initiatives issues de la population. Un appel de projets grand public est lancé annuellement. Par ce calendrier d'activités, l'Assemblée nationale souhaite favoriser l'émergence et accueillir la relève dans la programmation et offrir un espace d'expression à la diversité. Elle cherche également à développer des partenariats avec différentes entités comme les musées, les universités, les organisations artistiques, etc. Enfin, elle veut contribuer à faire rayonner des initiatives de toutes les régions du Québec.

S'efforçant de répondre aux besoins et aux intérêts du plus grand nombre, l'Assemblée nationale propose donc annuellement une programmation qui touche à des thèmes variés (arts, culture, société, politique, science, environnement, jeunesse, éducation, santé, etc.). Cette programmation peut prendre des formes tout aussi diversifiées, comme des conférences, des tables rondes, des expositions, des projections, des ateliers ou encore des manifestations artistiques.

Jusqu'à maintenant, les activités proposées ont su illustrer la volonté de l'institution de se positionner comme une destination incontournable dans la capitale nationale et d'incarner le concept de « maison citoyenne », comme en témoignent les activités suivantes : Festival de cinéma de la ville de Québec, exposition de photographies sur le thème des congés paternels avec le Festival FIKAS,



La Programmation citoyenne propose des activités pour tous les goûts : projections, expositions, manifestations artistiques, etc.

exposition *Des œuvres qui donnent des ailes* en soutien à la Fondation Maison Dauphine qui vient en aide aux jeunes en difficulté, installation de l'œuvre *Sommet de la montagne* sur le parvis du parlement dans le cadre du parcours d'art urbain *Passages insolites*, etc.

Une Construction, Une Meilleure communication et Une Nécessaire Redéfinition

Les motivations initiales pour construire un pavillon d'accueil étaient de nature pragmatique. De l'espace supplémentaire était indispensable à la tenue des activités parlementaires. Deux nouvelles salles de commission parlementaire, modernes et adaptées aux plus récentes technologies de télédiffusion, répondent désormais aux besoins des parlementaires. Soucieuse de refléter l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses murs, l'Assemblée nationale a nommé ces deux salles en l'honneur de parlementaires marquantes, soit Marie-Claire Kirkland et Pauline Marois, respectivement la première femme élue en 1961 et la première femme à occuper la fonction de première ministre, de 2012 à 2014.

La volonté de mieux accueillir la population et les touristes était également au cœur du projet. Des espaces adaptés aux besoins et aux intérêts du plus grand nombre et une offre d'activités variées permettent maintenant de recevoir plus de gens et de leur faire vivre une expérience plus significative.

Enfin, comme dans la majorité des parlements, la sécurité était devenue un enjeu fondamental. Dorénavant,

des dispositifs de pointe assurent la sécurité des parlementaires et du grand public, et ce, de leur arrivée à leur sortie de la cité parlementaire.

Au-delà de ces considérations, l'Assemblée nationale du Québec a réussi à réaffirmer sa valeur patrimoniale et historique, en actualisant l'œuvre et le message d'Eugène-Étienne Taché. Elle a également réussi à redéfinir son identité et son image aux yeux des citoyennes et citoyens, qui la perçoivent comme une institution *ouverte, expressive, emblématique* et *vivante*. La transformation, qui visait implicitement à créer de la fierté, permet non seulement de susciter ce sentiment chez la population et chez le personnel qui y travaille, mais également à montrer que l'institution, bien qu'ancrée dans le passé, est franchement moderne et teintée par les aspirations et les intérêts des Québécoises et Québécois.

Désormais, elle affirme une nouvelle personnalité qui, s'ajoutant à ses rôles fondamentaux, lui permet de remplir pleinement sa mission d'éducation civique. Ainsi, l'Assemblée nationale est devenue une véritable maison citoyenne pour l'ensemble de la population québécoise.



La Boutique, vitrine sur le savoir-faire des artisanes et artisans du Québec.

L'édifice de l'Assemblée législative de l'Alberta : Un monument vivant

L'édifice de l'Assemblée législative de l'Alberta a fait l'objet de nombreuses rénovations depuis sa construction il y a plus de 100 ans. Qu'il s'agisse d'améliorations technologiques, de réparations structurelles ou d'une palette de couleurs en constante évolution, l'édifice de l'Est vraiment devenu un monument vivant. Dans cet article, les auteurs retracent l'histoire des rénovations majeures et mineures et accordent une attention particulière aux projets qui ont coïncidé avec des visites ou des anniversaires importants.

Valerie Footz et Philip Massolin

Avant même qu'il ne soit terminé, l'édifice de l'Assemblée législative de l'Alberta a subi des modifications. Le projet, bien que grandiose et magnifique, un monument frappant pour la jeune province en plein essor, a été touché par les changements d'orientation architecturale initiale et les besoins émergents au fil du temps. La construction a été lancée par un architecte, Allan M. Jeffers, et achevée par un autre, Richard P. Blakey. L'édifice de l'Est l'expression de différentes visions. M. Jeffers a abandonné le projet en 1912, pour devenir scénographe à Hollywood, laissant M. Blakey terminer l'intérieur et l'aile sud, où se trouve la Chambre¹. Les défis de la construction sont documentés dans de nombreux articles et études, mais l'histoire des rénovations de l'édifice au fil du temps qui est le sujet de cet article, est fragmentée et incomplète². L'objectif du présent document est de fournir un bref historique de ces rénovations et l'impact qu'elles ont eu sur cet édifice impressionnant et sur les personnes qui y vivent.

Lorsque l'Assemblée se réunit pour sa première session dans le nouvel édifice en novembre 1911, les problèmes n'ont pas tardé à surgir. « La vie des législateurs mise en péril par les murs », a-t-on lu en titre, alors que les députés poursuivaient leur première session dans la nouvelle Chambre législative³. En janvier 1912, l'édifice de l'Assemblée législative était toujours en cours de construction. Le plâtre des piliers de la Chambre a

commencé à se fissurer. Un projet de loi a fait l'objet d'un débat lorsque des bruits d'une « fissure puis s'en est suivi une cascade de plâtre qui arrosait le plancher près du siège du premier ministre. Le premier ministre Arthur Sifton n'a pas bougé; il a plutôt jeté un coup d'œil à travers le plancher pour voir s'il s'agissait d'une attaque orchestrée par les députés de l'opposition. Le Président a instinctivement pris son marteau pour rappeler à l'ordre si nécessaire, mais il n'en était rien. Environ une semaine plus tard, lors d'un débat sur le budget, un député de Calgary a demandé au premier ministre quelles dispositions avaient été prises pour réduire la dette de la province. Pour le plus grand plaisir des députés présents, le premier ministre Sifton a répliqué que ces choses ne dureraient pas éternellement et que, s'il fallait en avoir la preuve, il suffisait de regarder autour de lui et de voir le plâtre tomber des murs⁴!

Bien qu'elle ait été présentée comme un « contraste marqué avec la pièce semblable à une grange, mal aérée et inconmode dans laquelle les législateurs de la province ont dû travailler dans le passé »⁵, dans les années 1920, la Chambre était encore un espace caveux peu propice aux débats. En 1924, les députés ont déposé de nombreuses plaintes, ce qui a donné lieu à un titre accrocheur : « Les députés risquent leur vie dans la Chambre interne ». Au cours des discussions du comité sur les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics, M. John S. Stewart, député de Lethbridge, s'est plaint de la ventilation de la Chambre. Même si le ministre des Travaux publics, Alexander Ross, a reconnu que la ventilation était mauvaise, il s'est dit préoccupé par le fait que toute rénovation serait trop coûteuse. Le chef de l'opposition officielle, John R. Boyle, s'est ensuite plaint de l'acoustique, surtout lorsque les tribunes étaient vides. Un rédacteur du *Calgary Herald* a suggéré ironiquement que le fait de remplir les tribunes avec du personnel de l'édifice pourrait être une solution au problème : « Le

Valerie Footz est Elle est directrice des services de bibliothèque et de la gestion des documents de l'Assemblée législative de l'Alberta. Philip Massolin est greffier des comités et des services de recherche au bureau de l'Assemblée législative.



Musée dans le Legislature Building (1964) avant la création du Provincial Museum en 1967

personnel, commandé par une personne à l'allure d'un soldat, entrant et sortant sur divers commandements, tandis que les spécialistes de l'acoustique, armés d'acoustique, testaient l'acoustique et rédigeaient un rapport à une date ultérieure sur l'intérêt de remplir les tribunes avec des fonctionnaires, dans tous les sièges non occupés par le public. Ce qui serait intéressant, mais peut-être difficile pour les fonctionnaires »⁶. Les critiques se sont poursuivies, les députés faisant remarquer l'éblouissement de l'éclairage de la Chambre et les courants d'air froids. Les préoccupations sont légitimes, mais sont-elles potentiellement dangereuses?

En effet, l'acoustique de la Chambre était un problème de longue date. Dès le début, les députés ont eu du mal à s'entendre. Pour résoudre le problème, au début, ils ont fait recouvrir les murs avec du coton pour amortir le bruit. La solution à long terme consistait à installer

des tapisseries élaborées dans la Chambre, au fur et à mesure que les travaux de finition de l'édifice étaient terminés, mais cela ne s'est jamais produit. Les espoirs reposaient sur le fait que la pose d'un tapis après la fin de la session de février 1912 résoudrait le problème. Or, cela n'était pas le cas. En 1914, une grande amélioration a été signalée après que l'entreprise H.W. Johns-Manville Company a placé des « feutres de nature spéciale » dans les panneaux du plafond et des murs, les a recouverts d'une membrane et les a ensuite peints pour les assortir à l'intérieur⁷. En 1919, des rideaux de soie et de velours avec des cantonnières ornaient les murs de la Chambre pour la visite du prince de Galles et sont restés en place pour la visite du duc de Devonshire (alors gouverneur général) deux mois plus tard. Dans un article intitulé « These Halls were not made for Dances » (Ces salles n'étaient pas faites pour la danse), le *Calgary Herald* a déclaré :



La salle du carillon aux alentours de février 1973. À cette époque, le schéma des couleurs utilisé au 5e étage du Legislature Building était moins neutre qu'il l'est maintenant.

Les rideaux de velours lourds qui ont été suspendus aux murs doivent être laissés en place jusqu'après la prochaine session de la Chambre. D'abord drapés d'un riche effet pour aider à réaliser le schéma décoratif de la salle de bal, ils sont maintenant, avec quelques légères modifications dans la disposition, installés pour plaire et satisfaire les goûts esthétiques des législateurs de l'Alberta. Si ces derniers manifestent suffisamment leur approbation et surtout si l'expérience améliore les qualités acoustiques de la Chambre, les rideaux seront conservés comme un mobilier permanent⁸.

Ce n'est qu'à l'été 1963, lorsqu'un système de haut-parleurs a été ajouté, que la question de l'acoustique a finalement été résolue. À cette époque, le bureau de chaque député était équipé d'un microphone et un écouteur et des haut-parleurs étaient installés dans les tribunes. Le nouvel équipement audio permet également d'enregistrer les débats ou les discours selon le souhait des députés de l'Assemblée législative⁹.

Les rénovations et les améliorations apportées à l'édifice de l'Assemblée législative sont généralement liées à des événements spéciaux, comme la visite du prince de Galles en 1919. Parfois, les changements étaient permanents; d'autres fois, ils étaient temporaires. Lors de la visite de 1919, une fontaine temporaire a été installée au centre de la rotonde¹⁰. Elle a été retirée après la visite, tout comme la fontaine installée lors de la visite royale du roi George et de la reine Elizabeth en 1939. D'après un article de journal de 1939, la fontaine installée lors de la visite royale contenait des perches vivantes dans le bassin et une balle attachée à une corde invisible qui semblait flotter sur le dessus de la fontaine au fur et à mesure que la pression de l'eau montait et descendait¹¹. Il a fallu une troisième visite royale en 1959 de la reine Elizabeth II pour qu'on assiste à l'installation d'une fontaine permanente.

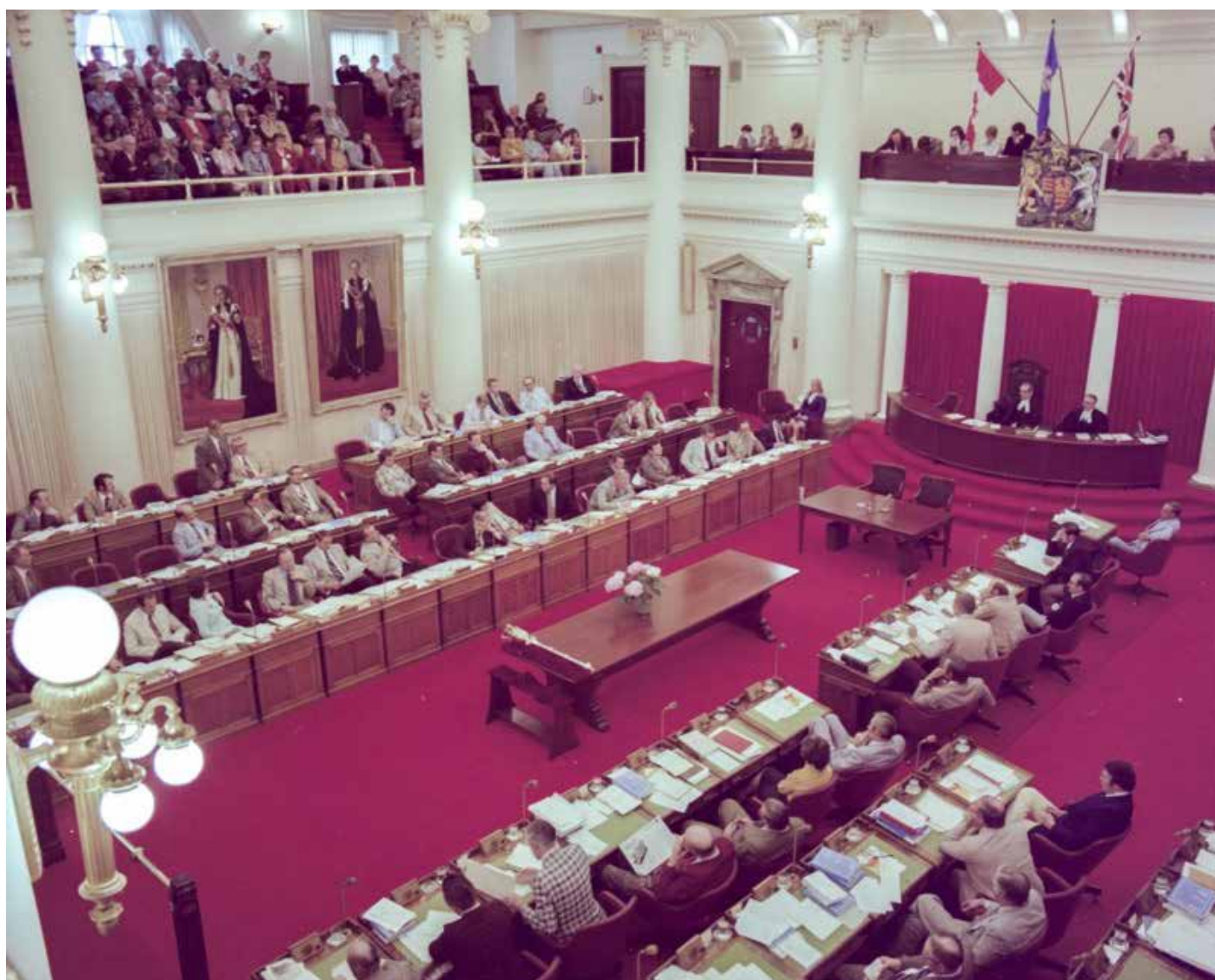
La visite du Prince de Galles en 1919 a entraîné de nouveaux aménagements dans l'édifice de l'Assemblée législative. La Chambre a été transformée en salle de bal, le fauteuil du Président, les bureaux des députés et le

luxueux tapis insonorisant ont été retirés pour aménager une piste de danse¹². Lorsque le gouverneur général a fait des remarques au sujet des modifications apportées à la Chambre, il a été rassuré qu'il s'agissait d'une anomalie et que l'Assemblée législative n'avait pas l'habitude d'accueillir régulièrement des événements de gala.

La visite royale de la reine Elizabeth II en 1959 a permis d'apporter d'autres améliorations à l'édifice de l'Assemblée législative et à ses terres, en plus de l'installation de la fontaine permanente. Dans le cadre de la visite royale, un monument a été érigé sur le terrain pour marquer l'ancien emplacement du fort Edmonton. Les terrains de bowling ont été retapés, et un abri d'orchestre a

été construit sur la partie sud du terrain, ainsi qu'une passerelle entre l'édifice et la partie sud du terrain.

Outre les problèmes d'acoustique et les exigences liées à l'accueil des visiteurs royaux, les responsables des rénovations de l'édifice ont également dû faire face à des préoccupations concernant la décoration. En 1939, une panoplie de couleurs discordantes dans la Chambre attire l'attention des médias. Les rideaux de velours bleu profond, les meubles rouges et le nouveau tapis vert ont prêté à confusion. Le tapis original de la Chambre était d'un rouge vif, avec un motif représentant une couronne entourée de feuilles de chêne. Foulé pendant 27 ans, l'ancien tapis a été remplacé par un nouveau tapis



Archives provinciales de l'Alberta, GR1989.0516/2930 #1

Chambre de l'Alberta en mai 1976. À l'époque, la Chambre avait un tapis rouge et les greffiers au Bureau prenaient place sur l'estrade.



D'importants travaux de rénovation de la Chambre ont été réalisés en 1987, 19 janvier 1987.

vert, de la couleur traditionnellement associée à une Chambre basse. Le changement de couleur n'a pas posé de problème, il y a plutôt eu un « cri de protestation initial jusqu'à ce que le temps fasse doucement son œuvre et unisse les trois éléments [draperie, meubles et tapis]... »¹³.

Au début de l'année 1956, l'intérieur du dôme de la Chambre a été repeint, à la stupéfaction de nombreux habitants. Les blancs ont été remplacés par des choix de couleurs audacieuses : bleu, marron, rouge, vert, or et gris. Les fonctionnaires de Travaux publics ont décidé que le blanc existant manquait de caractère et que personne ne levait vraiment les yeux pour regarder l'intérieur du dôme. S'inspirant des bâtiments européens (« là où la couleur n'est pas un problème »¹⁴), ils ont entrepris de transformer l'intérieur. La réponse a été rapide. Le chef de l'opposition, J. Harper Prowse, a déclaré qu'il semblait qu'ils essayaient de transformer la rotonde en « garçonnière » et a qualifié la nouvelle palette de couleurs de « Hartley's Horror » (l'horreur de Hartley), en référence à l'héritage du ministre des Travaux publics James Hartley¹⁵. Lorsque la Chambre a été repeinte en 1956, pour la première fois depuis l'ouverture de l'édifice, une palette de couleurs plus discrètes a été choisie.

L'édifice abritait le musée de « l'Assemblée législative » jusqu'à la construction du musée provincial en 1966. Située au 5^e étage, cette salle présentait divers artefacts, dont un uniforme de la Police à cheval du Nord-Ouest, un morceau de pemmican qui daterait des années 1800, et divers morceaux de taxidermie. Le musée a été créé par le premier responsable Garde-chasse de la province, ce qui explique les oiseaux et mammifères empaillés¹⁶. Avec l'arrivée du carillon pour célébrer le centenaire du pays en 1967, le nom de l'espace a été modifié pour devenir la salle Carillon. Le carillonneur provincial donnait régulièrement des concerts dans l'environnement radicalement transformé de la salle.

En 1972, d'autres rénovations ont eu lieu à la suite d'un changement de gouvernement. Sous la présidence de Gerard Amerongen, un bureau incurvé, composé de trois sections, a été installé sur l'estrade. De 1972 à 1980, les plans de salle montrent que le greffier et le greffier adjoint ont accompagné le Président au bureau arrondi. L'Assemblée s'est transformée en un tapis écarlate. Toujours en 1972, le premier ministre Peter Lougheed a rénové son aile pour y aménager un espace d'accueil¹⁷.

Les changements apportés pendant la période du gouvernement Lougheed étaient moins importants que les rénovations qui devaient être effectuées dans le cadre du 75^e anniversaire de l'Édifice en 1987. Sous la direction du Président David Carter, le plan comportait à l'origine trois phases ambitieuses. La première phase était axée sur la Chambre. Parmi les changements, nous pouvons citer :

- la réduction de la taille de l'estrade pour permettre une plus grande mobilité dans la Chambre (les pages ont pu passer derrière le fauteuil du Président pour servir les députés, au besoin);
- les dispositions prises en vue d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées;
- l'ajout de 60 sièges dans les tribunes réservées au public et aux députés;
- le rembourrage et la restauration des sièges d'origine de la tribune;
- le remplacement des tubes en laiton dans les rambarde de la tribune pour améliorer la visibilité des visiteurs;
- le remplacement du système audio, car le système existant était défaillant, ce qui empêchait les députés de se faire entendre;
- l'installation de plus de 40 000 pieds linéaires de câblage pour améliorer les capacités audio et vidéo;
- le remplacement du tapis rouge par le nouveau tapis vert, encore une fois pour refléter le « vert législatif » d'une Chambre basse;
- la rotonde et les couloirs repeints pour la deuxième fois depuis 1912. Cependant, les phases deux et trois n'ont jamais été mises en œuvre¹⁸.

Lorsque les plus petites rénovations ont été effectuées, le Président Carter a fait la remarque suivante :

en réalité, il s'agit de l'édifice le plus important de la province en raison de son importance combinée – son centre politique, architectural et historique. Il s'agit d'un édifice très ancien et très bien conçu à l'époque, mais personne à l'époque n'avait envisagé toutes les exigences électroniques qui seraient nécessaires à l'avenir¹⁹.

En fait, l'édifice était surchargé électriquement. Édifice construit au début du XX^e siècle, la capacité électrique était limitée. Au fil des ans, de nombreux journalistes ont détaillé les subtilités du changement des ampoules dans le plafond voûté de la Chambre, mais les défis de l'électrification de l'édifice ont été vécus partout. Lors de la préparation de nouvelles rénovations dans les années 1950, un ancien employé se souvient avoir dû faire passer un serpent métallique dans le câblage électrique à une extrémité, puis chercher pièce par pièce où il sortait. Il se retrouvait parfois à un autre étage dans une autre aile²⁰.

De nos jours, nous avons assisté au retrait de certains câbles, car la technologie avance et le WIFI est disponible pour les députés et le personnel férus de technologie. En effet, l'Assemblée législative de l'Alberta a été l'une des premières au Canada à permettre au personnel et aux députés d'utiliser des ordinateurs dans la Chambre pour faire leur travail. Les greffiers au bureau ont commencé à utiliser des ordinateurs portables en 1994, et les députés ont suivi peu après. En 2002, l'édifice de l'Assemblée législative de l'Alberta est devenu le premier au Canada à utiliser l'énergie solaire²¹. Deux douzaines de panneaux solaires ont été installées sur le toit de la centrale électrique de l'édifice pour aider à répondre à la demande.

L'extérieur de l'édifice de l'Assemblée législative de l'Alberta a également fait l'objet de rénovations, surtout dernièrement. Au fil des ans, le grès d'origine s'est détérioré. En effet, aucun solin n'a jamais été installé pour protéger l'édifice de la pluie et de la neige. Les toits plats des ailes est et ouest recueillaient de l'eau, et les conditions climatiques difficiles ont entraîné la dégradation de l'extérieur de l'édifice de l'Assemblée législative. En outre, l'emplacement de la fontaine directement sous la coupole a nui à l'intérieur de la structure en raison de l'humidité excessive. Des travaux de rénovation ont été effectués pour remédier au gonflement des tuiles en terre cuite de la coupole.

Bien que de grandes entreprises réalisaient ces travaux, cette solution et d'autres n'étaient pas suffisantes à long terme. Le 100^e anniversaire de l'édifice de l'Assemblée législative en 2012 a donné lieu à d'autres rénovations à l'intérieur de l'édifice : les murs et les plafonds de la rotonde ont été repeints, les planchers en terrazzo et en marbre ont été remis à neuf, les marches et les paliers des escaliers en ardoise ont été remplacés et les cabines d'ascenseur ont été modernisées. Mais le plus important est sans doute qu'immédiatement après le centenaire de l'édifice, la coupole a été entièrement rénovée²². L'imperméabilisation et l'entretien étaient indispensables. De nombreuses tuiles en terre cuite devaient être remplacées. Lorsque l'ancien premier ministre Ed Stelmach (le tout premier ministre d'origine ukrainienne de l'Alberta) est retourné à l'édifice pour le dévoilement de son portrait en 2012, il a comparé la vue de la coupole enveloppée à un pierogi géant²³! La possibilité de travailler sur une restauration unique a donné lieu à une description détaillée du projet de *Construction Canada*²⁴. Les travaux de rénovation ont duré plus de deux ans.

L'édifice de l'Assemblée législative fait actuellement l'objet d'une autre rénovation. Les travaux ont débuté en 2019 et doivent se terminer en 2022, les experts en maçonnerie font le tour de l'édifice en réparant le

revêtement en grès et les fenêtres. Plus de 18 000 défauts ont été cernés où des glissements, des éclats, des fissures ou des morceaux de revêtement étaient tombés²⁵. Aucune interruption des activités dans l'édifice n'a été constatée en raison des travaux de construction; toutefois, l'Assemblée législative est de nouveau partiellement drapée dans une bâche de construction et le bruit des machines peut être entendu de temps à autre dans les couloirs.

Qu'il s'agisse du point central des rénovations importantes ou de la nécessité d'une simple retouche de la peinture ou de la modernisation d'un système de construction, l'Assemblée législative est un élément architectural important et un grand symbole de la démocratie en Alberta. Dans le cadre des célébrations du centenaire, en 2012, l'édifice de l'Assemblée législative et certaines parties des terres de l'Assemblée législative du Sud ont été classés ressources historiques provinciales en reconnaissance de leur importance historique et architecturale. L'édifice de l'Assemblée législative, grâce à toutes ses rénovations intérieures et extérieures, est vraiment un monument vivant qui continue d'évoluer et de jouer un rôle dans la vie de ceux qui le fréquentent.

Notes

- 1 Jeffers a travaillé à la ville d'Edmonton pendant 15 ans avant de partir à Hollywood en 1923 pour devenir scénographe.
- 2 Voir par exemple : Moragh Macauley. « Le 75^e anniversaire de l'édifice de l'Assemblée législative de l'Alberta », *Revue parlementaire canadienne* (Automne 1987) : p. 5 à 7.
- 3 « Legislators' lives imperiled by walls, *Edmonton Journal* (15 février 1912) : p. 3.
- 4 *Ibid.*
- 5 « Legislative chamber to be ready for next session », *Edmonton Capital* (3 novembre 1911) : p. 11.
- 6 « Members risk their lives in house chamber », *Calgary Herald* (31 mars 1924) : p. 5.
- 7 « Vast improvement in acoustics, general opinion of members », *Edmonton Capital* (3 octobre 1914) : p. 5.
- 8 « These halls not made for dances », *Calgary Herald* (4 novembre 1919) : p. 22.
- 9 Le hansard de l'Alberta ne remonte qu'en 1972; toutefois, certains enregistrements des délibérations ont été effectués après l'installation du système audio.
- 10 « Legislative buildings transformed into fairy bower for Prince's visit », *Edmonton Journal* (9 septembre 1919) : p. 1.
- 11 « Presentation is highlight royalty visit », *Edmonton Bulletin* (2 juin 1939) : p. 13.
- 12 « These halls not made for dances », *Calgary Herald* (4 novembre 1919) : p. 22.
- 13 F. Bailie Hughes. « It's housecleaning time on Capitol Hill... Royal Visitors expected », *Calgary Herald* (20 mai 1939) : p. 26.
- 14 « Rotunda under legislative dome decorated in reds, greens, browns », *Edmonton Journal* (16 janvier 1956) : p. 13.
- 15 « Color scheme in rotunda is called "Hartley's Horror" », *Edmonton Journal* (14 février 1956) : p. 13.
- 16 « Alberta's rich history is depicted in renovated legislative museum », *Within Our Borders* (avril 1960) : p. 4.
- 17 « Legislature face-lifting costs \$37,300 », *Calgary Herald* (15 mars 1972) : p. 41.
- 18 Note de service de David J. Carter, Président de l'Assemblée législative. « Bienvenue dans la Chambre nouvellement rénovée de l'Assemblée législative de l'Alberta ». Le 5 mars 1987.
- 19 Jac MacDonald. « Capital was assured with "mammoth undertaking" », *Edmonton Journal* (1^{er} mai 1987) : p. E7.
- 20 « The legislature outlasts sand foundations, stonewalling and critics », *Rapport d'Edmonton rédigé par Saint John* (27 juin 1977) : p. 12.
- 21 *Working together on sensible solutions: Climate Change Central 2002 progress report*. Calgary : Climate Change Central, 2003, p. 8.
- 22 Trish Audette. « Legislature dome repair to cost \$6.1M », *Calgary Herald* (19 juin 2020) : p. A8.
- 23 Darcy Henton. « Honest Ed says legislature with construction cover looks like a giant pyrogy », *Calgary Herald* en ligne (4 décembre 2012). URL: <https://calgaryherald.com/news/politics/honest-ed-says-legislature-with-construction-cover-looks-like-a-giant-pyrogy>
- 24 Karl Binder, Rob Pacholok, et Gary Sturgeon. « A legislative legacy », *Construction Canada* 56 (1) (janvier 2014) : p. 58 à 66, puis 68 à 70.
- 25 Marta Gold. « Chipping away at the stone : inside the restoration of Alberta's Legislature », *NAIT Techlifetoday* (3 janvier 2020). URL: <https://techlifetoday.ca/articles/2020/alberta-legislature-restoration>.

La construction, l'entretien et l'agrandissement des édifices parlementaires au Québec de 1764 à nos jours

En pays nordique, les années qui passent et la rigueur du climat font la vie dure à tous les bâtiments. Les parlements n'y échappent pas. Depuis 1764, les parlementaires québécois ont pris soin de construire, de restaurer ou d'agrandir les édifices qui ont abrité leur enceinte. L'historien Christian Blais brosse un portrait de ces principaux chantiers et, à terme, montre que les députés et les conseillers législatifs ont cherché à siéger dans des lieux à la fois fonctionnels et prestigieux.

Christian Blais

Le château Saint-Louis, le palais épiscopal, le parlement neuf du Bas-Canada et de l'Union, le parlement de Montréal, le parlement « bureau de poste », le Parlement d'Ottawa et l'hôtel du Parlement actuel sont les édifices dans lesquels les parlementaires québécois ont siégé pour exercer leurs fonctions. L'usure du temps, l'augmentation du nombre de parlementaires et la modernisation des services offerts par les parlements ont rendu nécessaire la réalisation de travaux de construction, de rénovation ou d'agrandissement. Ces chantiers ont d'abord pour objet de doter les parlementaires de milieux de travail fonctionnels; il s'agit aussi de faire du parlement un monument d'architecture qui, matériellement, symbolise la dignité de l'exercice du pouvoir législatif.¹

Dans la Province de Québec, 1764-1792

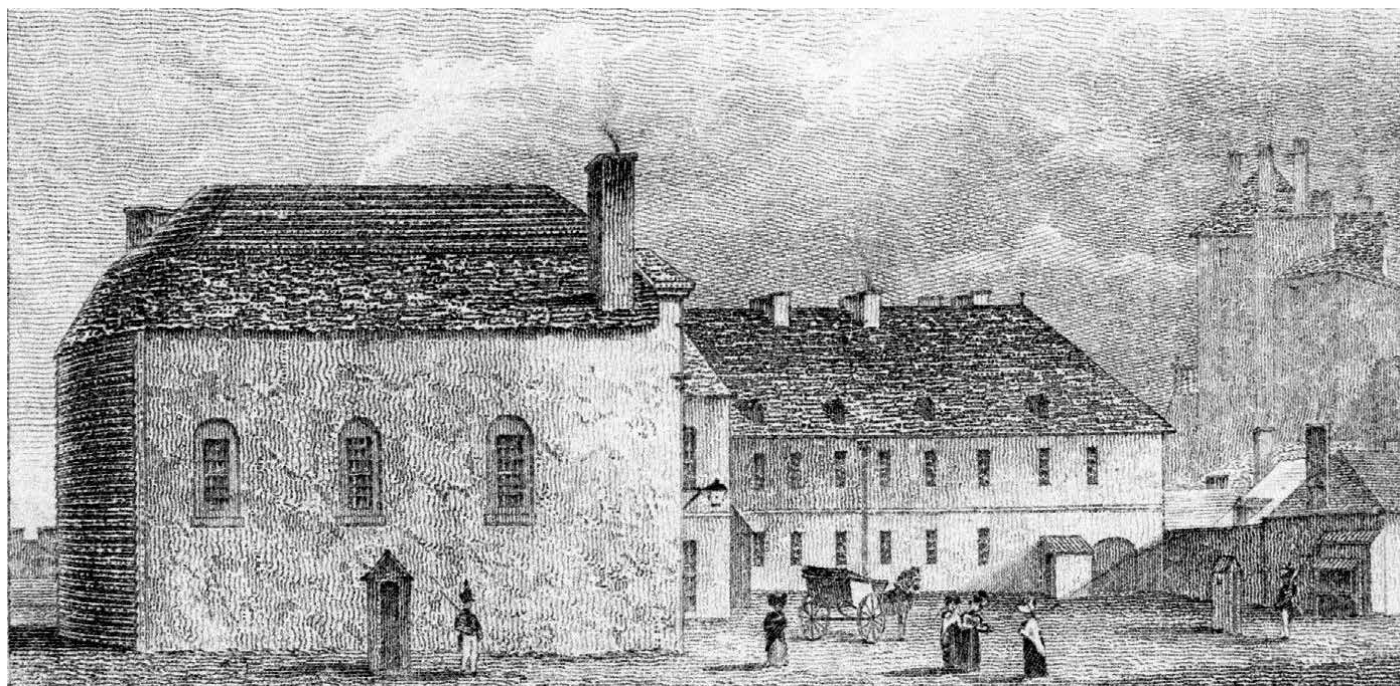
À la suite de l'instauration d'un gouvernement civil dans la Province de Québec en 1764, les membres du Conseil de Québec sont investis du pouvoir de légiférer. Les travaux relatifs à la rédaction des ordonnances sont faits au château Saint-Louis, haut lieu de pouvoir où logeaient les gouverneurs sous le Régime français depuis

1647. La première séance se déroule le 10 août 1764. Les conseillers constatent toutefois que l'ameublement de leur salle d'assemblée fait défaut. Le 8 novembre, ils adoptent une résolution afin de doter la « Chambre du Grand Conseil » de meubles convenant à l'exercice de leur fonction². Deux conseillers sont chargés de trouver des chaises, des tables et un meilleur dispositif pour chauffer les lieux. Fait particulier, en 1765 et en 1766, le gouverneur James Murray réunit le Conseil de Québec à neuf reprises à « Sans-Bruit », sa maison de campagne située à moins de cinq kilomètres de la capitale. Rien donc pour donner du prestige à l'institution.

En 1774, l'Acte de Québec crée un Conseil législatif. Entre 17 et 23 notables sont admis à faire partie de cette législature. On compte un tiers de conseillers de plus que sous le précédent régime. Or, la salle d'assemblée du château Saint-Louis demeure suffisamment grande pour servir d'enceinte aux réunions du Conseil législatif et à celles du Conseil exécutif.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'administration, le gouvernement colonial a besoin de plus d'espace. C'est dans ce contexte que le palais épiscopal est loué à l'archevêché de Québec, le 1^{er} août 1777³. Sans doute parce que les salles du palais sont plus spacieuses, les conseillers législatifs de la Province de Québec y tiennent leurs assemblées parlementaires, à compter du 17 janvier 1781. La législature et le gouverneur en conseil ont désormais des adresses distinctes. Le palais épiscopal devient ainsi le symbole du pouvoir législatif et le château Saint-Louis, celui du pouvoir exécutif.

Christian Blais est historien à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.



Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec, P600, S5, PGN76.

Le parlement du Bas-Canada dans le palais épiscopal vers 1820, dessin de James Smillie. Cet édifice était situé là où se trouve aujourd'hui le parc Montmorency, au sommet de la côte de la Montagne, à Québec

Les travaux de l'historien Michel Hébert permettent d'établir une comparaison avec l'Europe. Là-bas aussi, les lieux les plus fréquemment utilisés pour les assemblées parlementaires sont des lieux de culte : palais, monastère ou couvent⁴. Faut-il rappeler que le Parlement de Westminster en Angleterre était, à l'origine, un monastère bénédictin?

Au Bas-Canada, 1792-1841

L'Acte constitutionnel de 1791 est suivi de l'élection de 50 représentants au Bas-Canada. Le 17 décembre 1792, les conseillers législatifs et les premiers députés se réunissent dans la capitale. Les dimensions de la chapelle du palais épiscopal conviennent parfaitement aux activités de la Chambre d'assemblée. La situation n'est plus la même après que des révisions furent apportées à la carte électorale en 1829. À l'issue des élections générales de 1830, la chapelle du palais devient exiguë pour les 84 députés.

Le temps a aussi fait son œuvre sur ce palais de pierres de taille, plus que centenaire, construit en 1692. Bombardé par les armées britanniques en 1759, cet édifice n'a jamais retrouvé son lustre d'antan. Malgré les réparations essentielles apportées, ce bâtiment est devenu vétuste. Déjà en 1815, l'arpenteur Joseph Bouchette signale qu'une partie de ses fondations et de ses murs sont en mauvais état et que l'ensemble « menace d'une ruine prochaine⁵ ».

En 1831, le gouvernement devient propriétaire du palais épiscopal. S'ensuit la construction d'un nouveau parlement. La vieille chapelle est démolie en 1833 pour y élever le corps principal et la première aile d'un magnifique édifice parlementaire. À l'intérieur, les travaux d'aménagement se prolongent jusqu'à la fin de l'automne 1834. La salle de l'Assemblée législative n'est pas terminée à temps pour la session parlementaire en cours. Les députés se réunissent temporairement dans la salle de lecture de la bibliothèque. C'est là que les Quatre-vingt-douze Résolutions sont adoptées en 1834. Ce manifeste exposant les revendications, les griefs et les doléances de la majorité parlementaire ne trouve aucun écho favorable en Grande-Bretagne. Arrivent ensuite les Rébellions de 1837 et de 1838, puis la suspension de la Constitution parlementaire du Bas-Canada. L'adoption de l'Acte d'Union de 1840 met fin au statut de capitale de la ville de Québec.

Sous l'Union, 1841-1867

Kingston est la capitale de la province du Canada de 1841 à 1843. L'hôpital général tient lieu de parlement, malgré son « misérable aménagement » et ses salles trop petites⁶. Les 84 députés s'y sentent à l'étroit. On envisage de déménager dès 1842.

Lorsque Montréal est désignée capitale en 1844, des travaux majeurs sont entrepris pour réaménager le



Augustin-Norbert Morin, Louis-Joseph Papineau et le parlement du Bas-Canada, par le bédéiste Réal Godbout. Christian Blais, Michel Giguère, Magali Paquin, Vincent Giard, Réal Godbout, VAN, VoRo, 1792 : à main levée, Québec, Publication du Québec, 2017

marché Sainte-Anne, construit de 1832 à 1834, afin de le transformer en un magnifique parlement. Les salles d'assemblée des députés et des conseillers législatifs sont décorées avec soin, avec des toiles et des blasons sculptés de la Grande-Bretagne⁷. Cet édifice commode et spacieux comprend également des locaux pour la bibliothèque et des pièces pour les commissions⁸. C'est dans la salle du

Conseil législatif que le gouverneur sanctionne le bill d'Indemnité aux victimes de la rébellion de 1837-1838, ce qui pousse des anglophones impérialistes à la révolte. Au cours de la soirée du 25 avril 1849, ces émeutiers tories mettent le feu au parlement. L'incendie détruit entièrement l'édifice. En conséquence, Montréal perd son statut de capitale.



Collection Assemblée nationale

Le parlement de Québec, réalisé selon les plans de François et Thomas Baillairgé, impressionne par sa beauté sobre et son ordonnance classique.

Les travaux parlementaires se déroulent désormais en alternance dans les anciens parlements de Toronto et de Québec. S'enclenche la deuxième phase de construction du parlement du Bas-Canada, là où les parlementaires avaient siégé pour la dernière fois en 1837. Ce qui restait encore des derniers vestiges de l'ancien palais épiscopal est démoli en 1850. La nouvelle aile de l'édifice est terminée en 1851. Les parlementaires s'y rassemblent pour la session de 1852.

Selon plusieurs opinions, il s'agit du plus bel édifice de la capitale. La salle de l'Assemblée législative est haute, spacieuse et baignée de lumière naturelle grâce à ses grandes fenêtres. Ce parlement détonne aussi par la modernité de ses infrastructures, notamment son système d'aération. L'éclairage au gaz est à la fine pointe de la technologie et d'un esthétisme au goût du jour. Un journaliste écrit : « Suspendus à la voûte, deux superbes lustres au gaz, portant cent trente becs entourés chacun d'un très grand nombre de prismes, produisent le plus bel effet lorsqu'on les allume⁹. » Malheureusement, le 1^{er} février 1854, un incendie se déclare dans l'aile neuve et, en quelques heures, transforme l'ensemble en « un amas de

ruines fumantes¹⁰ ». Une commission d'enquête conclut à un incendie accidentel, probablement allumé par une cheminée fissurée ou par un appareil de chauffage défectueux¹¹.

Après le sinistre, les parlementaires jugent que les finances publiques ne permettent pas de construire un nouveau parlement à Québec et de rénover en même temps celui de Toronto qui en a bien besoin. Le concept d'une capitale en alternance doit céder le pas à celui d'une capitale permanente. Kingston, Montréal, Québec, Toronto et Bytown (Ottawa) se mettent sur les rangs pour devenir le siège du gouvernement. À la suite de nombreux débats, la reine Victoria tranche en 1857. Ottawa devient la capitale de la province du Canada.

Jusqu'à la fin de la construction d'un parlement dans la nouvelle capitale en 1866, les travaux parlementaires se déroulent à Québec. À la hâte, un bâtiment est construit en 1859 sur l'emplacement de l'ancien parlement incendié de la côte de la Montagne. Il s'agit d'un édifice modeste en briques d'Écosse qui, prévoit-on, sera recyclé pour devenir un bureau de poste.



Collection Assemblée nationale du Québec, photographe : Claude Mathieu.

Le restaurant Le Parlementaire après les travaux de rénovation de 2019-2020. Avant d'entreprendre leurs travaux, l'équipe de la Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles peut compter sur l'expertise et le soutien des archivistes et des historiens de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale en matière de protection du patrimoine.

La ville de Québec retrouve un statut de capitale avec la Confédération. Faute de mieux, députés et conseillers législatifs se réunissent dans le parlement « bureau de poste ». Son architecture est banale, sans ornements particuliers, mais ses salles sont fonctionnelles. Le problème principal réside dans le fait que cet édifice a été bâti avec des matériaux de piètre qualité. Le parlement vieillit prématurément. Des défauts de construction font que la pluie et la neige s'infiltrent et endommagent les murs, la peinture et les tapis¹². Des travaux de rénovation sont à recommencer chaque année. L'idée de construire un nouveau parlement est toutefois contrecarrée par les faibles revenus de la province et la crise économique qui sévit au tournant des années 1870.

En 1874, le gouvernement de Charles-Eugène Boucher de Boucherville délie les cordons de la bourse pour doter Québec d'un parlement digne de ce nom. L'année suivante, sur sa table à dessin, Eugène-Étienne Taché conçoit un magnifique hôtel du Parlement. Sa construction se déroule en deux étapes. Entre 1877 et 1880, les trois ailes devant servir aux ministères et au lieutenant-gouverneur sont mises en chantier. La façade principale, « le Palais législatif », est construite entre 1883 et 1886.

Survient un autre sinistre accidentel. Le 19 avril 1883, le parlement de la côte de la Montagne est détruit par les flammes. Des salles temporaires doivent être aménagées dans le nouveau parlement encore en construction : l'Assemblée législative est installée au rez-de-chaussée d'une aile inachevée, tandis que le Conseil législatif est logé dans la bibliothèque. Ces aménagements sont terminés juste à temps pour la session de 1884. Après quoi l'explosion de deux bombes ébranle la façade. Cet attentat criminel, qui ne sera jamais élucidé, force la reconstruction de l'aile endommagée.

Une fois terminé, l'hôtel du Parlement de Québec rehausse le statut de capitale de la ville de Québec. Son style Second Empire est résolument français. Des fleurs de lys d'Ancien régime, sculptées dans la pierre, se mêlent néanmoins aux roses anglaises. Le monogramme de *Victoria Regina* se signale au sommet de la tour, mais l'architecture historiée met surtout en scène, par des bronzes et des gravures, des personnages historiques ayant été favorables à la cause des Canadiens français. Ce monument, dédié à la gloire d'une histoire nationale telle que conçue à cette époque, est intitulé *Je me souviens*.

L'entretien et la gestion de l'hôtel du Parlement sont confiés au ministère des Travaux publics. Ses fonctionnaires doivent également moderniser ses infrastructures. C'est dans cette perspective qu'un

La colline parlementaire

À l'origine, l'édifice du parlement de Québec est appelé indistinctement « palais législatif » ou « hôtel du gouvernement », car les pouvoirs législatif et exécutif se partagent ce même espace de travail. La création de nouveaux ministères au début du XXe siècle cause bientôt des problèmes pour loger tous les services gouvernementaux. C'est dans ce contexte que les édifices Pamphile-Le May (1915), Honoré-Mercier (1925), Jean-Antoine-Panet (1932) et André-Laurendeau (1935) sont inaugurés sur la colline parlementaire. Jusqu'à ce qu'ils soient désignés par le nom de ces personnalités historiques en 1980, on nommait ces bâtiments par les lettres « B », « C », « D » et « E ». Certains fonctionnaires ont encore gardé cette habitude de nos jours.

Une véritable cité parlementaire se déploie lorsque l'Assemblée nationale finit par occuper ce parc immobilier de style Beaux-Arts, en tout ou en partie, à compter du milieu des années 1970. L'édifice Honoré-Mercier acquis par l'Assemblée nationale à la fin des années 1980 sera toutefois cédé en 2001, pour loger les bureaux du premier ministre, en retour de l'édifice André-Laurendeau. Aujourd'hui, l'ensemble des services de l'Assemblée se trouvent concentrés autour de l'hôtel du Parlement

Source: « Édifice Pamphile-Le May », « Édifice Honoré-Mercier », « Édifice Jean-Antoine-Panet » et « Édifice André-Laurendeau » dans Encyclopédie du parlementarisme québécois [en ligne], Assemblée nationale du Québec.

nouveau chantier d'agrandissement est conduit dans la cour intérieure, de 1912 à 1917. Ce nouvel édifice abrite le restaurant du parlement et les systèmes de chauffage et d'électricité¹³.

Les années passent. Les hivers québécois et le vent du nord qui souffle sur la colline parlementaire se chargent de détériorer, de fissurer et de casser les pierres de l'hôtel du Parlement devenu centenaire. Des travaux majeurs de restauration s'imposent. Ceux-ci s'échelonnent de 1977 à 1983. L'enveloppe du bâtiment est remise à neuf¹⁴. À l'intérieur, on solidifie entre autres la charpente de la salle de l'Assemblée nationale. On procède alors aux installations nécessaires à la télédiffusion des débats en 1978¹⁵. L'enceinte des députés, le Salon vert, est alors repeinte en bleu. Des tests de caméra avaient préalablement montré que, dans un environnement où

dominait le vert, les députés avaient « l'air malade » à l'écran. Il s'agit en même temps d'une rupture avec une coutume britannique voulant que la couleur verte soit celle des assemblées législatives¹⁶.

En 1983, le ministère des Travaux publics cède la gestion de l'édifice du parlement à l'Assemblée nationale. Depuis lors, la Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles veille à l'entretien préventif, à la conservation et à la rénovation de l'hôtel du Parlement¹⁷. Parmi les travaux d'ampleur effectués en ce XXI^e siècle, on note la restauration complète, en 2005-2006, du couronnement de la tour centrale du parlement, construit en fer forgé en 1895¹⁸. En 2010, les pierres et les sculptures abimées de la façade principale sont remplacées. Les restaurateurs du Centre de conservation du Québec sont appelés à refaire la patine de toutes les statues en bronze qui ornent la façade.

Plus récemment, en 2016, un projet d'agrandissement est mis en chantier. Les principaux objectifs visés consistent à assurer une meilleure ouverture du parlement aux citoyennes et citoyens, à construire

deux nouvelles salles de commission parlementaire, mais aussi à rendre les lieux plus sécuritaires¹⁹. Cette construction souterraine de facture moderne a pour qualité de ne pas dénaturer l'édifice patrimonial qu'est l'hôtel du Parlement. Ce nouveau pavillon d'accueil est inauguré par le président François Paradis le 29 mai 2019.

En conclusion

Dans une capitale, les législateurs ont besoin d'un édifice destiné à l'exercice de leur fonction. Un parlement doit d'abord répondre à des exigences fonctionnelles. L'ampleur de l'espace disponible importe²⁰. Il faut une grande salle pour rassembler les députés, une autre pour les conseillers législatifs et des pièces attenantes pour les commissions. Il faut aujourd'hui loger les services de soutien essentiels au travail des parlementaires (bibliothèque, protocole, communication, informatique, accueil des visiteurs, personnel politique, sécurité, etc.).

Il y a plus. Un parlement doit satisfaire aux exigences symboliques des assemblées à titre de lieu où s'exerce le pouvoir législatif²¹. Dignité, considération et prestige



Collection Assemblée nationale du Québec, photographie : Claude Mathieu.

L'hôtel du Parlement de Québec, œuvre maîtresse d'Eugène-Étienne Taché. « L'Assemblée nationale, notre maison citoyenne, a un devoir de mémoire. Elle relie passé et présent et devient le miroir de ce que nous avons été, de ce que nous sommes et de ce que nous deviendrons », déclare le président de l'Assemblée nationale, François Paradis, lors de l'inauguration du nouveau pavillon d'accueil en 2019.

de l'institution (*dignitas*) sont autant de concepts qui guident l'édification et la décoration des édifices parlementaires²². Une mise en scène architecturale inspirée souvent de Westminster, un décor ornementé d'armoiries de la couronne britannique et une disposition de l'ameublement des assemblées à la manière des Communes anglaises permettent d'ajouter une profondeur historique à toute enceinte parlementaire. S'ajoutent des symboles identitaires dans l'actuel hôtel du Parlement du Québec : une devise, des fleurs de lys, des statues de bronze, des noms de personnages historiques gravés dans la pierre et dans les boiseries, de même que des fresques historiques sur toile sont là pour exprimer à l'unisson que les Québécoises et les Québécois ont su s'approprier les institutions parlementaires de tradition britannique.

Bref, depuis 1764, la construction, l'entretien et l'agrandissement des édifices parlementaires au Québec ont eu pour objets de doter les députés de lieux de travail à la fois utilitaires, spacieux, et ce, serts dans un bâtiment qui appelle aux respects des institutions et des figures représentants la démocratie. Force est de constater cependant que ces exigences en matière d'espace et de dignité ont été comblées à des degrés bien divers au château Saint-Louis, au palais épiscopal, au parlement neuf du Bas-Canada et de l'Union, au parlement de Montréal, au parlement « bureau de poste », au Parlement d'Ottawa et à l'hôtel du Parlement actuel. Or, après plus de deux siècles et demi d'évolution, le Québec possède aujourd'hui un édifice parlementaire adapté aux besoins du XXI^e siècle, conjuguant mieux que jamais patrimoine et modernité.

Notes

- 1 L'auteur tient à remercier Marie-Hélène Fournier, Rachel Plante, Danielle Simard, Jules Racine St-Jacques et Frédéric Lemieux pour les commentaires apportés à la version préliminaire de cet article.
- 2 Christian BLAIS, *Aux sources du parlementarisme dans la Province de Québec, 1764-1791*, Thèse (Ph. D.), Québec, Université Laval, 2019, p. 199-200.
- 3 Christian BLAIS, Gilles GALLICHAN, Frédéric LEMIEUX et Jocelyn SAINT-PIERRE, *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Les Publications du Québec / Assemblée nationale du Québec, 2008, p. 176.
- 4 Michel HÉBERT, *Parlementer. Assemblées représentatives et échange politique en Europe occidentale à la fin du Moyen Âge*, Paris, Boccard, 2014, p. 297.

- 5 Joseph BOUCHETTE, *Description topographique de la province du Bas-Canada*, Londres, W. Faden, 1815, p. 463.
- 6 *Le Canadien*, 15 février 1841, p. 2.
- 7 *Journaux du Conseil législatif, de la Province du Canada ... étant la première session du second parlement provincial, 1844-5*, Montréal, J.C. Fisher & W. Kemble, [1845], appendice, p. b26.
- 8 Gilles GALLICHAN, « De Kingston à Montréal : à la recherche d'une capitale 1841-1844 », *Les Cahiers des Dix*, n° 70, 2016, p. 69.
- 9 *The Quebec Mercury*, 31 août 1852, p. 2, traduit et cité par Michel DESGAGNES, *Les édifices parlementaires depuis 1792*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 1979, p. 32-33.
- 10 « Incendie du palais législatif », *Le Canadien*, 1^{er} février 1854, p. 2.
- 11 C. BLAIS, G. GALLICHAN, F. LEMIEUX et J. SAINT-PIERRE, *Québec : quatre siècles...*, p. 282.
- 12 « The Session », *The Morning Chronicle*, 5 décembre 1877, p. 3 ; « The Parliamentary Wigwam », *The Morning Chronicle*, 9 octobre 1877, p. 3.
- 13 Gaston DESCHÊNES, *Le parlement de Québec. Histoire, anecdotes et légendes*, Québec, Multimondes, 2005, p. 184-186.
- 14 Jean-François COSSETTE, « Défis et responsabilités de l'entretien et de la restauration de l'Hôtel du Parlement », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 40, n° 1 (2011), p. 19.
- 15 Luc NIPPEN et Gaston DESCHÊNES, *L'Hôtel du Parlement : témoin de notre histoire*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1996, p. 172-176.
- 16 « Salon vert », Encyclopédie du parlementarisme québécois, Assemblée nationale du Québec, 10 octobre 2014, <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/salon-vert.html>.
- 17 En 1983, il s'agissait plutôt de la Direction de l'aménagement.
- 18 Jean-François COSSETTE, « La restauration du couronnement de la tour centrale de l'Hôtel du Parlement », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 35, n° 1-2 (2006), p. 19-21.
- 19 Voir aussi : Frédéric LEMIEUX, « Agrandir le parlement? Trois projets oubliés », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 45, n° 1 (2016), p. 16-23.
- 20 M. HÉBERT, *Parlementer...*, p. 296.
- 21 *Ibid.*
- 22 Sur le concept de dignité, voir aussi : Martin PÂQUET, « Le deuil comme consensus. Les rituels funéraires des responsables politiques au Canada et au Québec, 1868-2000 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14, n° 1 (2005), p. 73-88.

Rénovations visant à améliorer l'accessibilité dans la Cité parlementaire du Canada

Les édifices de la Cité parlementaire du Canada ont été construits à des périodes où les considérations relatives à l'accessibilité des logements étaient pratiquement inexistantes, mais sont devenues très importantes lors de la commande de nouvelles constructions. Par conséquent, les assemblées dont les propriétés prenaient de l'âge ont procédé à diverses rénovations au cours des dernières décennies, afin de rendre ces édifices plus accessibles aux parlementaires, au personnel et au public. Les listes et les résumés ci-dessous qui décrivent en détail ces rénovations ont été créés à partir des informations fournies par le Bureau du greffier, les bibliothécaires parlementaires et/ou les services responsables de la gestion immobilière.

Colombie-Britannique

L'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a pris les mesures suivantes pour rendre l'espace parlementaire plus accessible aux députés, au personnel et aux visiteurs à mobilité réduite :

Rénovation et amélioration des salles de la Chambre et des comités

- Amélioration de la technologie à la Chambre législative et facilitation de la participation des députés à mobilité réduite.
- Le fauteuil du Président est désormais équipé d'un système de console qui comprend un système de messagerie de la Chambre permettant aux députés à mobilité réduite de signaler au Président leur intérêt à participer au débat.
- Reconfiguration de la Chambre de l'Assemblée législative, au besoin, pour permettre à un député à mobilité réduite d'accéder facilement à son bureau.
- Les membres à mobilité réduite votent en levant la main plutôt qu'en se levant lors d'un vote formel.
- Installation de microphones extensibles spéciaux et de pupitres debout dans les salles de comité pour les membres à mobilité réduite qui participent aux délibérations.

Rénovations et améliorations externes

- En mars 2013, une nouvelle entrée accessible a été inaugurée à l'avant des édifices du Parlement. Elle porte le nom de Douglas Lyle Mowat, qui a été député à l'Assemblée législative de 1983 à 1991. M. Mowat a été le premier utilisateur de fauteuil roulant élu à une assemblée législative au Canada.

- Les autres améliorations comprennent :
- modernisation pour créer des entrées accessibles;
- ajout d'espaces de stationnement accessibles;
- modification des bordures, sentiers et surfaces de roulement autour des édifices du Parlement afin d'en améliorer l'accessibilité;
- ajout d'une rampe en béton et de balustrades en métal pour faciliter l'accès à la salle à manger du Parlement.

Rénovations et améliorations internes

- Installation d'une rampe interne pour assurer l'accès à la Bibliothèque du Parlement.
- Rénovation des entrées et des installations sanitaires pour en améliorer l'accessibilité.
- Installation de dispositifs d'ouverture de porte automatiques.
- Modernisation des ascenseurs de l'édifice pour améliorer l'accès à l'édifice tout entier. Les ascenseurs avaient plus de 30 ans et, à l'exception des cages d'ascenseur, ils ont été complètement remplacés.
- Mise à jour du système d'alarme incendie avec de nouvelles alarmes incendie et des lumières stroboscopiques pour les malentendants.
- Installation des « Chaises d'évacuation Evacu-Trac » pour aider les membres à mobilité réduite si les ascenseurs deviennent inutilisables pendant une urgence sur place nécessitant une évacuation.
- Ajout du sous-titrage pour les malentendants dans le cadre de la diffusion télévisée de toutes les délibérations.
- Fourniture des services d'un préposé aux soins personnels et des aides aux déplacements des membres du Comité, au besoin.

Alberta

1912 : Des ascenseurs ont été installés dans l'édifice de l'Assemblée législative lorsqu'il a été construit à l'origine.

1965 : De nouveaux ascenseurs ont été installés au début des années 1965 pour remplacer les ascenseurs existants.

1973 : En réponse à une question posée à l'Assemblée sur la disponibilité des éléments d'accessibilité de l'Assemblée législative, le ministre des Travaux publics fait état des plans visant à modifier l'accès aux tribunes afin de les rendre plus accessibles. Pour ce qui est des rampes, elles sont mentionnées comme étant en place pour entrer dans l'édifice.

1981 : L'accessibilité complète en fauteuil roulant à l'édifice de l'Assemblée législative a été rendue possible pendant l'Année internationale des personnes handicapées.

1986 : Les travaux de rénovation ont été réalisés pour accueillir huit fauteuils roulants dans les tribunes; les toilettes et les cabines téléphoniques ont été rendues

accessibles dans l'édifice; des rampes ont été ajoutées dans les tribunes pour aider les personnes ayant des difficultés à monter les escaliers.

1987 : Installation d'une rampe temporaire en contreplaqué sur les marches avant pour la visite de Rick Hanson.

1989 : Élection du premier Député se déplaçant en fauteuil roulant. Percy Wickman était un paraplégique qui a reçu l'Ordre du Canada pour sa carrière politique et ses efforts en faveur des personnes handicapées. Vous trouverez une interview de Percy Wickman sur ses expériences dans la *Revue parlementaire canadienne* [13(1) 1990].

1990 : L'Alberta est la première province à faire appel à des interprètes en langue des signes américaine pour les émissions télévisées. Des problèmes techniques et des restrictions budgétaires ont entraîné le passage au sous-titrage en 1995.

2004 : Adoption du projet de loi 201, *Loi de 2004 modifiant les codes de sécurité (conception et accès sans obstacles)*.



Assemblée législative de la Colombie-Britannique

Rampe d'accès dégagée menant à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

2007 : Dans le cadre d'un examen des mesures de santé et de sécurité au travail, les bureaux et le mobilier (y compris dans les bureaux de circonscription) ont été évalués et améliorés selon les besoins. Rénovation des cabines d'ascenseur de l'édifice de l'Assemblée législative selon les normes sans obstacle relatives aux panneaux de commande. Rénovation des toilettes pour garantir l'accès aux personnes handicapées.

2007 : Les appareils d'aide auditive sont mis à la disposition du public qui entre dans les tribunes, sur demande. Les dispositifs d'écoute d'origine avaient la taille d'une petite boîte et amplifiaient le son. En 2015, les dispositifs d'écoute assistée ont été remplacés par des iPads qui offrent également un sous-titrage codé.

2008 : Élection de Kent Hehr, tétraplégique en fauteuil roulant motorisé. Lors de l'élection de M. Hehr, l'Assemblée législative et un représentant de HFKS Architects ont entrepris un examen. Cet examen initial du site a permis de cerner les modifications sans obstacle potentielles qui pourraient être apportées. Il a été noté que le besoin d'accessibilité et de sécurité présentait des conflits à plusieurs endroits. L'évacuation des espaces de stationnement attribués vers l'édifice de

l'Assemblée législative, qui comprend des rampes, a été jugée satisfaisante. Bien que la largeur des portes soit conforme aux Codes du bâtiment, les boutons-poussoirs des dispositifs d'ouverture de porte automatiques ont été améliorés. Dans la Chambre, la barre a été déplacée pour permettre au Député de se rendre sans encombre à son bureau.

2012 : Des toilettes réservées aux personnes handicapées sont aménagées dans l'édifice de l'Assemblée législative.

2013 : La députée Heather Forsyth se présente en Chambre avec Quill, son chien d'assistance; il s'agit d'une première au Canada. Quill aide M^{me} Forsyth, qui souffre d'une perte auditive. Lors de sa première journée de travail à l'Assemblée législative de l'Alberta, Quill s'est installé confortablement sous le bureau de sa maîtresse. Quill a cependant sursauté quand les députés se sont mis à taper leur bureau pendant le débat.

2013-2014 : L'enquête sur l'accessibilité de l'édifice de l'Assemblée législative a été menée par l'entreprise du fils de Percy Wickman, Ron Wickman Architect. À l'époque, aucun financement n'était disponible pour faire des rénovations.



Assemblée législative du Manitoba

Facilité d'accès à l'Assemblée législative du Manitoba.



Assemblée législative du Manitoba

Le parterre de l'Assemblée avant d'être surélevé et après.

Saskatchewan

Les Nations Unies ont déclaré 1981 l'Année internationale des personnes handicapées. La même année, l'Assemblée a adopté des mesures législatives. Il s'agissait là d'un premier petit pas vers des rénovations beaucoup plus importantes au cours des années suivantes.

En 1997, une réhabilitation d'urgence de l'édifice de l'Assemblée législative a commencé. Le projet a permis de corriger d'importants dysfonctionnements structurels pour stabiliser les fondations de l'édifice. Au cours de la même année, des améliorations ont été apportées aux composants de sécurité et aux normes d'accessibilité de l'édifice, mais la stabilisation de la fondation en dessous a créé un précédent et a retardé les rénovations des éléments d'accessibilité de l'édifice.

En avril 1997, une rampe spéciale a été aménagée à l'hémicycle pour le député paraplégique Ned Shillington, qui se déplaçait en fauteuil roulant; il ne s'agissait toutefois pas d'une installation permanente.

Une entrée accessible a été ajoutée à l'avant de l'édifice en 2001. Baptisé en l'honneur du prince de Galles et inauguré par lui, il a été développé dans le cadre d'un important projet de construction de l'Édifice législatif. Cinq ans plus tôt, la visite de l'athlète paraplégique et héros national Rick Hansen a donné une impulsion aux travaux de rénovation. Il ne pouvait entrer dans l'édifice que par l'entrée de service à l'arrière. Les responsables se sont engagés à apporter les changements nécessaires pour éviter que ce scénario ne se reproduise.

En 2015, quatre députés du parti de la Saskatchewan et un député de l'opposition ont participé à un défi lancé par le First Steps Wellness Centre : passer la journée en

fauteuil roulant. Les cinq députés ont déclaré que le défi leur a donné une nouvelle perspective des types d'obstacles qui existent toujours pour les personnes handicapées.

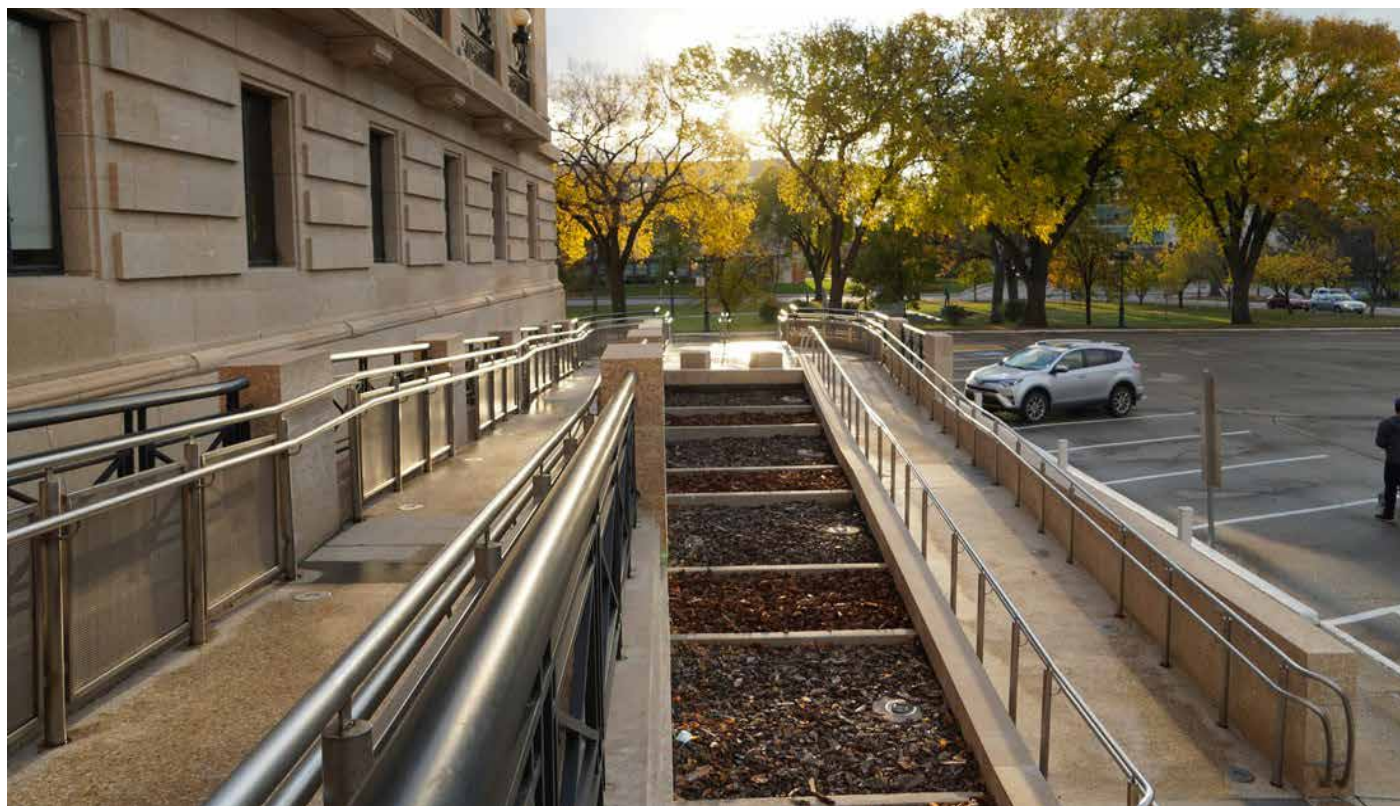
Bien que les questions d'accessibilité fassent l'objet d'une discussion continue, l'article 1(2) du Règlement de l'Assemblée législative de la Saskatchewan prévoit que : « Le président de l'Assemblée peut modifier l'application d'un règlement ou d'un usage de l'Assemblée afin de permettre la pleine participation d'un député : (a) handicapé... ».

Manitoba

Au fil des ans, le gouvernement et l'Assemblée législative du Manitoba ont entrepris un certain nombre d'initiatives clés pour améliorer l'accessibilité de l'édifice de l'Assemblée législative du Manitoba pour les personnes qui y travaillent ou qui le visitent. Le gouvernement a dirigé un certain nombre d'initiatives, car il a compétence sur la majorité de l'édifice de l'Assemblée législative, tandis que le gouvernement et l'Assemblée législative ont travaillé en collaboration pour les plans liés aux espaces de l'Assemblée. Ces mesures visant à améliorer l'accessibilité sont les suivantes :

- En 1993, une section désignée de la Tribune publique de l'Assemblée législative a fait l'objet de rénovations afin de fournir de l'espace aux personnes qui utilisent des fauteuils roulants et d'autres dispositifs de mobilité pour assister aux sessions de l'Assemblée. De plus, un ascenseur pour fauteuils roulants a été ajouté à l'extérieur de l'une des portes de la Tribune pour donner accès aux Tribunes publiques.
- Le sous-titrage codé a été ajouté à la diffusion des Affaires courantes en 2001.

- En 2006 et 2013, les plateformes élévatrices de la Tribune réservée au public ont été modernisées pour fournir de nouveaux modèles de plateformes élévatrices capables de supporter le poids plus lourd des fauteuils roulants contemporains.
- En 2007, l'édifice de l'Assemblée législative du Manitoba est devenu le premier édifice législatif au Canada à offrir un accès complet aux portes d'entrée avec l'achèvement d'une rampe d'accès universelle à l'entrée principale de l'édifice. La conception de la rampe s'intègre visuellement à la conception patrimoniale de l'édifice. La structure est assez large pour permettre à deux fauteuils roulants de se croiser en toute sécurité et comprend un palier circulaire qui permet aux utilisateurs de s'arrêter et de voir l'extérieur de l'édifice et les terres avoisinantes. En outre, l'installation de portes personnalisées à l'entrée principale offre un meilleur espace pour les fauteuils roulants, les poussettes et les groupes de visiteurs. Les places de stationnement faciles d'accès sont situées à la base de la rampe :
- Les comités permanents offrent, sur demande, des services d'interprétation en langue des signes américaine et de sous-titrage codé en direct des



Ci-dessus : l'honorable Myrna Driedger, Présidente, en compagnie de Rick Hansen. Ci-dessous : rampe menant à l'entrée de l'édifice de l'Assemblée législative du Manitoba.

délibérations depuis 2011 et, en 2013, la Commission de gestion de l'Assemblée législative a approuvé un budget annuel afin que la Direction des comités offre ces services d'accessibilité pendant l'étape des audiences publiques des mesures législatives des comités.

- En collaboration avec le gouvernement, des rénovations ont été apportées à la Tribune réservée au public de l'Assemblée en 2015 pour améliorer le son, offrir un meilleur éclairage au sol pour réduire les risques de trébuchement, élargir et améliorer les marches d'escalier et améliorer la visibilité des escaliers.
- Toujours en 2015, des portes d'accessibilité ont été ajoutées aux toilettes publiques de l'édifice de l'Assemblée législative.
- De 2015 à 2017, un Comité consultatif a été mis sur pied pour examiner la question de l'amélioration de l'accessibilité à la Chambre. Le comité était composé de représentants du Bureau du Président, du Bureau du greffier de l'Assemblée législative, du hansom, des visites guidées, des services d'hébergement, des ressources historiques et culturelles, de représentants de la communauté des personnes handicapées et de groupes consultatifs, le coordonnateur responsable de l'accessibilité de la ville de Winnipeg, le Bureau des personnes handicapées, les architectes du projet et les entrepreneurs. Les discussions et les enquêtes menées par le comité consultatif ont donné lieu à un certain nombre de recommandations visant à améliorer l'accessibilité.
- En 2016, l'Assemblée législative a convenu que tout député souhaitant obtenir une assistance personnelle impliquant les services d'un assistant personnel, un chien d'assistance, une interprétation en langue des signes, un dispositif de sous-titrage codé en temps réel, une simulation vocale ou toute autre assistance personnelle raisonnable de ce type peut bénéficier de la présence de cette assistance à l'Assemblée sans avoir besoin de l'autorisation de l'Assemblée législative.
- En 2016, sur la base des recommandations du comité consultatif, la troisième rangée de sièges de députés de la Chambre de l'Assemblée législative a été rénovée pour rendre les bureaux et les sièges accessibles aux personnes qui utilisent des dispositifs de mobilité.
- Toujours en 2016, les portes de bureau du caucus du gouvernement ont été rénovées pour en faire des portes faciles d'accès. Un bureau de député a été rénové pour devenir un bureau accessible, doté d'une porte accessible, d'une salle de toilette attenante adaptée et d'une aire de rotation appropriée pour les fauteuils roulants.
- En 2016, un écran tactile a été configuré pour offrir à un député qui a des difficultés de déplacement,



Assemblée législative de l'Ontario

Nouvelle entrée facile d'accès pour les visiteurs, Assemblée législative de l'Ontario.

la possibilité d'avoir un signal d'aide à l'attention du Président, des greffiers au bureau, des pages et l'intention de prendre la parole dans le cadre d'un débat, en touchant l'écran au nom du député.

- Toujours en 2016, le Président et le greffier ont enquêté et observé le fonctionnement des plateformes élévatrices situées dans d'autres villes afin de déterminer si une plateforme élévatrice serait une option appropriée pour donner accès à l'étage de la Chambre de l'Assemblée législative aux personnes qui utilisent des dispositifs de mobilité. Les préoccupations ont été signalées au comité consultatif après que ces appareils ont été mis en service. L'idée d'utiliser une plateforme élévatrice a été écartée en raison du bruit, du risque de panne mécanique et du manque de discrétion pour les personnes utilisant l'ascenseur. Le comité consultatif est revenu à l'idée d'installer une rampe d'accès pour fauteuils roulants. Cette option avait été rejetée auparavant, parce que vu les dimensions de la Chambre, la pente d'une rampe aurait été trop raide. Mais, faisant preuve de créativité, le comité a eu l'idée de relever le plancher de la Chambre de l'Assemblée, ce qui allait permettre d'installer une rampe d'accès pour fauteuil roulant qui serait conforme aux exigences du code.
- En 2017, le commissaire aux indemnités, allocations et prestations de retraite des députés a ajouté, à la demande de l'Assemblée, 5 000 dollars aux indemnités de circonscription de tous les députés, précisément pour effectuer des rénovations aux bureaux de circonscription afin d'en améliorer l'accessibilité.



Rampe installée dans le hall ouest.

- En 2017, selon les recommandations du comité consultatif, la Chambre de l'Assemblée législative a fait l'objet d'importantes rénovations visant à améliorer l'accessibilité. Afin de créer une pente adéquate pour l'installation d'une rampe d'accès pour fauteuils roulants, le plancher de la Chambre a été surélevé de quatre pieds et demi. Avec les installations de la rampe, l'accès au plancher de la Chambre est désormais possible pour toute personne utilisant un dispositif de mobilité;
- De plus, la première rangée de bureaux des deux côtés de la Chambre de l'Assemblée a été déplacée afin d'assurer un rayon de braquage approprié pour les fauteuils roulants, ce qui signifie que les députés utilisant des dispositifs de mobilité pouvaient s'asseoir sur les bancs avant de chaque côté de la Chambre de l'Assemblée. L'estrade du Président et la table des greffiers sont maintenant accessibles. Ces travaux de rénovation ont été achevés à temps et en deçà du budget, et ils ont été si bien faits qu'ils ont remporté un prix Heritage Winnipeg; ils ont aussi été finalistes pour le prix du Projet de l'année et ont été acclamés par l'éminent militant Rick Hansen.
- En 2020, la diffusion des délibérations de l'Assemblée est passée des Affaires courantes à toute la journée de séance, ce qui signifie que le sous-titrage codé comprend maintenant la journée de séance complète. Avec le passage à la participation virtuelle des députés en raison de la pandémie de COVID19, au lieu de se présenter en personne, les présentateurs du Comité permanent participent désormais virtuellement depuis leur domicile ou leur bureau.

Ontario

1995 – Conception et installation de la rampe extérieure de l'entrée de l'aile nord – Rampes d'accès intégrées à la conception existante de l'escalier et à la façade patrimoniale de l'aile nord pour offrir une entrée accessible.

1997-2008 – Rénovation des toilettes du premier au quatrième étage de l'aile ouest – Rénovation de toutes les toilettes de l'aile ouest pour respecter le *Code du bâtiment* et les normes d'accessibilité en vigueur.

2000 – Nouvelle entrée de l'édifice accessible – Introduction d'une nouvelle entrée de l'édifice public et d'une rampe accessible située sur la façade sud de l'édifice de l'Assemblée législative.

2003-2004 – Rénovation des toilettes du sous-sol de l'édifice du Centre – Rénovation des toilettes du sous-sol pour respecter le *Code du bâtiment* et les normes d'accessibilité en vigueur.

2004 – Installation de rampes d'accès à la Chambre – Des rampes d'accès ont été intégrées à l'environnement existant dans la Chambre et dans les halls de la Chambre afin d'offrir un chemin de déplacement sans obstacles.

2007-2008 – Rampe d'accès au quatrième étage de l'aile est – Rampe d'accès intégrée à l'escalier existant pour assurer un accès facile aux espaces de bureau.



Bureau de sécurité aux portes ouest, à l'étage principal de l'Assemblée législative de l'Ontario.

2007 – Rénovation des ascenseurs de l'édifice du Centre – Rénovation du sous-sol et du niveau intermédiaire de l'édifice du Centre pour l'ajout d'un ascenseur accessible.

2008-2009 – Nouvel ascenseur et améliorations connexes en matière d'accessibilité – Appartements du lieutenant-gouverneur – Nouvel ascenseur installé pour donner accès aux trois niveaux de la suite avec améliorations connexes en matière d'accessibilité, y compris de nouvelles toilettes.

2008-2010 – Rénovations des toilettes de l'aile nord du premier au quatrième étage – Rénovations effectuées dans toutes les toilettes de l'aile nord pour respecter le *Code du bâtiment* et les normes d'accessibilité en vigueur.

2009-2011 Nouveaux bureaux de sécurité – Les bureaux de sécurité aux entrées publiques sont tous remplacés par des bureaux à accès facile.

2009 – Examen et rénovation des panneaux d'orientation de l'édifice – Un examen complet de tous les panneaux existants (intérieurs et extérieurs) de l'édifice suivis de la mise en œuvre de panneaux actualisés pour respecter les normes d'accessibilité en vigueur (pictogrammes, braille, etc.).

2009-2014 – Système de notification vocale des ascenseurs – Des signaux sonores ont été installés dans tous les ascenseurs afin de fournir des messages vocaux audibles pour indiquer le sens du déplacement et les étages.

2010 – Toilettes et douches accessibles dans les quartiers des pages – Réaménagement des toilettes existantes pour respecter le *Code du bâtiment* et les normes d'accessibilité en vigueur.

2010 – Rénovation de l'accessibilité du comptoir de prêt de la bibliothèque – Le comptoir de prêt de la bibliothèque a été repensé et remplacé par un bureau facile d'accès.

2012 – Toilettes pour hommes du sous-sol de l'aile est et nouvelles toilettes familiales/pour tous les genres – La rénovation des toilettes pour hommes du sous-sol a été achevée pour respecter le *Code du bâtiment* et les normes d'accessibilité en vigueur. Le réaménagement comprend l'ajout de nouvelles toilettes familiales/pour tous les genres séparées accessibles.

2014 – Rénovation du sous-sol de l'aile nord – Le sous-sol de l'aile nord a été rénové avec l'ajout de toilettes et de douches accessibles.

2015 – Dispositifs d'ouverture de porte à accès facile dans toute l'aile nord, du sous-sol au quatrième étage.

2019 – Installation de dispositifs d'ouverture de porte à accès facile à divers endroits de l'édifice.

2021 – Centre de dépistage du Centre des visiteurs – Ajout de 2 000 pieds carrés à l'édifice de l'Assemblée législative aux fins de contrôle de sécurité. L'emplacement sélectionné est construit sur l'entrée et la rampe accessibles précédemment introduites (2000).

Chambre des communes

Un important projet de réfection est en cours à l'édifice du Parlement connu sous le nom d'édifice du Centre, qui abrite la Chambre du Sénat et la Chambre des communes. Les travaux devraient s'échelonner sur une dizaine d'années. Pour faciliter la réhabilitation, des salles provisoires ont été construites dans les édifices avoisinants. Une salle du Sénat provisoire a été construite dans le Centre de conférences du gouvernement récemment rénové, désormais connu sous le nom d'édifice du Sénat du Canada. Une salle provisoire de la Chambre des communes a été construite dans une ancienne cour de l'édifice de l'Ouest, sur la Colline du Parlement.

Bien que se trouvant dans l'édifice du Centre, la salle de la Chambre des communes a accueilli un député quadriplégique en 2004, modifiant le mobilier pour répondre à ses besoins. À la suite des élections de 2006, 2008, 2011 et 2015, des mesures d'adaptation semblables ont été prises pour les députés ayant un handicap physique. On a permis aux députés ayant un handicap physique de travailler dans des bureaux situés plus près de la Chambre et dotés d'équipements adaptés, avec l'appui des whips, afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions parlementaires.

L'article 1.1 du Règlement, qui se lit comme suit, a été ajouté au *Règlement de la Chambre des communes* à la suite de l'élection du premier député quadriplégique en 2004 :

« Participation des députés handicapés.

Le Président peut modifier l'application de tout article du Règlement ou de tout ordre spécial ou usage de la Chambre pour permettre la pleine participation d'un député handicapé aux délibérations de la Chambre. »

Outre les rénovations susmentionnées, la Cité parlementaire fait actuellement l'objet d'une réhabilitation complète afin de moderniser et de restaurer ses édifices patrimoniaux, projet qui fait partie de la Vision et plan à long terme (VPLT) élaborée en 2001. L'un des éléments de ce grand projet de réhabilitation est de créer un Parlement accessible, tel qu'indiqué dans le document *La vision et le plan à long terme – Rapport annuel exercice 2018 à 2019* :

« Les édifices et les terrains de l'ensemble de la Cité parlementaire ont été conçus et bâtis il y a plus de 100 ans, bien avant que des normes d'accessibilité soient adoptées. Cette réalité pose des défis uniques en ce qui concerne la nécessité d'équilibrer les exigences modernes en matière d'accessibilité et la préservation du caractère patrimonial. Les travaux visant la construction des nouveaux édifices et la restauration de ceux existants de la Cité

parlementaire, y compris l'édifice de l'Ouest, l'édifice du Sénat du Canada et la phase 1 du Centre d'accueil des visiteurs, ont été planifiés et réalisés de manière à surmonter ces défis posés par la réhabilitation des édifices patrimoniaux. Les codes du bâtiment sont respectés, voire surpassés ».

Conformément au projet de loi C-81, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) répond aux normes d'accessibilité dans l'ensemble de ses travaux de réhabilitation de la Cité parlementaire. SPAC devient un chef de file et un modèle pour ce qui est de l'aménagement de milieux accessibles en rendant la Cité plus conviviale pour les familles, plus inclusive et plus ouverte au public. Cet engagement constitue une occasion en ce qui concerne l'élaboration du Plan directeur du complexe, dans lequel l'approche intégrée du complexe continuera de favoriser l'accessibilité dans l'ensemble de la Cité.

La réhabilitation de l'édifice du Centre et le réaménagement des édifices 1, 2 et 3 permettront aussi à SPAC de mettre en valeur le leadership mondial en matière d'accessibilité universelle dans un contexte patrimonial. L'équipe de conception de SPAC collabore avec tous les intervenants pour créer un équilibre entre l'accessibilité, la sécurité, le patrimoine et l'état du site actuel pour que la Cité devienne un modèle d'accessibilité pour les générations à venir.

Il faut souligner que les installations du Parlement sont accessibles en fauteuil roulant. Vous trouverez ci-après d'autres exemples de travaux de rénovation effectués au cours des dernières années dans la Cité parlementaire pour répondre aux besoins en matière d'accessibilité (source : section des Affaires parlementaires des Services publics et Approvisionnement Canada) :

Les Barrières de sécurité du périmètre (2013) ont pris des dispositions particulières pour le dégagement des fauteuils roulants motorisés surdimensionnés (fauteuils roulants grand format) aux principaux points d'entrée de la Colline du Parlement.

Sur les terrains de la Colline du Parlement (2014), des améliorations ont été effectuées pour l'accessibilité sur le site, y compris l'ajout des allées en béton avec des rampes à faible pente, les trottoirs et la rénovation des entrées des édifices.

Les travaux de rénovation de l'édifice Sir John A. Macdonald, achevés en 2015 pour la Chambre des communes, ont été réalisés dans le respect des exigences en matière d'accessibilité conformément aux codes et normes applicables, et comprennent les caractéristiques d'accessibilité suivantes :

- les ascenseurs sont accessibles;
- toutes les portes de la nouvelle annexe et de l'édifice du patrimoine existant sont accessibles;
- des toilettes accessibles sont fournies;
- tous les plans de disposition du mobilier pour les salles polyvalentes I et II, pour tous les scénarios, comprennent des espaces adaptés pour fauteuil roulant;
- toutes les salles d'atelier sont accessibles.
- Les travaux de rénovation ont été effectués à l'édifice Wellington en 2016 pour la Chambre des communes. Ces travaux ont amélioré les dispositions d'accessibilité dans toutes les salles de comités accessibles au public. Toutes les fonctions principales au sein de l'édifice, y compris le déplacement vertical entre les étages au moyen d'ascenseurs dédiés, sont conçues aux fins d'accessibilité des personnes ayant une mobilité réduite/handicap sévère. L'ancienne rampe menant de la rue Sparks au rez-de-chaussée a été rénovée et assure un accès libre et pratique aux personnes handicapées. L'édifice compte également huit suites de bureaux de députés entièrement accessibles, soit un peu plus de 10 % du nombre total de suites.
- Dans l'édifice de l'Ouest récemment rénové (2018), l'accès vertical entre tous les espaces publics permet un accès amélioré sans obstacle, y compris l'accès à la Chambre provisoire de la Chambre des communes, la tribune supérieure réservée au public, l'accès aux salles des comités et l'accès aux étages des bureaux des parlementaires. Une suite de bureaux est spécialement adaptée pour améliorer l'accessibilité. La Chambre a un accès égal à environ 10 % des sièges des députés du Parlement. Tous les députés de la Chambre ont des bureaux et des chaises qui leur sont assignés. La disposition actuelle du mobilier ne permet pas un accès facile, mais des mesures d'adaptation sont prises pour mieux répondre aux exigences individuelles en matière d'accessibilité, compte tenu de la diversité des besoins en matière d'accessibilité. Dans les tribunes de la Chambre, un espace est prévu pour accommoder les fauteuils roulants au niveau accessible dans les sièges disposés en style théâtre. Un siège est prévu à côté de la personne en fauteuil roulant pour celui ou celle qui l'accompagne.

Dans le cadre des exigences visant à assurer un accès égal pour tous à l'édifice du Sénat du Canada (2018), des appareils élévateurs supplémentaires (ascenseurs et ascenseurs aménagés pour personnes handicapées) et des toilettes accessibles ont été ajoutés dans le cadre des travaux de réhabilitation.

En planifiant les nouveaux édifices, les raccordements entre édifices et les projets de réhabilitation actuels, l'approche consiste à assurer l'accessibilité universelle et à équilibrer les contraintes patrimoniales dans les édifices

existants afin de rendre le Parlement physiquement accessible. Cela comprend au minimum des niveaux de plancher uniformes avec un déplacement vertical grâce aux ascenseurs.

Les nouvelles affiches dans les édifices rénovés contiennent des informations en braille et les ascenseurs plus modernes sont équipés d'indicateurs d'étage vocaux. Des places de stationnement accessibles sont disponibles pour les députés et le personnel.

Le Sénat

Le résumé ci-dessous met en évidence les divers changements apportés aux édifices occupés par le Sénat du Canada au cours des 23 dernières années pour rendre les espaces plus accessibles aux parlementaires, au personnel et/ou aux visiteurs handicapés.

1988 – Installation d'une rampe d'accès pour fauteuils roulants à l'entrée de service est de l'édifice du Centre

1992 – Amélioration des toilettes accessibles à l'entrée principale de l'édifice du Centre

1997 – Installation d'une rampe pour fauteuils roulants dans la salle 160 de la cabine de traduction de l'édifice du Centre

1997 – Salle 160S du complexe de l'édifice du Centre, toilettes entièrement accessibles à l'intérieur du local

1997 – Installation des rampes d'accès pour les fauteuils roulants au niveau de la rampe de chargement provisoire nord de l'édifice du Centre

Sénat du Canada



Toilettes facilement accessibles dans l'édifice du Sénat



Dans l'édifice du Sénat du Canada, des sièges adaptables et des places accessibles en fauteuil roulant sont prévus dans la tribune des visiteurs.

1998 – Toilettes entièrement accessibles dans l'aile 1910 de l'édifice de l'Est

1998 – Possibilité d'utiliser l'ascenseur au 4^e étage pour que les fauteuils roulants puissent accéder à la salle 362 de la salle de réunion de l'édifice de l'Est

1999 – Toilettes accessibles et aménagement de 4 étages pour le déménagement de l'administration dans l'édifice des Chambres

2000 – Amélioration des toilettes accessibles à l'arrière de la Chambre du Sénat (édifice du Centre)

Années 2000 – Modernisation des dispositifs d'ouverture de porte automatiques aux portes principales des bureaux du Gouverneur général et du Conseil privé dans l'édifice de l'Est

Années 2000 – Modernisation des dispositifs d'ouverture de porte automatiques aux portes principales de l'édifice du Centre

2002 – Installation d'un interphone à l'extrémité de l'édifice de l'Est du tunnel souterrain menant à l'édifice du Centre pour permettre aux personnes handicapées d'appeler le centre des opérations de la Direction de la sécurité ministérielle (CSD) si elles ont besoin d'aide pour gravir la pente du tunnel du côté de l'édifice du Centre.

Cette question a été soulevée après qu'une personne handicapée a rendu visite à un employé du Sénat sur son lieu de travail, dans le cadre d'une initiative du greffier visant à connaître les obstacles réels auxquels se heurtent les personnes handicapées lorsqu'elles accèdent aux édifices du Sénat sur la Colline du Parlement.

Années 2000 – Installation de boutons d'urgence dans toutes les toilettes accessibles désignées (édifice du Centre)

2002 – Installation de rampes asphaltées à la cabane de pêche sur glace de l'édifice du Centre pour permettre à un sénateur de l'époque d'entrer par la porte principale de l'édifice du Centre avec son fauteuil roulant.

2009 – Rampes d'accès à l'Édifice national de la presse

2019 – Projet de contournement de la tour Sud-Ouest

2020 – Remplacement de l'ascenseur hydraulique portable aux marches de l'entrée principale de l'Édifice national de la presse (Administration)

2021 – Amélioration de l'accessibilité de toutes les toilettes de l'édifice de l'Est

2021 – Projet pilote de toilettes neutres faciles d'accès de l'édifice de l'Est



Un des bancs originaux de l'édifice du Sénat quand celui-ci occupait l'emplacement de l'ancienne gare.

2021 – Modernisation de l'entrée du Conseil privé (extension de la rambarde au niveau de la rampe, abaissement des dispositifs d'ouverture des portes et des commandes d'interphone, installation de nouveaux dispositifs d'ouverture de porte sur la nouvelle porte pare-balles, le tout conforme à la norme CAN-CSA B651. La rampe elle-même, qui n'est pas conforme à la norme CAN-CSA actuelle, n'a pas été modifiée);

L'Édifice du Sénat du Canada (SCB), qui abrite temporairement la Chambre du Sénat pendant que l'édifice du Centre du Parlement subit sa première réhabilitation majeure depuis la construction de l'édifice en 1920, a été rénové de manière à ce que tous les sénateurs, le personnel et les visiteurs puissent se mouvoir librement dans l'espace. Des entrées sans obstacle aux panneaux tactiles en passant par les toilettes universelles avec tables à langer, l'édifice du Sénat du Canada est doté d'une voie d'accès sans obstacle pour faciliter l'accès à tout l'édifice. Les visiteurs qui assistent aux délibérations depuis les tribunes réservées au public disposent également de fauteuils roulants et de sièges adaptables.

Actuellement, avec l'adoption de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* en juillet 2019, le Sénat s'efforce de soutenir les SPAC dans la création d'une Cité parlementaire qui permet à chacun de participer pleinement au travail et à l'expérience sans obstacles des visiteurs. Étant donné qu'en vertu de la Loi, le gouvernement du Canada, y

compris les entités du Parlement, est tenu d'élaborer et de publier des plans d'accessibilité qui décrivent la façon dont il repérera, éliminera et préviendra les obstacles à l'accessibilité au moyen de l'identification proactive, l'élimination et la prévention des obstacles à l'accessibilité. Pour s'assurer que les personnes handicapées ne sont plus tenues de lutter contre les obstacles à l'accessibilité, le Sénat a mis sur pied un groupe de travail interne pour élaborer le Plan d'accessibilité initial du Sénat.

Québec

Le 1^{er} juin 2019, le pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale a ouvert ses portes au public. Il a remporté le prix de l'Accessibilité universelle lors du Gala des prix d'excellence en architecture (Ordre des architectes du Québec), en juin 2020. Représentant l'esprit démocratique de l'institution, les architectes ont choisi de concevoir une large rampe dont la structure en spirale permet à chacun de parcourir le même itinéraire plutôt que de créer une entrée séparée pour les visiteurs à mobilité réduite. Il était question d'une reconnaissance de la pleine appartenance des personnes à mobilité réduite à la société québécoise.

Toutes les parties du Pavillon d'accueil sont accessibles aux personnes à mobilité réduite – qu'il s'agisse des visiteurs, du personnel ou des députés. Un certain nombre de rénovations ont également permis de renforcer l'accessibilité à l'édifice du Parlement et à la bibliothèque.

Nouveau-Brunswick

- En octobre 1980, un nouvel ascenseur a été installé à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.
- Une rampe a été installée à une porte latérale de l'édifice à une date inconnue.
- L'édifice a fait l'objet d'un projet de rénovation en plusieurs phases entre 2006 et 2012, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Pendant cette période, une rampe a été installée à l'avant de l'édifice. Une nouvelle entrée latérale a été construite, y compris une nouvelle rampe.
- Les toilettes du rez-de-chaussée ont été entièrement rénovées pour les rendre accessibles en fauteuils roulants grâce à l'installation d'une porte automatique équipée d'un interrupteur à bouton-poussoir, d'une grande cabine et de barres d'appui.

Nouvelle-Écosse

- En 2013, lorsque Kevin Murphy est devenu le premier Président en fauteuil roulant, une rampe a été installée pour qu'il puisse atteindre l'estrade du Président.
- Un ascenseur a été installé en 1979 (rénové en 2011) et permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder au deuxième étage (où se trouvent la Chambre législative et la Chambre rouge—la Chambre utilisée par notre ancienne chambre haute, et maintenant utilisée pour les réunions du Comité et les événements spéciaux) et au troisième étage, où se trouvent les tribunes.
- En 2002, l'entrée arrière du rez-de-chaussée a été rénovée pour la rendre complètement accessible, avec des portes à assistance motorisée. Suppression d'une chambre forte au rez-de-chaussée pour rendre une entrée facile d'accès.
- Une résolution du député Mark Parent du 14 novembre 2002 explique l'importance de ces changements :

RÉSOLUTION N° 4734

M. MARK PARENT : Monsieur le Président, par la présente, je donne avis que je proposerai bientôt l'adoption de la résolution suivante :

« Attendu que j'ai récemment pris part à un exercice au cours duquel j'ai passé une journée en fauteuil roulant pour me rendre compte du défi que doivent relever ceux qui doivent le faire tous les jours;

Attendu qu'après cette expérience, j'ai réalisé l'importance des récents travaux visant à rendre la Chambre accessible aux personnes ayant un handicap physique, une demande de la Ligue pour l'égalité d'accès (LEO) qui a progressé grâce à la coopération entre le Bureau du Président, la LEO et le ministère des Transports et des Travaux publics;

Attendu que les changements comprennent un nouveau trottoir et un éclairage extérieur menant à une entrée entièrement accessible, avec des portes à assistance motorisée et des toilettes faciles d'accès;

Par conséquent, il est résolu que tous les députés de cette Chambre reconnaissent ces efforts visant à assurer que la Province House est physiquement accessible à tous ses citoyens et qu'ils remercient les employés des Transports et travaux publics qui ont fait un si bon travail tout en respectant le patrimoine du plus ancien édifice législatif du Canada. » [TRADUCTION]

- Le projet en cours rendra également les zones réservées au personnel plus accessibles et rendra la rampe du 3^e étage conforme au code.

Île-du-Prince-Édouard

La Cité parlementaire est actuellement composée de la Province House (fermée depuis 2015 pour un important projet de conservation géré par Parcs Canada; sa réouverture est prévue pour 2023); l'édifice Honorable George Coles (la Chambre temporaire, certains bureaux administratifs de l'Assemblée législative et les bureaux des trois caucuses); le presbytère (Bureau du Président, Bureau du greffier); et l'édifice J. Angus MacLean (la Bibliothèque de l'Assemblée législative, le hansard et quelques autres bureaux).

Vous trouverez ci-dessous quelques modifications en matière d'accessibilité qui ont été apportées ou qui sont en voie de l'être :

Édifice Coles

- Il y a quelques années, l'Assemblée a commencé à permettre au public d'accéder à l'édifice Coles par l'entrée du rez-de-chaussée, qui est dotée d'une rampe. Avant, le public devait monter une série d'escaliers pour utiliser la porte principale.
- Au cours des cinq dernières années, des toilettes accessibles ont été ajoutées au premier étage de l'édifice Coles, et lors d'une récente rénovation, toutes les toilettes des autres étages ont été rendues accessibles.

Province House

- Le projet de restauration de la Province House prévoit des rénovations qui rendront l'édifice complètement accessible, dont :
- Une rampe d'accès dans l'entrée principale (à l'extrémité sud de l'édifice); les toilettes principales seront situées au sous-sol et seront accessibles grâce à un nouvel ascenseur à rayon de braquage zéro;

- L'accès par ascenseur à tous les quatre étages, contre seulement trois auparavant. L'ascenseur sera également agrandi;
- Des toilettes faciles d'accès/universelles à tous les étages de l'édifice.
- Nous apporterons également des modifications en matière d'accessibilité au théâtre du premier étage, à la Chambre de l'Assemblée législative du deuxième étage et à la tribune réservée au public du troisième étage.

Autres situations

- Bien qu'il ne s'agisse pas d'une rénovation d'édifice, notons aussi que les délibérations diffusées de la Chambre et des comités sont offertes en sous-titrage codé depuis deux ou trois ans.

Yukon

Pour ce qui est des récents travaux et aménagements matière d'accessibilité, en 2016, la toilette publique située à l'extérieur de l'entrée de la tribune des visiteurs de la Chambre a été rénovée. Même s'il n'y en a qu'une, la toilette publique est maintenant facile d'accès, adaptée (p. ex., grande porte, éclairage automatique, barres d'appui, table à langer) et non genrée. À l'heure actuelle, on ne prévoit pas d'autres travaux ni aménagements, mais cela pourrait changer (notamment si un député a des besoins particuliers en matière d'accessibilité). Je tiens à préciser que la Chambre de l'Assemblée législative du Yukon et la Cité parlementaire de l'Assemblée (pour l'instant, la Cité parlementaire n'est pas définie dans la loi) se trouvent dans l'édifice administratif principal du gouvernement du Yukon.

Nunavut

L'édifice de l'Assemblée nationale a toujours été accessible aux personnes en fauteuil roulant, y compris le stationnement extérieur.

Les portes d'entrée principales, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, sont équipées de dispositifs d'ouverture de porte accessibles. Les toilettes et les fontaines d'eau sont conçues pour être « adaptées aux personnes handicapées ».

Bien qu'aucun député ne souffre actuellement d'un handicap nécessitant des aménagements dans les bureaux, l'Assemblée effectuera les travaux de rénovation des bureaux selon les besoins.

Territoires du Nord-Ouest

2012-2013 – Amendements du Code national du bâtiment

Pour répondre aux amendements apportés au Code national du bâtiment 2010, notamment pour permettre une ouverture de porte avec un dégagement de 800 mm, les améliorations suivantes ont été apportées en février 2013 :

- Installation de 10 nouvelles portes en verre trempé et des équipements connexes menant au bureau du greffier, à la bibliothèque, au corridor de la Chambre arrière – 1^{er} étage, au café, aux toilettes publiques, au palier d'ascenseur/zone d'affichage des symboles officiels, aux bureaux des députés, aux bureaux exécutifs, à la salle du Comité A, aux bureaux des députés/salle du Comité B.
- Installation de deux nouvelles portes en bois et des équipements associés à l'entrée de la tribune publique.

Les modifications suivantes ont été apportées à l'infrastructure actuelle de l'édifice :

- Retrait des mécanismes de fermeture de porte des portes en bois des deux toilettes accessibles aux fauteuils roulants du rez-de-chaussée
- Ajustement de plusieurs sièges « rabattables » dans la tribune réservée au public pour qu'ils restent abaissés afin de faciliter l'accès aux personnes qui ont des cannes, des béquilles, etc.

2014-2015 – Améliorations de la phase 1

- Installation de mécanismes électriques d'ouverture de porte aux portes des toilettes accessibles aux fauteuils roulants des deux étages du rez-de-chaussée
- Installation de mécanismes électriques d'ouverture de porte sur les portes de verre de la salle A du Comité et de la Bibliothèque
- Installation d'un siège pour accompagnateur dans chaque emplacement pour fauteuil roulant (deux) de la tribune des visiteurs
- Retrait de la porte de verre menant aux toilettes publiques
- Retrait du système de rayonnage du couloir menant aux toilettes publiques

2015-2016 – Améliorations de la phase 2

- Installation de mécanismes électriques d'ouverture de porte sur les portes de verre menant aux bureaux des députés et aux bureaux du conseil exécutif (couloir arrière de la Chambre, bureau du greffier, bureaux des députés/salle B du Comité)
- Installation d'une bordure contrastée autour de toutes les ouvertures des portes de verre
- Installation de bandes contrastées sur tous les nez-de-marche en tuile d'ardoise

Déménagements historiques : Le Parlement déménage dans le Musée commémoratif Victoria (1916-1920)

Après qu'un incendie eut ravagé l'édifice du Centre, le Parlement du Canada devait trouver un lieu où s'établir temporairement. Pendant la reconstruction de l'Édifice, qui a nécessité quatre ans, les députés et les sénateurs ont siégé dans le Musée commémoratif Victoria. Dans le présent article, l'auteure décrit les dommages causés par l'incendie, la volonté des parlementaires de poursuivre les délibérations sans trop de heurts et les travaux requis pour adapter le Musée à sa nouvelle fonction. Contrairement au projet de rénovation en cours à l'édifice du Centre, il n'était pas possible de prévoir le déménagement dans le Musée Victoria, et l'on a fait du mieux qu'on pouvait dans les circonstances pour y apporter les modifications qui s'imposaient.

Johanna K. Mizgala

Le 3 février 1916 était un jeudi de la 6^e session de la 12^e législature. À la Chambre des communes, l'ordre du jour prévoyait une longue discussion sur le commerce du poisson, au cours de laquelle Bowman Brown Law, député de Yarmouth (N.-É.), a gentiment grondé ses collègues pour leur manque d'enthousiasme¹. Après la pause du souper, la Chambre a repris ses travaux à 20 h. Ce soir-là, Edgar Nelson Rhodes, vice-président, a occupé pour la première fois le fauteuil du Président, et ses collègues l'en ont félicité. Sinon, la séance s'est déroulée comme tant d'autres².

À 20 h 55, Francis Glass, député de Middlesex-Est (Ontario), se trouvait dans la salle de lecture de la Chambre des communes, dans l'ancien édifice du Parlement situé entre la Chambre des communes et le Sénat³. M. Glass se rappelle avoir senti une odeur de fumée et, bien qu'on fumait la cigarette ou le cigare dans certaines salles de l'édifice du Parlement, c'était interdit dans la salle de lecture. M. Glass a remarqué un petit incendie sous l'une des étagères et il a immédiatement appelé les secours. Le constable T.S. Moore de la Police du Canada s'est empressé de mettre la main sur le seul

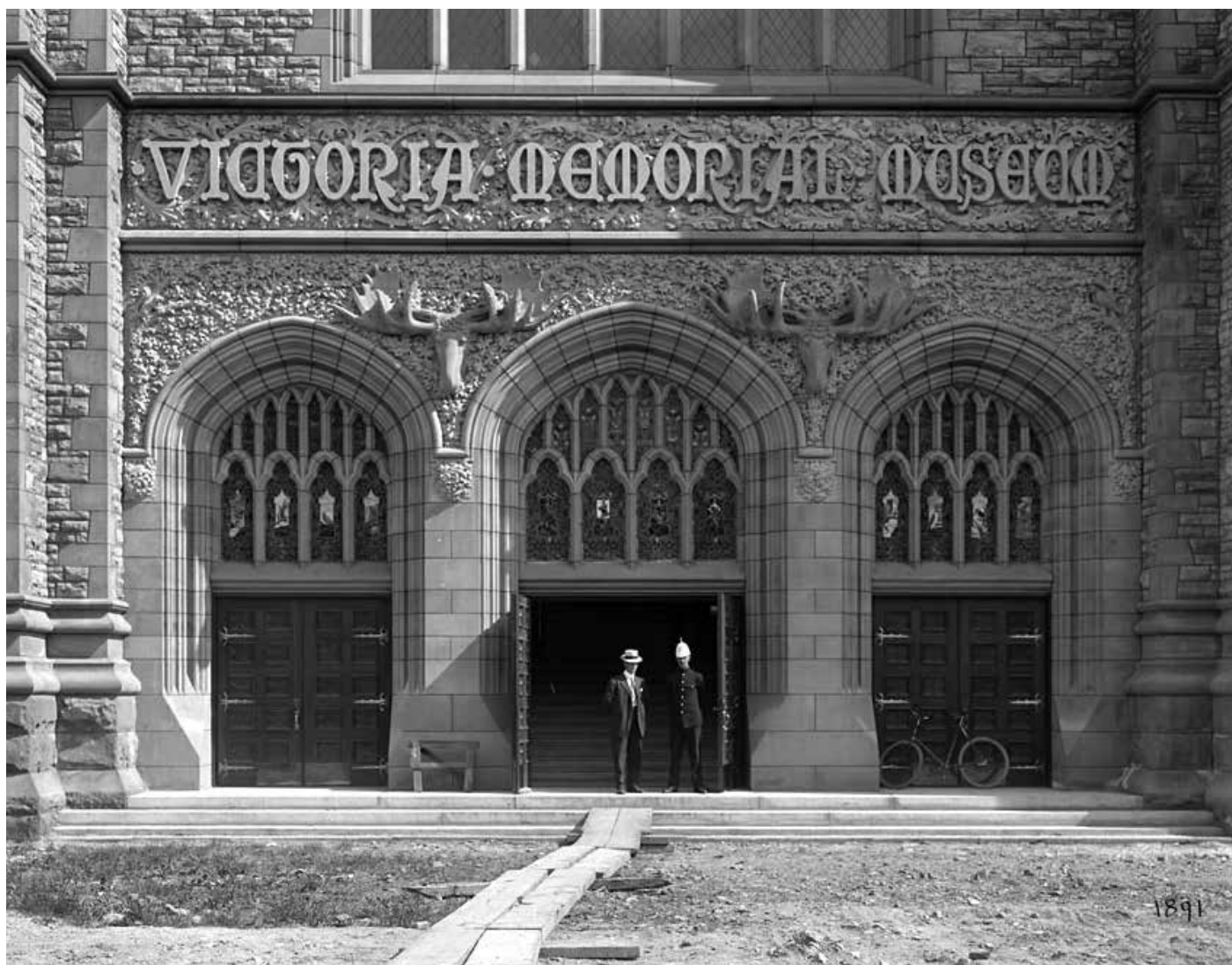
extincteur dans la pièce, mais il n'a pas pu éteindre les flammes. Les braises se sont propagées aux rangées de journaux suspendus à de longues tiges au-dessus des étagères et le feu s'est vite répandu aux murs lambrissés en pin qu'on avait récemment huilés et vernis.

À 21 h, C.R. Stewart, chef des huissiers de la Chambre des communes, est entré précipitamment en criant : « La salle de lecture est en feu, que tout le monde sorte immédiatement⁴! » Dans le *hansard* du jour, il est indiqué :

La séance fut aussitôt suspendue, sans aucune formalité; les députés, les fonctionnaires et le public des tribunes sortirent en toute hâte et quelques-uns furent presque suffoqués par la fumée. L'incendie, qui s'était déclaré dans la salle de lecture, se propagea avec une rapidité extraordinaire et devint bientôt impossible à maîtriser⁵.

L'incendie se propagea rapidement au toit et dans les corridors. En l'espace d'une heure, le centre de l'édifice était devenu un véritable brasier. Les membres du 77^e Bataillon du Corps expéditionnaire canadien ont constaté ce qui arrivait et ont tôt fait d'abandonner leur repas pour se rendre en toute hâte sur la Colline du Parlement. Quelque 70 membres du Corps expéditionnaire canadien ont passé la nuit et une partie de la matinée à prêter main-forte aux pompiers pour combattre l'incendie et maîtriser la foule qui s'était massée⁶.

Johanna K. Mizgala est conservatrice de la Chambre des communes.



Façade de l'Édifice commémoratif Victoria, vers 1914,

Alors que l'incendie faisait rage, le premier ministre Borden, les membres de son cabinet et le chef de l'opposition, Sir Wilfrid Laurier, se sont réunis au Chateau Laurier, résolus à trouver un lieu où ils pourraient s'occuper le lendemain des affaires du gouvernement. C'est au ministre des Travaux publics qu'on a confié la tâche de trouver un endroit approprié.

Le lendemain matin, les Canadiens découvrent une ruine fumante incrustée de glace à l'endroit où se tenait encore la veille le majestueux édifice néogothique. Seule la Bibliothèque du Parlement est intacte grâce à la présence d'une porte coupe-feu en fer, qu'a pris soin de fermer un bibliothécaire, et aux efforts de valeureux pompiers, qui ont arrosé le toit de la Bibliothèque toute la nuit, épargnant ainsi la structure. Il a été rapporté dans les journaux que sept personnes ont perdu la vie pendant

l'incendie⁷. Symbole de l'autorité du Président et du droit de légiférer conféré à la Chambre des communes par la Couronne, la masse de la Chambre a été également détruite. En dépit de la situation, la Chambre était résolue à siéger comme à l'habitude. Le lendemain de l'incendie, à 15 h, dans le Musée commémoratif Victoria (aujourd'hui le Musée canadien de la nature), la Chambre, empruntant la masse du Sénat a siégé pour la première fois dans ce lieu provisoire.

Au *Feuilleton* du 4 février 1916 figuraient les discours du premier ministre Borden et du chef de l'opposition, Wilfrid Laurier. L'un après l'autre, ils ont rendu hommage aux personnes qui ont perdu la vie dans l'incendie et qu'ils considéraient non pas comme de simples collègues, mais comme des amis. Au sujet de la destruction de l'édifice, le premier ministre Borden a déclaré :

En ce qui concerne cet édifice historique, j'y suis associé depuis près de 20 ans et mon très honorable ami de l'autre côté de la Chambre l'est depuis plus de 40 ans. La construction de l'Édifice remonte aux toutes premières années de la Confédération. Dans cette chambre, il a été débattu et peaufiné de grandes politiques relatives au développement de notre pays et à son avenir. Dans cette chambre, de grands hommes qui sont à l'origine de la Confédération ont pris la parole et ont accompli leur devoir de représentants du peuple au Parlement, depuis le début de la Confédération et tout au long de leur vie active⁸.

Puis, passant aux travaux de la journée, le premier ministre a lu les messages de condoléances de King, gouverneur général, du greffier de l'Assemblée législative de la Saskatchewan et du premier ministre du Québec.

Le moment venu de prendre la parole, Sir Wilfrid Laurier a fait la déclaration suivante;

Ce sont de bien tristes circonstances qui nous réunissent aujourd'hui. L'ancien édifice du Parlement dans lequel nous avons siégé hier et qui est le symbole de la vie des Canadiens depuis la Confédération, n'est plus que ruines. Aussi grande puisse être la perte de matériel pour chacun des députés, ceux d'aujourd'hui comme ceux de l'ancienne génération encore vivants, la perte de vies est encore plus accablante. Nous nous sommes pris d'affection pour tout ce qui se rattache à cet édifice⁹.



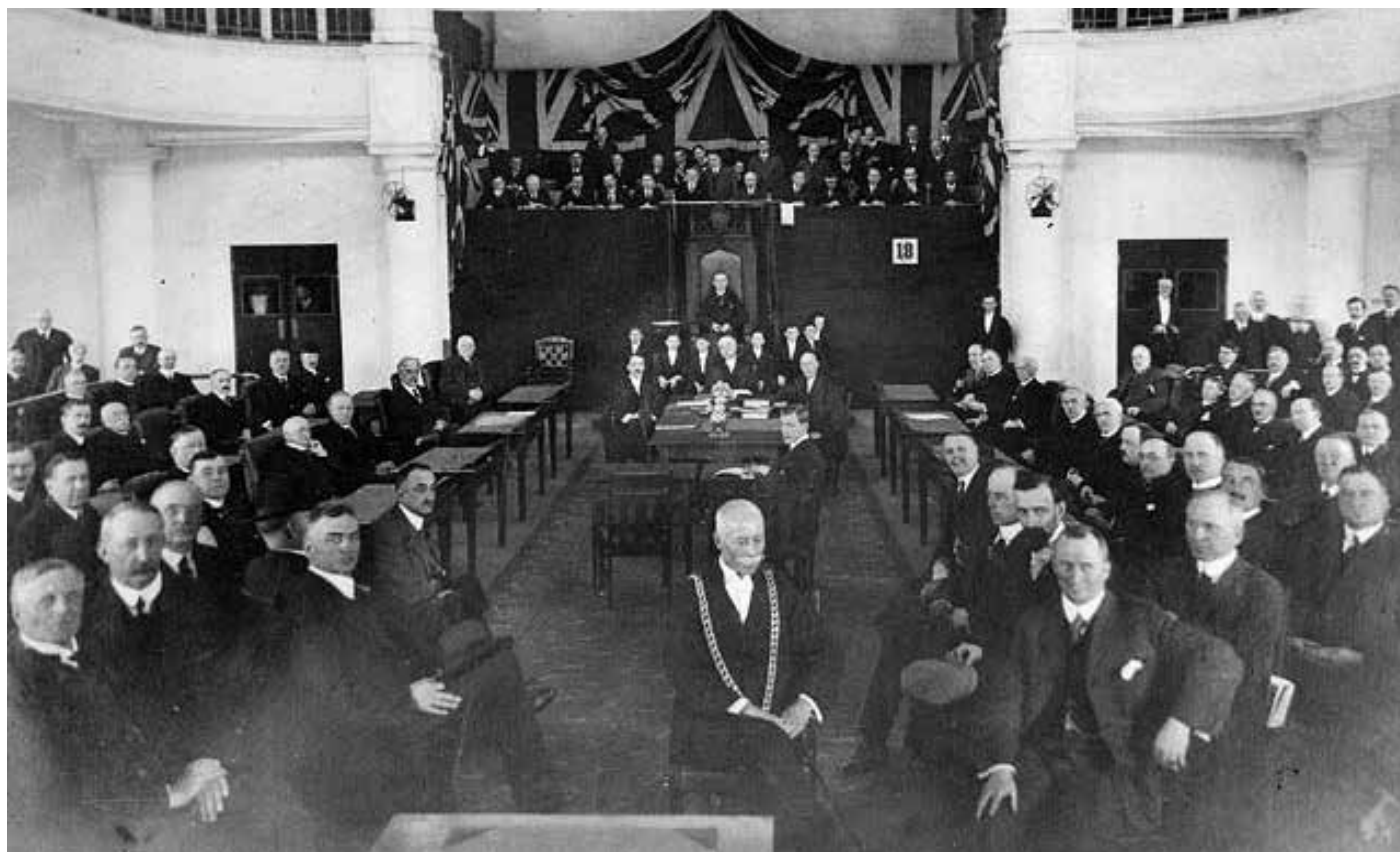
photographie inconnu, Musée de Bytown, P2276



Ci-dessus : la rue Metcalfe, à Ottawa, vers 1911. À droite : le Lieutenant Colonel Sir Henry Robert Smith et le Président Edgar Nelson Rhodes, vers 1917

Laurier a conclu son discours en reprenant les propos du premier ministre : il était essentiel que la Chambre poursuive ses travaux. Autant Laurier que Borden ont exhorté leurs collègues à accomplir leurs tâches avec « courage et détermination renouvelée » au service des Canadiens.

Alors que pendant la Première Guerre mondiale et jusqu'à l'armistice, la reconstruction de l'édifice a dominé le paysage sur la Colline du Parlement, le Parlement du Canada a continué de siéger dans ses locaux temporaires de la rue McLeod. Érigé entre 1905 et 1911, le Musée commémoratif Victoria a été conçu par David Ewart, architecte en chef du Dominion. Il s'agit du premier musée fédéral construit à cet effet au Canada, issu de l'un des nombreux projets de construction à Ottawa qu'on doit en partie à l'idée que se faisait Laurier de la future capitale du Canada. À propos de l'avenir d'Ottawa et du pays au tournant du siècle, Laurier a déclaré :



photographie inconnu, Bibliothèque et Archives Canada, PA-022433

Première session de la 13e législature, au Musée commémoratif Victoria, 1918.

... et quand viendra le jour, et il viendra peu à peu, mes collègues et moi aurons le plaisir, j'en ai la conviction, de faire d'Ottawa une ville aussi attrayante que possible, d'en faire le centre du développement intellectuel du pays et, pardessus tout, le Washington du Nord¹⁰.

Hormis le besoin de transformer Ottawa, ville forestière, en une capitale nationale, le Musée est aussi associé à la création d'institutions semblables en Amérique du Nord et en Europe pour abriter des collections de spécimens et d'artéfacts ainsi que des collections d'œuvres d'art de plus en plus nombreuses; maintes collections appartenaient à de riches mécènes et à des pays désireux de les présenter au public grandissant qui s'y intéressait.

Quand le Musée a ouvert ses portes en 1911, il hébergeait non seulement le Musée des beaux-arts du Canada, mais également les collections de la Commission géologique et d'histoire naturelle du Canada. Faite de pierre de calcaire de Tyndall et de grès ferrugineux de Nepean, la structure néogothique se dressait seule au milieu d'un parc verdoyant au bas de la rue Metcalfe. Le site mène directement à la Colline du Parlement, et c'est

probablement ce qui en explique le choix comme lieu provisoire. Mais surtout, le Musée était suffisamment grand pour accueillir les deux Chambres. Cependant, rien ne pouvait remplacer directement l'édifice du Parlement. Bien que les salles d'exposition puissent être transformées en salles pour le sénat et pour la Chambre des communes, il n'y avait pas assez d'espace pour loger les bureaux parlementaires, et les groupes administratifs de chacun ont été entassés ensemble. La Bibliothèque du Parlement, seule structure épargnée par l'incendie, est restée ouverte sur la Colline pendant les quatre années qu'a duré la reconstruction.

Alors que le Parlement occupait le Musée, la Commission géologique du Canada a dû déplacer ses spécimens, fossiles et créatures disparues, ailleurs dans l'édifice et à l'extérieur. Il a fallu également aussi déplacer les collections de la Galerie nationale. Les activités du Musée ont toutes été suspendues pendant l'occupation temporaire des locaux par le Parlement et les espaces utilisés par les deux Chambres ont été adaptés à leurs besoins dans la mesure du possible. La Chambre des communes a pu emprunter temporairement la masse du Sénat, mais il ne s'agissait que d'une solution à court



Chapelle ardente au Musée commémoratif Victoria, 1919.

terme. La Chambre des communes a utilisé une masse en bois, peinte en or, jusqu'au 28 mars 1917, date à laquelle la nouvelle masse a été présentée, à Londres, au premier ministre Robert L. Borden¹¹. Elle ressemble à la masse de la Chambre des communes de Westminster et porte l'inscription suivante :

LA MASSE DEVANT REMPLACER LA MASSE
ORIGINALE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
DU DOMINION DU CANADA – QUI A ÉTÉ
LA PROIE DES FLAMMES LE 3 FÉVRIER 1916
– A ÉTÉ PRÉSENTÉE PAR L'HONORABLE SIR
CHARLES CHEERS WAKEFIELD, LORD-MAIRE
DE LONDRES, ET LES SHÉRIFS DE LONDRES,
GEORGE ALEXANDER TOUCHE, ESQ¹².

Dans l'histoire parlementaire, on raconte qu'une pièce fondue de l'ancienne masse, trouvée dans les décombres de l'incendie, a été intégrée à la nouvelle masse. Malheureusement, cette charmante anecdote est fausse : des analyses effectuées par la Goldsmiths and Silversmiths Company a révélé que le morceau de métal ne provenait pas de la masse originale et n'a donc pas pu être intégré à la nouvelle masse¹³. En 2017, la masse a été

restaurée à l'occasion de son centenaire et des analyses contemporaines ont confirmé ce qui précède¹⁴.

Bien que profondément ancré dans l'histoire patrimoniale des lieux, l'incendie de 1916 a montré que les affaires parlementaires ne pouvaient être interrompues le temps de la reconstruction de l'édifice. Le fait que la Chambre des communes se soit réunie le lendemain de l'incendie, ne fût-ce que 40 minutes, témoigne de la croyance qu'elle ne pouvait interrompre ses travaux, notamment pendant la guerre. Après la séance du 4 février 2016, acte essentiellement cérémoniel, on n'a ménagé aucun effort pour transformer le Musée en Parlement et, entre 1916 et 1920, quelque 485 lois ont reçu la sanction royale, dont :

- la *Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada*, 18 mai 1916;
- la *Loi portant autorisation de lever un impôt de guerre sur certains revenus*, 20 septembre 1917;
- la *Loi des élections en temps de guerre*, 20 septembre 1917;
- la *Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs*, 24 mai 1918;



photo de film, Pathoscope of Canada Itée, Bibliothèque et Archives Canada, 218905

Convoi funèbre de Sir Wilfrid Laurier, 1919.

- la *Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrages aux femmes*, 24 mai 1918;
- la *Loi portant création du Ministère de l'hygiène publique*, 6 juin 1919.

Conjuguées aux répercussions de la Première Guerre mondiale, ces lois allaient transformer radicalement le pays et jeter les assises sur lesquelles s'érigerait le Canada au XX^e siècle et par la suite.

À Ottawa, le mois de février de l'année 1919 a continué de s'acharner. Le 17 février, Wilfrid Laurier succombe à un accident vasculaire cérébral alors qu'il exerce encore ses fonctions de chef de l'opposition. Le 20 février, à l'ouverture de la 2^e session de la 13^e législature du Canada, on procède à la lecture du discours du Trône. Le premier ministre Borden se trouve alors en Europe et le premier ministre intérimaire, Sir Thomas White, a le devoir d'informer la Chambre des plans faits pour les funérailles de Laurier :

Monsieur le Président, nous sommes réunis dans l'ombre d'une immense perte et d'un chagrin personnel partagé. Le très honorable Sir Wilfrid Laurier, haut

représentant de cette Chambre, est décédé, et toute la nation est en deuil. Je compte demander tantôt l'ajournement de la Chambre jusqu'à mardi prochain par respect et en hommage à sa mémoire... Entre-temps, par souci d'accorder toutes les marques de respect voulues et avec le consentement de la famille, le gouvernement organise des funérailles nationales, qui auront lieu samedi en matinée comme l'indique l'annonce publique qui en a été faite. Dès 20 h ce soir, la dépouille reposera en chapelle ardente ici-même dans cette chambre, où chacun pourra lui rendre un dernier hommage¹⁵.

Le Musée, qui avait été transformé en Chambre des communes, est réaménagé cette fois-ci en chapelle ardente. Selon les comptes rendus de presse actuels, environ 50 000 personnes se sont rendues au Musée pour rendre un ultime hommage à Wilfrid Laurier au cours des 36 heures pendant lesquelles il a été exposé à la Chambre des communes. Pour l'occasion, la Chambre était drapée dans le deuil, remplie des offrandes de fleurs. Geste de respect émouvant, la couronne de fleurs de la Tribune parlementaire de la presse était ornée d'un motif floral représentant le chiffre 30 qui marque, en sténographie, la fin de l'histoire.

Des dizaines de milliers de personnes s'étaient amassées dans les rues pour voir le cortège funèbre qui se dirigeait, depuis le Musée, vers la Basilique Notre-Dame. Même si Laurier n'a pas pu vivre assez longtemps pour assister à l'inauguration du nouvel édifice sur la Colline du Parlement, il est clair que les architectes John A. Pearson et Joseph-Omer Marchand ont tenu de compte des mots qu'il a prononcés : « Le XX^e siècle est le siècle du Canada¹⁶. »

Au lieu d'entreprendre la reconstruction de l'édifice du Parlement, qui en 1916 avait été rénové et agrandi en fonction de la croissance du pays et des besoins en matière de représentation, on avait donné au nouvel édifice une structure propre au XX^e siècle qui non seulement reflétait les anciennes traditions, mais illustrait aussi l'avenir. Alors que nous nous consacrons à la restauration des édifices, gardons à l'esprit les messages du passé et continuons d'en honorer l'héritage.

Notes

- 1 *Débats de la Chambre des communes*, 12^e législature, 6^e session, vol. 1, 3 février 1916, p. 571.
- 2 *Débats de la Chambre des communes*, 12^e législature, 6^e session, vol. 1, 3 février 1916, p. 574.
- 3 *Royal Commission : Parliament Buildings Fire at Ottawa, February 3, 1916*, Report of commissioners and evidence, Ottawa, 1916, p. 16.
- 4 *Débats de la Chambre des communes*, 12^e législature, 6^e session, vol. 1, 3 février 1916, p. 578 [TRADUCTION].
- 5 *Débats de la Chambre des communes*, 12^e législature, 6^e session, vol. 1, 3 février 1916, p. 578 [TRADUCTION].
- 6 Vakardis, Jane et Lucile Finsten, *Fire on Parliament Hill*, Erin, Boston Mills Press, 1988, p. 22.
- 7 Florence Bray et Mabel Morin, invitées à la résidence des Sévigny dans l'édifice du Parlement, ont toutes deux péri dans l'incendie de 1916, ainsi qu'Alphonse Desjardins, agent de la Police fédérale; Alphonse Desjardins, tuyauteur, ministère des Travaux publics; Randolph Fanning, Bureau des postes; J.B. René Laplante, greffier adjoint, Chambre des communes; Bowman Brown Law, député de Yarmouth, Nouvelle-Écosse.
- 8 *Débats de la Chambre des communes*, 12^e législature, 6^e session, vol. 1, 3 février 1916, p. 578-579 [TRADUCTION].
- 9 *Débats de la Chambre des communes*, 12^e législature, 6^e session, vol. 1, 3 février 1916, p. 581 [TRADUCTION].
- 10 Wilfrid Laurier, chef de l'opposition, *Address to the Reform Association of Ottawa*, 19 juin 1893 [TRADUCTION].
- 11 Selon la tradition, on continue d'utiliser la masse en bois chaque année à la Chambre des communes, le jour de séance le plus près de la date anniversaire de l'incendie.
- 12 Masse de la Chambre des communes, créée par la Goldsmiths and Silversmiths Company (Grande-Bretagne), faite d'argent doré, 1917.
- 13 Masse de la Chambre des communes, dans *Histoire, arts et architecture*, Parlement du Canada, Masse – Histoire, arts et architecture – Chambre des communes (noscommunes.ca), consulté le 5 février 2021.
- 14 Masse de la Chambre des communes, rapports de conservation, collection patrimoniale de la Chambre des communes, 2017.
- 15 *Débats de la Chambre des communes*, 13^e législature, 2^e session, vol. 1, 20 février 1919, p. 2-3 [TRADUCTION].
- 16 Laurier a prononcé ces mots dans plusieurs allocutions, dont l'une au Massey Hall de Toronto le 14 octobre 1904 [TRADUCTION].

La scène canadienne



L'hon. Derek Bennett

Nouveau Président de l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador

Après deux tours de scrutin, le député de Lewisporte-Twillingate **Derek Bennett** a été élu Président de l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador. Le Président Bennett, qui s'est dit surpris de sa victoire, a été élu au détriment des anciens présidents **Scott Reid**, **Sherry Gambin-Walsh**, **Brian Warr** et **Paul Dinn**.

Le Président Bennett a déclaré à ses collègues parlementaires qu'il avait l'intention de rétablir la civilité à la Chambre de l'Assemblée et que tous les partis doivent travailler ensemble dans l'intérêt de tous les Terre-Neuviens et Labradoriens en ces temps difficiles.

« Parfois, les esprits s'échauffent », a concédé le Président Bennett, mais il a expliqué que « les gens nous considèrent comme des leaders » et qu'un débat respectueux doit être appliqué.

Le Président Bennett, ému, a remercié sa famille pour son soutien et a mentionné en particulier ses petits-enfants qu'il ne voit pas souvent en personne en raison de la pandémie. « Poppy vous aime », leur a-t-il dit depuis son fauteuil de Président.



L'hon. Jeremy Harper

Le Président Bennett, qui a travaillé comme directeur des Loisirs et du tourisme dans la ville de Lewisporte pendant 25 ans, a été élu pour la première fois en 2015, et réélu en 2019 et 2021.

Nouveau Président de l'Assemblée du Yukon

Le député libéral nouvellement élu **Jeremy Harper** est devenu le 26^e Président de l'Assemblée, avec le soutien de l'opposition officielle et du troisième parti.

« Le Président a le devoir d'être impartial et de traiter tous les députés sur un pied d'égalité, sans aucune faveur, a déclaré le Président Harper, qualifiant ce rôle d'honneur et de privilège. « Cette norme élevée doit être respectée afin de maintenir la confiance et le respect de l'Assemblée [législative]. Je m'engage aujourd'hui à perpétuer cette tradition ».

Le député Mayo-Tatchun est membre de la Première Nation de Selkirk. Le Président Harper a travaillé comme coordonnateur des loisirs pour la Première Nation pendant plus de deux décennies et a été le Conseiller de Wolf. Il a été directeur à temps partiel de la Selkirk Development Corporation pendant neuf ans et est également membre des Canadian Rangers. Il aime jouer au baseball et au hockey et chasser pour sa famille pendant son temps libre.

Le bureau du conseil régional de l'APC*

PRÉSIDENT

Kevin Murphy, Nouvelle-Écosse

PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Ted Arnott, Ontario

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Colin LaVie, Île-du-Prince-Édouard

ANCIEN PRÉSIDENT

Yasmin Ratansi, Section fédérale

REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Yasmin Ratansi, Section fédérale

François Paradis, Québec

Kevin Murphy, Nouvelle-Écosse

PRÉSIDENT DES FPC, Section canadienne

(Femmes parlementaires du Commonwealth)

Lisa Thompson, Ontario

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADMINISTRATIF

Michel Patrice, Chambre des Communes

Membres du conseil régional*

CHAMBRE DES COMMUNES

Anthony Rota, Président

Charles Robert, Secrétaire

SÉNAT

George Furey, Président

Gérald Lafrenière, Secrétaire (intérimaire)

ALBERTA

Nathan Cooper, Président

Shannon Dean, Secrétaire

NOUVELLE-ÉCOSSE

Kevin Murphy, Président

James Charlton, Secrétaire

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Raj Chouhan, Président

Kate Ryan-Lloyd, Secrétaire

ONTARIO

Ted Arnott, Président

Todd Decker, Secrétaire

SECTION FÉDÉRALE

Yasmin Ratansi, Président

Rémi Bourgault, Secrétaire

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Colin LaVie, Président

Joey Jeffrey, Secrétaire

MANITOBA

Myrna Driedger, Président

Patricia Chaychuk, Secrétaire

QUÉBEC

François Paradis, Président

Mélissa Morin, Secrétaire

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bill Oliver, Président

Shayne Davies, Secrétaire

SASKATCHEWAN

Randy Weekes, Président

Gregory Putz, Secrétaire

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Derek Bennett, Président

Sandra Barnes, Secrétaire

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Frederick Blake Jr., Président

Tim Mercer, Secrétaire

NUNAVUT

Paul Quassa, Président

John Quirke, Secrétaire

YUKON

Jeremy Harper, Président

Dan Cable, Secrétaire

*Le 30 juin, 2021

Région canadienne
Association parlementaire du Commonwealth

Alberta

Bureau du greffier
Assemblée législative
3e étage, 9820, rue 107
Edmonton, AB T5K 1E4
780 427-2478 (tel)
780 427-5688 (fax)

clerk@assembly.ab.ca

Colombie-Britannique

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 221
Victoria, BC V8V 1X4
250 387-3785 (tel)
250 387-0942 (fax)

ClerkHouse@leg.bc.ca

Section fédérale

Secrétaire administrative
5^e étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6
613-992-2093 (tel)
613 995-0212 (fax)

cpa@parl.gc.ca

Île-du-Prince-Édouard

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
902 368-5970 (tel)
902 368-5175 (fax)

jajeffrey@assembly.pe.ca

Manitoba

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 237
Winnipeg, MB R3C 0V8
204 945-3636 (tel)
204 948-2507 (fax)

patricia.chaychuk@leg.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 6000
Fredericton NB E3B 5H1
506 453-2506 (tel)
506 453-7154 (fax)

don.forestell@gnb.ca

Nouvelle-Écosse

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 1617
Halifax, NS B3J 2Y3
902 424-5707 (tel)
902 424-0526 (fax)

fergusnr@gov.ns.ca



Nunavut

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 1200
Iqaluit, NU X0A 0H0
867 975-5100 (tel)
867 975-5190 (fax)

Ontario

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 104
Toronto, ON M7A 1A2
416 325-7341 (tel)
416 325-7344 (fax)

clerks-office@ola.org

Québec

Direction des relations inter-
parlementaires
Assemblée nationale
Québec, QC G1A 1A3
418 643-7391 (tel)
418 643-1865 (fax)

simonb@assnat.qc.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 8700
St John's, NL A1B 4J6
709 729-3405 (tel)
709 729-4820 (fax)

sbarnes@gov.nl.ca

Territoires du Nord-Ouest

Bureau du greffier
c.p. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
867 669-2299 (tel)
867 873-0432 (fax)

tim_mercer@gov.nt.ca

Saskatchewan

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 239
Regina, SK S4S 0B3
306 787-2377 (tel)
306 787-0408 (fax)

cpa@legassembly.sk.ca

Yukon

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 2703
Whitehorse, YT Y1A 2C6
867 667-5494 (tel)
867 393-6280 (fax)

clerk@gov.yk.ca



Manitoba

42^e législature, 3^e session – Reprise des séances virtuelles au printemps

La troisième session de la 42^e législature a repris le 3 mars 2021, prolongeant le recours à la technologie virtuelle hybride pour la participation des députés à ses séances quotidiennes ordinaires.

La session du printemps 2020 ayant été fortement écourtée en raison de la pandémie de COVID-19, un nombre limité de projets de loi ont été débattus et adoptés lors de la dernière session. En conséquence, le gouvernement a présenté un plus grand nombre de projets de loi que d'habitude depuis que le règlement a incorporé le format de projet de loi choisi il y a quelques années, portant sur différents domaines de la gouvernance. Cinquante et un (51) projets de loi ont été introduits à temps pour répondre aux critères des projets de loi choisis; ce statut leur permettra de bénéficier d'une adoption garantie avant l'ouverture de la Chambre en juin. Cependant, le processus d'adoption en deuxième lecture de ces projets de loi a été modifié conformément à un ordre sessionnel adopté le 15 mars, détaillé ci-dessous. En plus de ces 51 projets de loi, l'Opposition officielle a désigné cinq (5) autres projets de loi à reporter à l'automne. Concernant les 51 projets de loi, le programme législatif incluait :

- Le projet de loi 3, *Loi sur la fonction publique*, permettra de remplacer la Commission de la fonction publique par un commissaire de la fonction publique et la *Loi sur la fonction publique* afin de « fournir un cadre législatif favorisant une fonction publique éthique et efficace au Manitoba ». L'Opposition officielle a exprimé une certaine inquiétude en affirmant qu'elle savait le processus de négociation collective puisque la loi élimine les dispositions relatives à la nomination d'un conseil d'arbitrage et à l'établissement d'un conseil mixte;

- Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (gouvernance et obligation redevictionnelle au sein du système de santé)*, vise la modification de diverses lois permettant la restructuration du système de santé du Manitoba afin « que les services administratifs concernant les soins de santé soient consolidés et que la prestation de certains services de santé au Manitoba soit centralisée ». L'Opposition officielle a exprimé des inquiétudes quant aux pouvoirs que la *Loi* accorde au ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées et qui sont susceptibles d'interférer avec les capacités décisionnelles des autorités sanitaires;
- Le projet de loi 13, *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)*, interdit la publication d'un appel d'offres qui obligerait le soumissionnaire retenu à employer des employés syndiqués ou des employés non syndiqués pour les travaux du projet. L'Opposition officielle a fait valoir que le projet de loi entraînerait des problèmes de sécurité publique en arguant que les travailleurs ne seraient pas formés dans de nombreux cas;
- Le projet de loi 27, *Loi sur la compétence des tribunaux administratifs*, traite de la capacité des juges des tribunaux administratifs de trancher des questions de droit constitutionnel. L'Opposition officielle s'est dite préoccupée par le fait que la loi donne au gouvernement provincial un plus grand contrôle sur les tribunaux administratifs, puisque la loi ne permettrait à ces tribunaux d'examiner des questions de droit constitutionnel que s'ils étaient désignés pour le faire par règlement;
- Le projet de loi 29, *Loi de 2020 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services*, vise la modification de plusieurs lois et l'abrogation de cinq lois afin de permettre de réduire ou d'éliminer les exigences réglementaires ou les interdictions, de rationaliser les opérations gouvernementales et d'éliminer les comités. L'Opposition officielle a fait valoir qu'il s'agissait d'un projet de loi d'ensemble qui entraînera d'autres réductions et suppressions d'importants règlements qui protègent réellement les consommateurs et l'environnement, ainsi qu'une privatisation accrue d'importants actifs gouvernementaux;
- Le projet de loi 38, *Loi améliorant la délivrance des permis de construction et d'électricité et la résolution des litiges connexes (modification de diverses dispositions législatives et édicton de la Loi sur la résolution des litiges en matière de permis)*, vise la modification de plusieurs lois afin de permettre de créer un processus d'audition des appels des décisions et des ordres relatifs aux permis qui concernent les codes du bâtiment et de l'électricité, et d'établir des normes de service pour les organismes de délivrance de permis dans la province. Son objectif est de faire en sorte que « les

administrations municipales prendront sans délai des décisions transparentes concernant les possibilités d'investissement de capitaux du secteur privé dans leurs collectivités ». L'Opposition officielle a fait valoir que de nombreuses municipalités craignent que ce projet de loi ne renforce le contrôle provincial sur la démocratie locale;

- Le projet de loi 51, *La Loi sur les délais de prescription*, remplace de nombreux délais de prescription de 10 ans existants par un seul délai de prescription de deux ans, qui court à compter du jour où les faits sont découverts. Il crée également un « délai de prescription ultime » de 15 ans. L'Opposition officielle a fait valoir que la loi est problématique et crée une période trop courte pour que les citoyens puissent intenter une action en justice.
- Le projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation de l'usage du tabac et du cannabis et des produits servant à vapoter*, vise la suppression de l'exemption fédérale concernant le tabagisme et le vapotage ainsi que la publicité et la vente des produits du tabac et de vapotage. L'Opposition officielle a fait valoir que la loi empiète sur les droits des Premières Nations à se gouverner elles-mêmes.

Ordres sessionnels

L'Assemblée législative continue de mener ses travaux en vertu de l'ordre sessionnel initialement adopté le 7 octobre 2020, dont il a été question dans les points précédents, et qui a ensuite été prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2021. Le 15 mars 2021, la Chambre a adopté un nouvel ordre sessionnel, principalement pour traiter le grand volume de projets de loi choisis qui aurait pu amener l'Assemblée à siéger sans interruption pendant de nombreux jours afin de respecter le calendrier original des projets de loi choisis en deuxième lecture. Parmi les dispositions du nouvel ordre sessionnel figurent les suivantes :

Permettre que la deuxième lecture soit effectuée les 24 et 25 mars, la Chambre levant la séance à minuit le 24 mars et mettant fin au débat à minuit le 25 mars;

- La désignation par l'Opposition officielle de cinq projets de loi sera annoncée le 24 mars;
- L'étape de l'étude en comité doit être terminée d'ici le 27 avril 2021;
- L'étape du rapport doit être terminée au plus tard le 11 mai 2021;
- L'adoption et la troisième lecture doivent être achevées d'ici le 20 mai 2021.

En outre, dans l'ordre, on demandait à ce que :

- l'Assemblée adopte le 22 mars la Loi portant affectation anticipée de crédits, car l'adoption de cette

loi est requise avant la fin de l'exercice le 31 mars afin de permettre la fourniture d'un financement provisoire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations à compter du 1^{er} avril, jusqu'à ce que les processus budgétaires et les principaux projets de loi de crédits soient conclus, plus tard au cours de la session.

- le débat des 24 et 25 mars se déroule selon les dispositions prévues pour le débat limité sur les projets de loi choisis au paragraphe 2(10) du Règlement, à l'exception du fait qu'à l'issue de chaque débat, le président de séance remet la motion aux voix. Fondamentalement, ces dispositions prévoyaient les étapes suivantes pour les projets de loi qui n'étaient pas encore passés en deuxième lecture :
- Le ministre promoteur peut prendre la parole pendant 10 minutes au maximum au cours du débat;
- La période de questions sur le projet de loi peut durer jusqu'à 15 minutes;
- Le porte-parole de l'opposition au projet de loi peut prendre la parole pendant 10 minutes au maximum au cours du débat.
- Les députés indépendants peuvent intervenir pendant un maximum de 10 minutes chacun dans le débat.

Débat sur le Budget

Le 7 avril 2021, le ministre des Finances, **Scott Fielding**, a présenté le Budget, qui serait suivi de six jours de débats, avec pour objectif la protection des Manitobains et la reprise de la province après la pandémie de COVID-19. En voici les points saillants :

- l'élimination progressive de 50 % de l'impôt foncier pour l'éducation au cours des deux prochaines années pour les propriétés résidentielles et agricoles, ce qui permettra de rendre près de 250 millions de dollars à environ 658 000 propriétaires cette année; le remboursement moyen serait de 1 140 \$ sur deux ans;
- investir 25 millions de dollars « en fiducie » pour permettre de réaménager le bâtiment emblématique de la Baie d'Hudson situé sur le site historique au coin de l'avenue Portage et du boulevard Memorial;
- augmenter le financement de près de 1,5 milliard de dollars dans les domaines prioritaires que sont les soins de santé, l'éducation et les services sociaux, notamment :
- 1,18 milliard de dollars en 2021-2022 pour les coûts liés à la COVID-19, y compris l'équipement de protection individuelle (EPI), le déploiement des vaccins, les soutiens éducatifs et les besoins futurs;
- Un montant initial de 342 millions de dollars pour les programmes et services du nouveau ministère de la Santé mentale, du Bien-être et du Rétablissement;
- Un investissement record de plus de 3 milliards de dollars dans le système scolaire public, notamment :

- Plus de 78 millions de dollars pour les coûts liés à la COVID-19 par le biais du Fonds pour la sécurité dans les écoles;
- Une augmentation de 100 millions de dollars du financement des projets d'immobilisations scolaires afin d'accélérer la construction des 20 nouvelles écoles promises;
- Une promesse de financement de l'éducation d'au moins 1,6 milliard de dollars sous forme d'investissements supplémentaires sur quatre ans.
- Un investissement record de 2,1 milliards de dollars dans les infrastructures stratégiques afin de favoriser l'emploi et de stimuler l'économie, notamment :
- Près de 630 millions de dollars pour la construction de routes et leur entretien;
- 415 millions de dollars pour l'infrastructure de la maternelle à la 12^e année et l'infrastructure postsecondaire;
- Plus de 292 millions de dollars pour les infrastructures de santé.

Lors de sa contribution au débat sur le budget, le 8 avril, le chef de l'Opposition officielle et chef du NPD, **Wab Kinew**, a présenté une motion de censure du gouvernement, déclarant que le budget n'était pas dans l'intérêt supérieur de la population de la province et qu'on y négligeait les priorités des Manitobains dans de nombreux domaines, notamment par :

- le refus de tirer des leçons de la pandémie en réduisant encore le financement des soins de santé et en le maintenant en dessous du taux d'inflation, compromettant ainsi les soins au chevet des malades et négligeant de se préparer à une troisième vague éventuelle;
- la réduction du budget d'immobilisations en santé, ce qui signifie moins d'investissements dans les services, comme une clinique de traitement des crises et les nouvelles technologies, et le refus d'investir dans la formation des professionnels de la santé de première ligne, comme le personnel infirmier, pour aider les Manitobains à obtenir des soins de qualité;
- la mise en péril de la société d'État Hydro-Manitoba, en essayant d'influencer ses activités et en poursuivant ses gels salariaux inconstitutionnels, par le refus d'abroger le projet de loi 28, qui a entraîné une grève des membres de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE);
- le manque de transparence dans son projet de privatisation de Manitoba Hydro;
- le versement de millions de dollars aux courtiers d'assurance, mais le refus de verser un salaire équitable aux employés de la Société d'assurance publique du Manitoba;
- l'obligation pour les éducateurs de payer de leur poche pour répondre aux besoins éducatifs des

enfants en raison d'un financement insuffisant en matière d'éducation;

- le refus d'investir dans les aides locales en matière de santé mentale, l'ignorance de la crise des dépendances et de l'itinérance, et le refus d'investir dans des aides telles qu'un site de consommation sécuritaire ou la construction de nouveaux logements sociaux et abordables;
- l'incapacité de fournir un soutien aux femmes, aux personnes noires, autochtones et de couleur, aux nouveaux arrivants et aux Manitobains à faible revenu afin qu'ils puissent participer pleinement à la reprise sociale et économique après la pandémie, y compris la formation et la reconnaissance des titres de compétences;
- l'incapacité d'égaliser l'engagement des Manitobains qui ont travaillé ensemble héroïquement et se sont sacrifiés collectivement pour combattre la COVID-19.

Le même jour, le député indépendant **Jon Gerrard**, du Parti libéral, a présenté un sous-amendement, déclarant que le Budget ne convenait pas à la province :

- en ne respectant pas les normes les plus élémentaires d'honnêteté, de compétence et de décence humaine, en présentant un budget qui fait miroiter aux Manitobains des promesses vides tout en les privant des nécessités de base que sont le logement, la nourriture, l'eau potable ainsi que les médicaments et les appareils permettant de sauver des vies;
- en ne tirant aucune leçon de ses propres échecs catastrophiques et de son incompétence dans la gestion de la deuxième vague de COVID-19, des aides aux entreprises et du déploiement des vaccins, et en choisissant d'aller de l'avant avec des politiques de droite radicale qui affaibliront les services publics ainsi que les familles et les communautés qui en dépendent;
- en manquant aux obligations fondamentales de tout gouvernement en crise, à savoir placer le bien commun avant la partisanerie aveugle et l'idéologie, optant plutôt pour la présentation d'un budget qui vole les pauvres et donne aux riches, pille le trésor public tout en accumulant des milliards de dettes pour distribuer des chèques qui l'enrichissent, lui et ses amis politiques.

150^e anniversaire du premier jour de séance de l'Assemblée législative du Manitoba

Le 15 mars 2021 marque le 150^e anniversaire du premier jour de séance de l'Assemblée législative du Manitoba. Le président a fait une déclaration à la Chambre pour souligner que la première législature du Manitoba a siégé du 15 mars 1871 au 16 décembre 1874.

Au cours de ces sessions, 43 projets de loi ont reçu la sanction royale, la plupart d'entre eux traitant des questions administratives et judiciaires initiales pour le nouveau gouvernement. L'extrait suivant de cette déclaration donne un aperçu unique de ces premiers jours :

Il est fascinant de parcourir les estimations des dépenses pour l'année se terminant le 31 décembre 1872. Les députés seront peut-être intéressés de savoir que le budget total de la province du Manitoba cette année-là était de 81 425 \$. Les postes du Budget comprenaient les suivants :

- 10 000 \$ pour les routes et les ponts;
- 6 000 \$ pour les bâtiments publics;
- 7 000 \$ pour l'éducation;
- 2 000 \$ pour l'immigration et l'agriculture;
- 500 \$ pour l'Hôpital de Saint-Boniface;
- 9 330 \$ pour le fonctionnement de l'Assemblée législative formée de 24 députés, y compris les indemnités du président, du greffier et du sergent d'armes.
- 3 395 \$ pour le Conseil législatif de sept membres.

De 1871 à 1873, les membres de l'Assemblée se réunissent dans une modeste maison en rondins coloniale de la rivière Rouge, appartenant à A.G.B. Bannatyne (située près du coin actuel de la rue Main et de l'avenue McDermot). L'Assemblée se réunissait au rez-de-chaussée, tandis que le Conseil législatif de la « Chambre haute » se réunissait à l'étage.

Sergent d'armes adjoint – Au revoir et bienvenue

Le 25 mars 2021, le Président a rendu hommage à **Ray Gislason**, le sergent d'armes adjoint, qui prenait sa retraite ce jour-là. M. Gislason avait été engagé comme préposé de la tribune de l'Assemblée en 2002, et nommé sergent d'armes adjoint en janvier 2011.

Le 6 avril 2021, **Cam Steel** a officiellement assumé le poste de sergent d'armes adjoint, auquel s'ajouteront des responsabilités supplémentaires au même titre que celles du poste de sergent sur le plan de la sécurité et du cérémonial.

Changements au Cabinet

Le 5 janvier 2021, le gouvernement provincial a apporté des changements à son Cabinet, portant à 18 le nombre de postes ministériels. Parmi les principaux changements, citons la création d'un nouveau portefeuille, celui des Affaires législatives et publiques (le ministre **Kelvin Goertzen**) et la division du ministère de la Santé en deux portefeuilles :

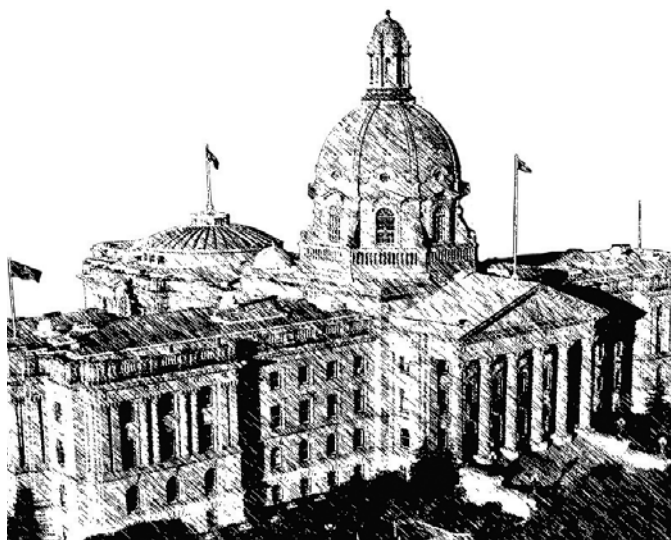
- Santé et Soins aux personnes âgées (la ministre **Heather Stefanson**), et
- Santé mentale, Mieux-être et Rétablissement (la ministre **Audrey Gordon**, première ministre noire de la province).
- En outre, le ministère du Développement économique et de la Formation a également été scindé en deux ministères :
- Développement économique et Emploi (le ministre **Ralph Eichler**) et
- Éducation postsecondaire, Développement des compétences et Immigration (ministre **Wayne Ewasko**).

Comités permanents

Depuis la dernière présentation, le Comité permanent de la justice s'est réuni le 22 mars et le 6 avril pour terminer l'examen article par article de six projets de loi distincts. Le Comité permanent des affaires législatives s'est également réuni le 6 avril pour examiner quatre autres projets de loi. Au cours des trois premières semaines d'avril, les greffiers des comités seront assez occupés, car il est prévu qu'ils se réunissent deux fois par soir pour terminer l'examen des 51 projets de loi qui ont été adoptés en deuxième lecture en mars. Beaucoup de ces projets de loi comptent déjà plus de 10 intervenants, ce qui risque de donner lieu à de très longues soirées.

Greg Recksiedler

Agent de recherche/ Le greffier adjoint



Alberta

Session du printemps 2021

Le 25 février 2021, l'Assemblée législative de l'Alberta a entamé la séance du printemps 2021 de la deuxième

session de la 30^e législature au cours de laquelle le gouvernement a déposé le budget provincial. Bien que le calendrier de la deuxième session ait été interrompu par la pandémie de COVID-19 au printemps 2020, l'Assemblée a tenu de longues séances au printemps et à l'automne 2020, ainsi qu'une journée de séance spéciale en août 2020. Le calendrier sessionnel indique actuellement que la session du printemps 2021 doit se terminer le 20 mai 2021.

Parmi les premiers projets de loi présentés par le gouvernement au cours de la présente session figurent :

- Le projet de loi 51, *Citizen Initiative Act (Loi sur l'initiative citoyenne)*, qui créerait un processus permettant aux électeurs admissibles de demander à l'Assemblée d'examiner les propositions législatives et les propositions de politiques et de demander au gouvernement d'organiser un référendum sur les modifications constitutionnelles proposées;
- Le projet de loi 52, *Recall Act (Loi sur la révocation)*, qui propose un processus de révocation des membres de l'Assemblée législative ainsi que des représentants des municipalités et des commissions scolaires;
- le projet de loi 53, *Service Alberta Statutes (Virtual Meetings) Amendment Act (Loi modifiant les statuts de Service Alberta [réunions virtuelles])*, qui propose des modifications à de multiples lois afin de tenir compte des technologies de communication modernes et de donner aux entreprises, aux organismes sans but lucratif, aux sociétés, aux coopératives et aux syndicats de copropriétaires la possibilité légale de se réunir et de voter en ligne plutôt qu'en personne;
- Le projet de loi 57, *Metis Settlements Amendment Act, 2021 (Loi de 2021 modifiant la Loi sur les établissements métis)*, vise à fournir une plus grande gouvernance et une plus grande autonomie financière aux établissements métis par l'entremise de mesures comprenant l'octroi d'un pouvoir supplémentaire aux conseils d'établissement métis pour leur permettre de facturer des services essentiels tels que l'eau, les eaux usées et l'entretien des routes, ainsi que la suppression du pouvoir accordé au ministre des Relations autochtones de prendre des décisions liées aux politiques financières du Conseil général des établissements métis.

Modification du Règlement

Les membres de l'Assemblée ont approuvé plusieurs modifications temporaires au *Règlement* afin de s'assurer de leur capacité de fonctionner dans le contexte actuel de la pandémie et en cas d'urgence imprévue. Ces changements comprennent l'autorisation pour le président de prolonger les périodes d'ajournement

et la réduction du quorum de 20 à 12 membres. Ces modifications temporaires du *Règlement* doivent expirer à 23 h 59 le vendredi 4 juin 2021. En outre, conformément à la motion 62 du gouvernement, les députés peuvent siéger, prendre la parole et voter à n'importe quel siège de la Chambre afin de tenir compte de l'éloignement physique pour la durée de la séance du printemps 2021 de la deuxième session de la 30^e législature.

Changements à la composition des comités

Le 4 janvier 2021, en réaction à la nouvelle selon laquelle un certain nombre de membres du caucus du Parti conservateur uni (PCU) avaient voyagé à l'étranger pour des vacances en décembre 2020, le premier ministre Jason Kenney a annoncé que cinq membres du caucus de l'UC seraient relevés de leurs fonctions au sein de comités, notamment **Jeremy Nixon**, député (Calgary—Klein), **Jason Stephan**, député (Red Deer—South), **Tanya Fir**, députée (Calgary—Peigan); **Pat Rehn**, député (Lesser Slave Lake), et **Tany Yao**, député (Fort McMurray—Wood Buffalo). M. Nixon a également perdu son poste de secrétaire parlementaire du ministère de la Société civile, et M. Stephan a été retiré du Conseil du Trésor. De plus, le premier ministre a accepté la démission de **Tracy Allard**, députée (Grande Prairie), de son poste de ministre des Affaires municipales. **Ric McIver**, ministre des Transports, a temporairement pris en charge le portefeuille des Affaires municipales.

Dix jours plus tard, le premier ministre Kenney a retiré M. Rehn du caucus du PCU en raison de ses absences prolongées de sa circonscription. M. Rehn ne pourra pas se présenter à de futures mises en candidature au sein du PCU.

À la suite de ces changements, l'Assemblée législative de l'Alberta est actuellement composée de 62 députés du PCU, de 24 députés du Nouveau Parti démocratique et d'un membre indépendant.

Budget 2021-2022

Le 25 février 2021, **Travis Toews**, président du Conseil du Trésor et ministre des Finances, a publié le Budget 2021-2022 de la province. Le Budget, qui accorde la priorité aux soins de santé et à l'emploi, prévoit 900 millions de dollars supplémentaires pour les soins de santé au cours de l'année à venir et une augmentation temporaire du financement des municipalités pour les projets d'infrastructure, mais réduit le financement de l'éducation postsecondaire. Aucune modification n'a été apportée à l'impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés, et aucune taxe de vente n'a été introduite.

Projet de loi 211

Le 25 février 2021, l'Assemblée adopte la motion 66 du gouvernement, qui autorise le projet de loi 211, *Municipal Government (Firearms) Amendment Act, 2020* (Loi de 2020 modifiant la *Loi sur les administrations municipales [armes à feu]*), un projet de loi public émanant d'un député et parrainé par **Michaela Glasgo**, députée (Brooks—Medicine Hat), à passer aux projets de loi et aux Initiatives ministérielles inscrits au *Feuilleton*. Le projet de loi d'une page propose de modifier la *Loi sur l'administration municipale* afin d'interdire aux conseils municipaux, à moins d'y être autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil, d'adopter des règlements administratifs concernant les armes à feu. Le projet de loi a été adopté en deuxième lecture le 17 mars 2021.

Travaux du Comité

Le 8 janvier 2021, les membres du Comité spécial sur la responsabilité démocratique ont terminé leur mandat et déposé leur rapport concernant l'*Election Act* (*Loi électorale*) et l'*Election Finances and Contributions Disclosure Act* (*Loi sur la divulgation du financement des élections et des contributions*) à l'Assemblée législative. Le rapport comprend 27 recommandations portant sur des sujets tels que les conditions de résidence, les recomptages, la collusion et la publicité diffusée par des tiers.

Le rapport sommaire d'évaluation d'octobre 2020 du Bureau du défenseur des personnes ayant un handicap a été transmis au Comité permanent des familles et des collectivités pour examen. Le Comité s'est réuni pour examiner le rapport le 7 décembre 2020 et le 15 janvier 2021, et a publié un rapport ne faisant aucune recommandation.

Le rapport annuel 2019-2020 du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a été renvoyé au Comité permanent des bureaux législatifs pour examen. Le comité s'est réuni pour examiner le rapport le 12 janvier 2021 et a produit un rapport ne faisant aucune recommandation.

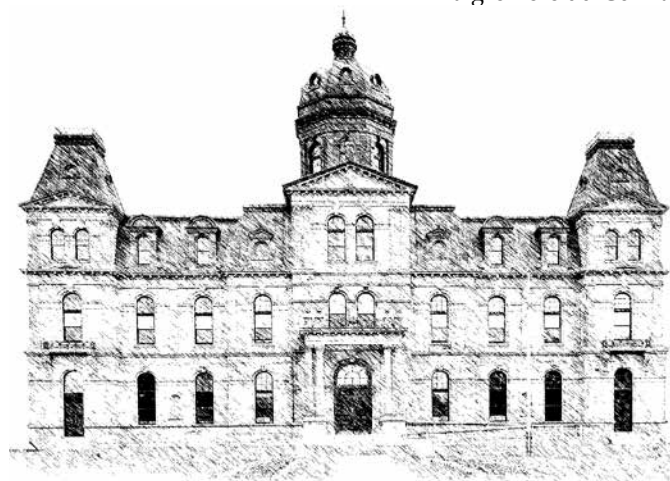
À la suite de la publication du Budget 2021-2022, l'examen du budget principal par les comités de politiques législatives a commencé le lundi 8 mars 2021. Les réunions consacrées au budget des dépenses ont été programmées sur sept jours de séance, deux réunions étant organisées simultanément le plus souvent le matin, l'après-midi et le soir. Le vote final en Comité des subsides a eu lieu le 17 mars. En vue de favoriser l'éloignement physique pendant la pandémie, le ministre et le personnel du ministère se trouvaient dans une salle de réunion reliée par vidéoconférence à la salle de réunion du comité. Les députés ont la possibilité de participer aux réunions à distance par vidéo ou téléconférence, tandis

que les galeries des salles de commission restent fermées au public.

Le 22 mars 2021, la motion 69 du gouvernement a créé le Comité spécial sur les droits relatifs aux biens immobiliers. Composé de 12 membres, le Comité a pour mandat d'examiner si les recours juridiques dont disposent les propriétaires sont suffisants et peut examiner un certain nombre de questions connexes, y compris l'expansion potentielle ou la protection constitutionnelle des droits de propriété, l'abolition de la loi sur la possession adverse et l'adéquation de la législation actuelle sur l'expropriation. Le Comité doit présenter son rapport à l'Assemblée au plus tard le 15 décembre 2021.

Jody Rempel

La greffière du Comité



Nouveau-Brunswick

Budget

La première session de la 60^e législature a été ajournée le 18 décembre, puis l'Assemblée a siégé une journée, le 12 février, et la session a repris le 16 mars, lorsque le ministre des Finances et du Conseil du Trésor, **Ernie Steeves**, a déposé le Budget 2021-2022. Il s'agissait du premier budget du gouvernement progressiste-conservateur majoritaire, dirigé par le premier ministre **Blaine Higgs**.

Le Budget visait à relever les défis continus de santé publique posés par la COVID-19, tout en soutenant la reprise économique. Il fait état d'un déficit prévu de 244,8 millions de dollars. Les recettes devaient augmenter de 1,2 %, tandis que les dépenses devaient croître de 3,4 %. En raison de la diminution prévue des cas de COVID-19 grâce à la disponibilité du vaccin, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor ont prévu une reprise de la croissance du PIB réel de 2,9 % en 2021-2022.

Les points saillants du Budget comprennent un investissement de 7 millions de dollars pour les services de santé mentale conformément au Plan d'action interministériel en matière de toxicomanie et de santé mentale; 11,1 millions de dollars pour le recrutement de médecins afin de remédier à la pénurie des effectifs médicaux au Nouveau-Brunswick; et 10,3 millions de dollars pour le Plan de rénovation et de remplacement des foyers de soins. Le Budget prévoit également 64 millions de dollars pour gérer les pressions continues liées à la COVID-19, dont les fonds sont destinés au triage, à l'immunisation, à l'évaluation, aux tests et à la recherche des contacts. Le financement dans d'autres secteurs comprend 1,7 million de dollars pour soutenir l'élaboration et la prestation de possibilités d'apprentissage à distance; un investissement stratégique pluriannuel de 20 millions de dollars pour soutenir le développement du secteur des petits réacteurs nucléaires modulaires; 10,8 millions de dollars pour accroître la disponibilité de logements abordables dans toute la province; et 36 millions de dollars transférés au Fonds pour le changement climatique.

Le 18 mars, le porte-parole en matière de finances, **Robert McKee**, a présenté la réponse de l'Opposition officielle au Budget. M. McKee a fait valoir que le gouvernement n'avait pas affecté suffisamment de fonds à la relance du secteur privé, notamment en ce qui concerne le tourisme, et qu'il fallait accorder davantage de soutien aux programmes de santé mentale et aux ressources destinés aux personnes âgées en soins de longue durée, ainsi que des ressources destinées à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action sur le changement climatique. Dans l'ensemble, les députés de l'Opposition officielle ont fait valoir que, même si, dans le budget, on prévoyait un déficit visant à aider à atténuer les pressions financières continues associées à la pandémie, on ne prévoyait pas d'investissements importants, le gouvernement fédéral ayant effectué ces investissements.

Projets de loi

En date du 26 mars, 15 projets de loi ont été déposés au cours de la session de printemps. Certains projets de loi remarquables comprennent :

- Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, présenté par M. Steeves, vise à augmenter la taxe sur les produits émetteurs de carbone de 10 \$ la tonne, comme l'exige le filet de sécurité fédéral. L'approche « fabriqué au Nouveau-Brunswick » s'applique à 20 carburants distincts.
- Le projet de loi 35, *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire*, présenté par le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite

enfance, **Dominic Cardy**, vise à modifier la *Loi sur l'éducation* afin d'aider les enseignants à gérer leur classe et de faire en sorte que les écoles offrent un milieu d'apprentissage et de travail positif, sans intimidation ni abus. Les modifications proposées permettent également aux enseignants ayant reçu une formation spécialisée d'administrer et d'interpréter une évaluation psychopédagogique afin de soutenir l'élaboration du plan d'apprentissage personnel d'un élève.

- Le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur la pêche sportive et la chasse*, présenté par le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, **Mike Holland**, vise à modifier le processus de délivrance des permis, ainsi que diverses infractions relatives à la *Loi*. Le projet de loi vise également à conférer au ministre le pouvoir d'établir un quota annuel pour une espèce d'animaux sauvages qui peuvent être chassés dans la province.
- Le projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général*, présenté par M. McKee, vise à modifier la définition d'« entité auditable » pour y inclure Société Vestcor, une entité privée sans but lucratif qui gère le régime de retraite de la fonction publique.
- Le projet de loi 45, *Loi concernant les élections générales municipales de 2021*, présenté par le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, **Daniel Allain**, vise à permettre au directeur des élections municipales de suspendre les mises en candidature et le vote dans une région sanitaire liée aux élections du 10 mai advenant un confinement causé par une épidémie de COVID-19. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 26 mars.

Comités permanents

Quatre comités permanents se sont réunis en février. Les membres du Comité permanent de la politique économique, présidé par **Greg Turner**, ont examiné divers projets de loi émanant du gouvernement, et ceux du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présidé par **Ryan Cullins**, se sont réunis pour discuter du projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des transports de Saint-Jean*.

Les membres du Comité permanent des comptes publics, présidé par **Lisa Harris**, ont examiné les articles du rapport de la vérificatrice générale et les rapports annuels de divers ministères, sociétés d'État et autres entités provinciales, notamment Travail sécuritaire NB, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Extra-mural/Ambulance Nouveau-Brunswick et le ministère du Développement social.

Les membres du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée,

présidé par **Jeff Carr**, ont examiné le rapport annuel 2019-2020 du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick et le rapport intitulé *Recommandations postélectorales pour un changement législatif*, préparé par Élections Nouveau-Brunswick. Le Comité a également rencontré le greffier de l'Assemblée législative pour discuter de la possibilité de tenir des sessions virtuelles de l'Assemblée législative.

En mars, les membres du Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement, présidé par **Jake Stewart**, ont tenu leur réunion d'organisation et entendu des fonctionnaires du Secrétariat des changements climatiques ainsi que de divers ministères afin d'évaluer les progrès réalisés à l'égard de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Les membres du Comité ont également abordé la question de la pulvérisation de glyphosate dans la province et les audiences publiques initialement prévues pour mars 2020, mais reportées en raison de la pandémie de COVID-19. Les députés ont adopté une motion visant à reprendre l'étude au cours de la 60^e législature.

Vérificateur général

Après 36 ans de service pour la province du Nouveau-Brunswick, et après avoir terminé un mandat de 10 ans comme vérificatrice générale de cette province, **Kim Adair-MacPherson** a annoncé, le 11 mars, qu'elle mettrait fin à son travail au Nouveau-Brunswick et qu'elle assumerait les fonctions de vérificatrice générale de la Nouvelle-Écosse en mai 2021. M^{me} Adair-MacPherson a exprimé sa reconnaissance du fait d'avoir pu servir sa province natale et l'Assemblée législative à cette importante fonction. Au cours de son mandat, outre la conduite de vérifications indépendantes des finances et du rendement, M^{me} Adair-MacPherson a accordé une attention particulière à la création et au renforcement de l'équipe de vérification, à la modernisation de la *Loi sur le vérificateur général*, à l'augmentation du budget du bureau pour obtenir des ressources supplémentaires en matière de vérification du rendement et à la promotion d'un comité des comptes publics plus efficace.

Jours de séance et répartition des sièges

La Chambre s'est réunie du 16 au 26 mars et doit reprendre ses travaux le 11 mai. La répartition des sièges à la Chambre est la suivante : 27 progressistes-conservateurs, 17 libéraux, 3 verts et 2 de l'Alliance des gens.

Shannon Jensen
Agente de recherche



Colombie-Britannique

Session du printemps

La première session du 42^e Parlement a repris le 1^{er} mars 2021. Comme le précédent ordre de session concernant les délibérations mixtes de la Chambre a expiré le 31 décembre 2020, le premier point à l'ordre du jour était l'adoption d'un nouvel ordre de session. Le nouvel ordre de session cadre avec les dispositions des ordonnances précédentes visant à permettre un traitement équitable des députés qui siègent à distance par l'intermédiaire de Zoom et des députés qui siègent en personne à la Chambre législative. Comme pour les ordres sessionnels précédents, celui adopté le 1^{er} mars prévoyait que tout vote formel serait reporté jusqu'à 15 minutes avant l'heure fixée pour l'ajournement ou, s'il restait moins de 30 minutes avant l'heure fixée pour l'ajournement, alors le vote serait reporté à la fin de la séance de l'après-midi du jour de séance suivant. Si, au cours d'une séance du matin, la requête d'un vote est formulée, il sera reporté à la séance de l'après-midi du même jour. L'ordre du jour de la session de printemps a ajouté une disposition selon laquelle si un vote est demandé sur une motion de clôture, telle que définie à l'article 46 du Règlement, ou sur une motion d'attribution de temps, telle que définie à l'article 81.1 du Règlement, le vote ne sera pas reporté mais se déroulera immédiatement 15 minutes plus tard, à moins que la Chambre ou le comité n'en décide autrement à l'unanimité.

La Chambre a prorogé ses travaux le matin du 12 avril, et le Discours du trône ouvrant la deuxième session a été prononcé cet après-midi-là. Le budget et les prévisions budgétaires principales de 2021-2022 doivent être présentés à l'Assemblée législative le 20 avril, conformément à la *Budget Transparency and Accountability Act* (loi sur la transparence et la responsabilité en matière budgétaire), qui a été modifiée en décembre 2020 pour ajuster la date limite de présentation du budget annuel et des prévisions budgétaires au plus tard le 30 avril de l'exercice suivant immédiatement une élection générale provinciale.

Lois

La *Supply Act (No.1)* (loi de crédits [n° 1]) de 2021 a reçu la sanction royale le 25 mars et prévoit un financement provisoire de 12,305 milliards de dollars pour les activités du secteur public pour l'exercice 2021-2022. Ce montant représente trois mois de dépenses de l'exercice 2020-2021. Étant donné que le budget et les prévisions budgétaires principales de 2021-2022 ne seront pas présentés avant le 20 avril, la *Supply Act* (loi de crédits) provisoire interprète le Budget principal des dépenses de l'exercice précédent comme s'il s'agissait des prévisions budgétaires principales des dépenses de 2021-2022. La loi a fait l'objet d'un débat important avec un certain nombre de questions concernant le processus et les pratiques pour les crédits provisoires étant donné que le budget et les prévisions budgétaires principales des dépenses de 2021-2022 n'avaient pas encore été présentés.

La *Firearm Violence Prevention Act* (loi sur la prévention de la violence liée aux armes à feu), qui restreint la vente, le transport et la possession d'armes à feu réelles et factices dans la province, a reçu la sanction royale le 25 mars. À l'étape de l'étude en comité, des préoccupations ont été soulevées concernant le niveau de consultation des peuples autochtones et des répercussions possibles sur les droits de chasse des Autochtones. Le ministre de la Sécurité publique et Solliciteur général a présenté un amendement, qui a par la suite été adopté, pour répondre à ces préoccupations. L'amendement à la division 5 – qui interdit le déchargement d'une arme à feu dans, sur ou à partir d'un véhicule ou d'un bateau – précisait que la division devait être appliquée conformément à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui reconnaît et confirme les droits ancestraux et issus de traités existants.

La *Insurance Corporation Amendment Act, 2021* (loi de 2021 modifiant la Loi sur la société d'assurance) a également reçu la sanction royale le 25 mars. La loi prévoit la création d'un poste d'agent d'équité indépendant chargé de superviser et de répondre aux plaintes des clients et aux problèmes de politique et de processus à l'Insurance Corporation of BC (ICBC). Le poste d'agent d'équité a été créé pour améliorer la confiance du public à l'égard de l'ICBC, alors que la Société passe à un modèle de couverture d'assurance complète sans égard à la faute.

Comités parlementaires

Le Comité permanent des finances et des services gouvernementaux est chargé d'examiner et de considérer les prévisions budgétaires de 2021-2022, les rapports annuels et les plans de services des neuf bureaux législatifs de la province. Ce processus d'examen a généralement lieu à l'automne; toutefois, en raison des élections générales provinciales d'octobre 2020, le processus

de cette année a eu lieu en février 2021. Le Comité a examiné attentivement les demandes de financement supplémentaire dans le contexte du soutien apporté aux bureaux pour qu'ils s'acquittent de leurs mandats juridiques, tout en reconnaissant les défis particuliers de l'année dernière en ce qui concerne la COVID-19 et son incidence sur les dispositions relatives au personnel, les exigences en matière de bureaux et de location, et les protocoles de sécurité. Le 26 février, le Comité a publié son rapport intitulé *Annual Review of the Budgets of Statutory Offices* (Examen annuel des budgets des charges publiques créées par une loi), avec des recommandations pour les budgets de fonctionnement et d'immobilisation de chaque charge publique créée par une loi.

Administration de l'Assemblée législative

Le Comité de gestion de l'Assemblée législative a examiné et approuvé la présentation du budget de l'Assemblée législative de 2021-2022 (crédit 1) le 19 février. Le crédit 1 comprend les dépenses pour les services aux députés, les services de soutien aux caucus et les services d'appui à l'Assemblée législative. Le budget de fonctionnement proposé prévoit les dépenses de fonctionnement totales d'une valeur de 86,1 millions de dollars, soit une augmentation de 1 million de dollars par rapport au budget de fonctionnement de 2020-2021. Le financement supplémentaire comprend des investissements ciblés dans la dotation en personnel et le recrutement des employés, ainsi que des initiatives de gestion des données et de l'information. Le budget d'immobilisation de l'Assemblée qui s'élève à 6,3 millions de dollars prévoit des investissements importants pour le cycle de vie des systèmes, des biens et des infrastructures informatiques critiques.

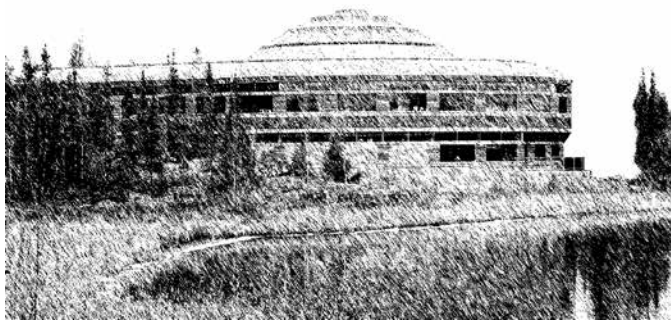
Le Comité a également modifié deux politiques : l'allocation de reconversion pour les anciens députés et les dispositions relatives aux voyages des accompagnateurs. L'allocation de reconversion est offerte aux anciens députés et fait partie du programme d'assistance transitoire. Le mot « carrière » a été supprimé de la politique sur les allocations de reconversion, la limitation de certains types de formation a été assouplie et les dépenses admissibles et non admissibles pour l'allocation ont été clarifiées. Les dispositions relatives aux déplacements de l'accompagnateur contenues dans le Guide des politiques et des ressources à l'intention des députés ont été modifiées pour permettre que les déplacements de l'accompagnateur chevauchent considérablement ceux du député. Au lieu de devoir voyager avec le député, il est préférable de permettre à un député désigné du caucus autre qu'un député adjoint, lorsqu'un tel poste n'existe pas, de se déplacer avec un accompagnateur.

Legislative Lights

L'Assemblée législative a tenu son 7^e événement annuel de reconnaissance des employés « Legislative Lights » le 25 février. En raison de la pandémie de COVID-19, l'événement a été reporté à sa date initiale de septembre et s'est tenu virtuellement. **Raj Chouhan** et **Kate Ryan-Lloyd**, respectivement Président et greffière de l'Assemblée législative, se sont adressés aux employés de l'Assemblée législative depuis la Chambre de l'Assemblée législative et ont félicité les candidats et les récipiendaires des prix pour leurs réalisations exceptionnelles dans des catégories telles que le travail d'équipe, l'esprit et le leadership ainsi que les Prix de long service qui sont décernés aux employés qui travaillent dans le secteur public depuis 25 ans ou plus.

Natalie Beaton

Attachée de recherche auprès du comité



Territoires du Nord-Ouest

Session

La deuxième session de la 19^e Assemblée législative a repris le 3 février 2021, comme prévu, après l'ajournement de la séance précédente le 5 novembre 2020. L'Assemblée siège jusqu'au 31 mars 2021 et demeure ajournée jusqu'au 27 mai 2021.

Le principal point à l'ordre du jour était l'examen du Budget principal 2021-2022 en comité plénier. Avant de lever la séance, l'Assemblée a adopté le Budget et deux lois de crédits supplémentaires. En adoptant le Budget, le gouvernement s'est engagé à effectuer un certain nombre d'ajouts et de réductions, qu'avaient demandés les autres députés et qui seront présentés dans un crédit supplémentaire lors de la session de mai-juin.

Les protocoles liés à la COVID-19 sont maintenus à l'Assemblée, ce qui permet aux 19 députés d'y assister en toute sécurité. Cela comprend une Chambre modifiée,

avec des rangées de sièges supplémentaires ajoutées, des contrôles de température, une répartition électronique des matériaux et l'obligation de porter le masque lorsque l'éloignement social de deux mètres ne peut être maintenu. L'Assemblée reste fermée au public, à l'exception des médias qui peuvent y assister dans la galerie en gardant un éloignement social.

Les motions 33-19(2) et 26-19(2) ont été proposées en vue de la nomination de fonctionnaires occupant un poste statutaire : les membres du Tribunal d'arbitrage des droits de la personne et le commissaire aux langues, respectivement.

Les députés réguliers ont déposé la motion 29-19(2) pour demander au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'examiner ses politiques et ses pratiques en matière de préjugés raciaux et culturels dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de la justice, du logement ainsi que de l'embauche par le gouvernement.

La motion 30-19(2) a également été présentée. On y demandait au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'accorder la priorité à un examen de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre de l'initiative de renouvellement du gouvernement.

Projets de loi

Au cours de la session de février et de mars, les projets de loi suivants ont reçu la sanction :

- Projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les routes publiques*
- Projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions*
- Projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi d'interprétation*
- Projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*
- Projet de loi 16, *Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu*
- Projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*
- Projet de loi 26, *Loi n° 3 de 2020-2021 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement)*
- Projet de loi 27, *Loi n° 3 de 2020-2021 sur les crédits supplémentaires (dépenses d'infrastructures)*
- Projet de loi 28, *Loi de 2021-2022 portant affectation de crédits (dépenses de fonctionnement)*

Comités permanents

Les comités permanents ont continué à se réunir tout au long du premier trimestre de 2021, en personne et virtuellement. Les comités ont continué à organiser des réunions publiques par le biais des médias sociaux de l'Assemblée.

Le Comité permanent sur le développement économique et l'environnement a déposé son rapport sur l'examen du projet de loi 3 : *Loi modifiant la Loi sur les routes publiques*. Le ministre a accepté quatre amendements au projet de loi à l'étape du comité.

Les membres du Comité permanent du développement social ont déposé leur rapport sur l'étude du projet de loi 20 : *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. Le ministre a accepté un amendement au projet de loi lors de l'examen par le Comité. Le Comité a également déposé son rapport sur l'examen du projet de loi 13 : *Loi modifiant la Loi d'interprétation*, avec l'adoption par le ministre d'un amendement exigeant que le ministre tienne des consultations sur l'élimination d'un changement d'heure.

Les membres du Comité permanent des règles et des procédures ont publié deux rapports : Rapport sur la motion 5-19(2) : Renvoi de la question de privilège soulevée par le député de Monfwi le 10 mars 2020, qui portait sur l'utilisation des langues officielles à l'Assemblée législative, et rapport sur le rapport du directeur général des élections portant sur l'administration des élections générales territoriales de 2019. L'Assemblée a adopté 27 recommandations issues des deux rapports combinés.

Glen Rutland
Greffier suppléant

James Thomas
Stagiaire – agent de soutien du Comité



Ontario

Session du printemps

La première session de la 42^e législature a repris pour la période de réunion du printemps le 16 février 2021, après la longue fin de semaine du jour de la Famille. Parallèlement à l'ouverture de la nouvelle entrée des visiteurs de l'édifice de l'Assemblée législative, la séance de printemps a déjà été marquée par des modifications au *Règlement*, le Budget et de nombreux travaux au sein des comités.

Nouvelle entrée des visiteurs

La nouvelle entrée des visiteurs a officiellement été ouverte au public le 1^{er} mars 2021. Ce projet marque le premier ajout à Queen's Park depuis plus de 100 ans. C'est Diamond & Schmitt Architects, Inc., de Toronto, qui a conçu l'entrée de 180 mètres carrés. L'ajout comporte des matériaux assortis aux finitions extérieures de l'édifice patrimonial et provenant, dans la mesure du possible, de sources locales. L'entrée a été équipée de nouveaux équipements de sécurité afin d'assurer un environnement sûr et sécurisé pour le personnel et les visiteurs qui entrent dans le parlement provincial.

Modifications au Règlement

Le 17 février 2021, la députée **Andrea Khanjin** a présenté une motion dans laquelle elle proposait plusieurs modifications au *Règlement*.

Selon une modification en particulier, lorsque le président d'un comité permanent est membre du parti au pouvoir, le vice-président doit être membre de l'opposition. Inversement, si le président est un membre d'un parti d'opposition, le vice-président doit être un membre du parti au pouvoir.

Les modifications autorisent également le président de tout comité, permanent ou spécial, à convoquer une réunion dans les 7 jours civils suivant la réception d'une demande écrite signée par la majorité du comité. La demande doit contenir le texte d'une motion non modifiable proposant que la commission examine un projet de loi ou une autre question relevant de son mandat.

Ces modifications, ainsi que d'autres, sont entrées en vigueur le 26 mars 2021 à 12 h 01.

Jour du budget

Le 24 mars 2021, le ministre des Finances, **Peter Bethlenfalvy**, a présenté le Budget de 2021 et les documents connexes. La motion selon laquelle la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement a été appuyée par le premier ministre **Doug Ford**. La Chambre procède ensuite à la présentation des projets de loi pour la présentation et la première lecture du projet de loi 269, *Loi visant à mettre en œuvre les mesures budgétaires et à édicter et à modifier diverses lois*.

Nouveaux visages

Le 18 janvier 2021, **Meghan Stenson** a été nommée au poste de greffière principale, Recherche pour le Bureau. En plus d'être la nouvelle directrice du Service de

recherche pour le Bureau, elle est maintenant aussi une agente permanente du Bureau.

Intervention en cours en raison de la COVID-19

Le Président **Ted Arnott** a émis une directive, exigeant le port obligatoire du masque ou d'une protection faciale par quiconque entre dans le complexe de l'Assemblée législative. Cette directive est entrée en vigueur le 11 janvier 2021. Lorsque la Chambre a repris ses travaux le 16 février 2021, elle a adopté une motion renouvelant les initiatives d'éloignement physique telles que l'autorisation pour les députés de parler et de voter depuis n'importe quel bureau de la Chambre. La motion exige également que les députés, lorsqu'ils se trouvent dans l'hémicycle, portent un masque en tissu tissé serré qui couvre complètement la bouche et le nez et s'adapte parfaitement aux côtés du visage sans laisser d'espace, sauf lorsqu'ils sont invités à prendre la parole.

La Chambre a également reconnu que toute personne cherchant à entrer dans le complexe de l'Assemblée législative, y compris les députés, est soumise aux protocoles de contrôle de la COVID-19 et de port du masque établis par le président, et que le respect de ces protocoles pourrait entraîner le refus d'entrée d'un député dans le complexe de l'Assemblée législative.

Le même jour, la Chambre a adopté une motion distincte qui autorisait le leader parlementaire du gouvernement, le leader parlementaire de l'Opposition officielle, un député libéral indépendant et le député indépendant du Parti vert à donner conjointement un avis écrit au président pour que l'Assemblée soit suspendue pour une période maximale de 30 jours civils. La motion stipule également que des avis ultérieurs peuvent être fournis pour des périodes supplémentaires allant jusqu'à 30 jours civils chacune.

Son Altesse Royale le prince Philip, duc d'Édimbourg

Le 12 avril 2021, la Chambre a adopté une motion voulant qu'une humble adresse soit présentée à la reine pour exprimer les condoléances de l'Assemblée à l'occasion du décès du prince Philip, duc d'Édimbourg. La Chambre a aussi observé une minute de silence. Le Président de l'Assemblée, Ted Arnott, a publié une déclaration de condoléances, et une galerie de photos commémoratives des visites du prince Philip à l'Assemblée a été présentée sur le site Web de cette dernière.

Comités

Les comités spéciaux et permanents ont été très occupés au cours des premiers mois de 2021. Ils ont examiné collectivement 19 projets de loi et présenté 9 rapports.

Comité spécial de la surveillance de la gestion des situations d'urgence

Depuis le 15 janvier 2021, le Comité spécial de la surveillance de la gestion des situations d'urgence a déposé cinq rapports intermédiaires. Conformément à son mandat, le Comité reçoit des rapports oraux du premier ministre ou de ses représentants sur toute prolongation des décrets d'urgence liés à la pandémie de COVID-19 et sur les raisons de ces prolongations.

Comité permanent des affaires gouvernementales

Le Comité permanent des affaires gouvernementales a examiné le projet de loi 257, *Loi de 2021 soutenant l'expansion de l'Internet et des infrastructures* et apportant d'autres modifications en matière d'infrastructure et d'aménagement du territoire. L'un des objectifs de la *Loi* est d'accélérer la réalisation des projets de services à large bande qui revêtent une importance pour la province. La nécessité d'un Internet à large bande fiable a été mise en évidence lors de la pandémie de COVID-19.

Isaiah Thorning
Greffier du Comité



Saskatchewan

Session du printemps

Le 28 janvier 2021, le premier ministre, **Scott Moe**, a écrit au Président, **Randy Weekes**, pour demander que les députés se réunissent de nouveau le 6 avril 2021 à 13 h 30. Le premier ministre a également indiqué que le budget provincial serait présenté ce jour-là.

Conformément aux règles de l'Assemblée législative, la semaine qui suit Pâques est considérée comme une période d'ajournement, qui marque normalement une pause dans le calendrier parlementaire. Afin de permettre à l'Assemblée législative de commencer ses travaux le 6 avril, les membres du Comité permanent des services de la Chambre (CSC) ont adopté un rapport

dans lequel ils recommandaient que l'horaire habituel des séances s'applique à la semaine qui suivait le lundi de Pâques.

Rapport du Comité permanent des services de la Chambre

Dans la matinée du 6 avril, avant la reprise de la session, les membres du CSC se sont réunis pour examiner et adopter un autre rapport dans lequel ils recommandaient la prolongation de la période de la semaine de Pâques jusqu'au 10 avril 2021, avec l'ajout de deux jours de séance et l'incorporation de tous les vendredis suivants, afin d'obtenir une période de travaux parlementaires de 30 jours, ainsi que la clôture le 14 mai 2021. Le rapport a également évalué et révisé les modifications temporaires apportées aux processus, aux pratiques et au règlement de l'Assemblée afin de faciliter la séance de printemps de la première session de la vingt-neuvième législature dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les propositions contenues dans le rapport du CSC reflètent un grand nombre des modifications apportées aux règles et pratiques adoptées pour les périodes de séance de l'été 2020 et de l'automne 2020 présentées dans deux des précédents rapports du comité. Les procédures révisées sont les suivantes :

Participation à distance aux travaux des comités

Le rapport proposait des changements dans les pratiques et procédures afin de tester la participation à distance d'un député pendant les travaux du comité dans la salle du comité. Le député participant à distance est tenu d'aviser par courriel le président et le greffier du comité de son intention de participer à une réunion au moins deux heures avant sa participation. Une formation sur la participation à distance a été dispensée aux participants des comités.

Exigences de port du masque

L'obligation pour les députés et les fonctionnaires de porter un masque en tout temps dans la Chambre et dans la salle du comité est maintenue. Les masques peuvent toutefois être retirés au moment de prendre la parole lors des travaux de l'Assemblée ou des comités dans la Chambre. Les masques demeurent obligatoires à tout moment dans la salle du comité en raison de l'espace plus confiné, ce qui constitue une circonstance déterminante en matière d'espacement physique et de protection.

En vertu de l'ordonnance de santé publique du 19 novembre 2020 émise par l'autorité sanitaire de la

Saskatchewan, le port du masque n'est pas obligatoire pendant les délibérations devant un tribunal législatif ou une cour lorsque le décideur détermine que le retrait du masque est essentiel pour assurer l'intégrité de la procédure. Afin de permettre aux membres d'être clairement entendus en personne et lors de la diffusion des travaux de l'Assemblée, les députés et les fonctionnaires ont été autorisés à retirer leur masque pendant les travaux, dès qu'ils sont invités à prendre la parole.

Voyage vers et depuis Regina

Le 23 mars 2021, l'autorité sanitaire de la Saskatchewan a déclaré qu'elle déconseillait fortement les voyages inutiles à destination et en provenance de la région de Regina en raison d'un risque accru de transmission de la COVID-19. Même si la recommandation d'éviter les déplacements inutiles à Regina est en vigueur, il a été conseillé aux députés de ne pas se rendre dans les circonscriptions situées à l'extérieur de Regina et d'en revenir. Dans certaines circonstances particulières, les caucus sont autorisés à approuver le voyage d'un membre s'il ne contrevient pas à un ordre de santé publique. L'application de la « bulle des députés » est laissée à la discrétion des caucus respectifs et de leurs whips.

Stacey Ursulescu
Greffière à la procédure



Québec

Travaux de l'Assemblée nationale

Composition

Le 21 janvier 2021, le député de La Peltre, M. **Éric Caire**, est nommé ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, en remplacement du député de Borduas, M. **Simon Jolin-Barrette**, qui conserve ses fonctions de ministre de la Justice, ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire et ministre responsable

de la Langue française. M. Caire conserve également sa fonction de ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale.

Le 24 février 2021, le député de Deux-Montagnes, M. **Benoit Charette**, est nommé, en plus de ses fonctions actuelles de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministre responsable de la Lutte contre le racisme. Il s'agit d'une fonction nouvellement créée. Également, la députée de Les Plaines, Mme **Lucie Lecours**, est nommée ministre déléguée à l'Économie.

À compter du 30 mars 2021, le député de Rousseau, M. **Louis-Charles Thouin**, siège à titre de député indépendant. En conséquence, l'Assemblée nationale est désormais composée de 74 députés appartenant à la Coalition avenir Québec, de 28 députés du Parti libéral du Québec, de 10 députés de Québec solidaire, de huit députés du Parti Québécois et de cinq députés indépendants.

Modalités de poursuite des séances de l'Assemblée

Le 2 février 2021, les parlementaires ont adopté une motion concernant les séances régulières de l'Assemblée et des commissions parlementaires qui se sont tenues entre le 2 et le 19 février 2021. Le 9 mars 2021, les parlementaires ont adopté une autre motion sur le même sujet, ayant effet du 8 mars au 21 avril 2021. Il s'agit pour l'essentiel de la reconduction de l'ensemble des mesures visant à assurer la sécurité de tous en contexte de pandémie adoptées lors de l'ouverture de la période de travaux, le 15 septembre 2020.

Ainsi, l'Assemblée a siégé à effectif réduit. La présence de parlementaires en Chambre était répartie selon la distribution suivante, pour un total de 36, présidence exclue :

- Au plus 20 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement;
- Au plus 8 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle;
- Au plus 3 députés du deuxième groupe d'opposition;
- Au plus 3 députés du troisième groupe d'opposition;
- Au plus 2 députés indépendants.

Cette répartition a été modifiée pour permettre une plus grande présence en Chambre des députés de l'opposition aux fins de la période des affaires courantes. Lors de celle-ci, le nombre de députés ministériels est réduit à 16 pour laisser place à deux députés supplémentaires du groupe formant l'opposition officielle, pour un total de 10, et d'un de plus pour la deuxième et la troisième opposition, pour un total de quatre députés chacun.

De plus, l'absence d'un premier député indépendant peut être comblée par un parlementaire du deuxième groupe d'opposition. D'autre part, dans l'éventualité où un troisième député indépendant désirerait participer à la période des affaires courantes, il est prévu que le gouvernement lui cède l'une de ses banquettes.

Également, tout parlementaire peut prendre parole et voter à partir d'un pupitre autre que celui qui lui est normalement assigné.

De même, la procédure de vote enregistré est maintenue pour les mises aux voix. En vertu de cette mesure, le vote du leader ou du leader adjoint d'un groupe parlementaire, ou, le cas échéant, un autre député préalablement désigné, vaut pour l'ensemble des députés de son groupe. Il est cependant possible, pour un parlementaire, d'enregistrer individuellement un vote différent de celui de son groupe ou de ne pas prendre part à celui-ci. Par ailleurs, en l'absence des députés indépendants, le leader du gouvernement est autorisé à enregistrer leur vote sur une étape de l'étude d'un projet de loi en fonction des instructions qu'ils lui transmettent.

Une mesure supplémentaire établie à la faveur de la motion adoptée le 20 octobre a été reconduite. Elle consiste à diviser les ministres en deux groupes en vue de leur participation à la période des questions et réponses orales, l'un présent lors des séances du mardi et du jeudi, et l'autre lors des séances du mercredi ainsi que celles du vendredi lors de la période de travaux intensifs.

De nouvelles mesures ont été ajoutées à la faveur de la motion adoptée le 2 février 2021. En effet, le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps lors des séances de l'Assemblée et des commissions parlementaires autres que les séances virtuelles, hormis au moment de prendre la parole dans le cadre des travaux.

Concernant l'atteinte du quorum pour l'ouverture de la séance du mardi matin, les groupes parlementaires s'engagent à ce qu'au moins 7 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 député du deuxième groupe d'opposition et 1 député du troisième groupe d'opposition soient présents à la Salle de l'Assemblée nationale.

L'horaire des travaux de l'Assemblée a été modifié afin que les députés puissent respecter les consignes du couvre-feu décrété par le gouvernement. La séance du mardi débute donc à 10 heures au lieu de 13 h 40 et elle est ajournée après la tenue des débats de fin de séance.

au lieu de 21 h 30. Le jeudi, la séance est ajournée à 16 h 30 plutôt qu'à 18 heures. Finalement, lors des séances du mercredi et du jeudi, les travaux reprennent à 14 h 30 au lieu de 15 heures.

Toujours concernant les modifications à l'horaire, les débats de fin de séance du mardi sont tenus à compter de 18 h 30 et l'ajournement de la séance est retardé en conséquence. Ceux du jeudi sont tenus à 13 heures plutôt qu'à 18 heures ; la séance reprend ensuite son cours normal, les travaux reprenant de 14 h 30 à 16 h 30. Quant aux débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition, ils sont tenus de 14 h 30 à 16 h 30, plutôt que de 15 heures à 17 heures.

Les modifications à l'horaire permettent d'aménager le temps prévu pour les affaires du jour de manière à conserver le même nombre d'heures, tout en terminant les travaux plus tôt.

Projets de loi présentés et adoptés

De janvier à mars 2021, 7 projets de loi publics ont été présentés à l'Assemblée nationale, dont 3 au nom des députés. Au cours de la même période, l'Assemblée a adopté 5 projets de loi publics du gouvernement :

- le projet de loi n° 46, *Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions*;
- le projet de loi n° 65, *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*;
- le projet de loi n° 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*;
- le projet de loi n° 73, *Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée*;
- le projet de loi n° 77, *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec*;
- le projet de loi n° 87, *Loi visant à limiter certains frais dans le domaine de la restauration*.

Décisions de la présidence

2 février 2021 – Décision concernant la répartition des mesures et des temps de parole lors des débats restreints à la suite de changements survenus dans la composition de l'Assemblée

Une décision a été rendue à la suite des changements survenus dans la composition de l'Assemblée qui comptait deux députés indépendants supplémentaires depuis l'ajournement des travaux en décembre 2020, soit le député de Rimouski et le député de Rivière-du-Loup-

Témiscouata. Comme cela a été fait à quelques reprises depuis le début de la 42^e législature, le président a apporté des modifications dans la répartition des mesures et des temps de parole lors des débats restreints.

23 mars 2021 – Directive sur les motions concernant la mise en place d'un processus indépendant de détermination des conditions de travail des députés

Le président de l'Assemblée nationale a répondu à la question de directive qui lui a été posée par le leader du deuxième groupe d'opposition le 10 mars 2021 au sujet des motions adoptées par l'Assemblée concernant la mise en place d'un processus indépendant de détermination des conditions de travail des députés.

Dans le cadre de son intervention, le leader du deuxième groupe d'opposition rappelle que l'Assemblée a adopté à l'unanimité, le 14 juin 2019, une première motion visant à confier au Bureau de l'Assemblée nationale le mandat de déterminer le meilleur processus à mettre en place pour assurer périodiquement, en toute indépendance, la détermination de l'ensemble des conditions de travail des députés. À cet égard, un comité de travail du Bureau de l'Assemblée, présidé par le premier vice-président de l'Assemblée, a été chargé de l'accomplissement de ce mandat. Le leader rappelle aussi que le 6 décembre suivant, une nouvelle motion a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée afin que le Bureau de l'Assemblée puisse poursuivre ses travaux et qu'il dépose son rapport final au plus tard le 20 février 2020. Il mentionne qu'une troisième motion a ensuite été adoptée par l'Assemblée le 10 juin 2020 pour mandater le comité indépendant, dont la création était recommandée par le Bureau de l'Assemblée, de travailler à l'élaboration d'un congé parental pour les députés.

Le leader poursuit en rappelant que le rapport du Bureau de l'Assemblée qui découle de l'adoption des motions de juin et de décembre 2019 a été déposé le 20 février 2020 à l'Assemblée. Il précise que ce rapport détermine que le meilleur processus consiste à former périodiquement un comité indépendant dont le mandat porterait sur la détermination de l'ensemble des conditions de travail des députés et des membres de l'exécutif.

Le leader précise qu'une fois ce rapport déposé, les travaux se sont poursuivis pour mettre en œuvre les recommandations qu'il comportait, jusqu'à ce que, dans la semaine du 1^{er} mars, le gouvernement informe l'ensemble des groupes parlementaires qu'il ne comptait plus procéder à la création du comité indépendant.

Dans ce contexte, le leader du deuxième groupe d'opposition se demande si le Bureau de l'Assemblée, ou certains de ses membres, peuvent décider d'ignorer un

ordre de l'Assemblée nationale. Il précise que les motions adoptées par l'Assemblée n'exigent pas une action de l'exécutif, mais visent uniquement l'Assemblée nationale et son Bureau.

Il termine en indiquant qu'il conçoit mal comment un seul groupe parlementaire pourrait annuler au Bureau de l'Assemblée des décisions prises de façon unanime par l'Assemblée nationale. Selon lui, cela impliquerait que le Bureau de l'Assemblée aurait plus d'autorité, de légitimité et de souveraineté que l'Assemblée qui s'exprime par motion unanime.

Le président précise que pour être en mesure de statuer sur les faits qui lui sont soumis et sur la nature des motions adoptées les 14 juin et 6 décembre 2019 par l'Assemblée nationale, il faut d'abord et avant tout se questionner sur le sens du texte de ces motions. La volonté exprimée par le libellé de celles-ci était de mandater le Bureau de l'Assemblée de « déterminer le meilleur processus à mettre en place visant à assurer périodiquement, en toute indépendance, la détermination de l'ensemble des conditions de travail des députés » et de « déposer un rapport final au plus tard le 20 février 2020 ».

Pour donner suite à cette demande, le Bureau de l'Assemblée a demandé au Comité sur les conditions de travail et les diverses allocations versées aux députés, présidé par le premier vice-président de l'Assemblée, de mener une réflexion et de lui présenter une proposition. Ce comité s'est donc exécuté et a mené l'exercice avec sérieux, notamment en faisant une étude comparative avec d'autres parlements. Au terme de ses travaux, le comité a soumis ses recommandations au Bureau de l'Assemblée, qui les a faites siennes dans le rapport déposé à l'Assemblée le 20 février 2020.

À cet égard, le président constate que le Bureau de l'Assemblée s'est acquitté de son mandat en déposant, dans le délai imparti, un rapport final faisant état de ses recommandations. En déposant ce rapport, le Bureau de l'Assemblée accomplissait bel et bien le mandat que les motions lui avaient confié.

Cette constatation faite, la véritable question qui semble être sous-jacente concerne les démarches qui ont suivi ou qui auraient dû suivre le dépôt de ce rapport pour mettre en place les recommandations formulées. À cet égard, la présidence ne peut pas contraindre les parlementaires d'une quelconque manière à modifier le droit existant ou les sanctionner formellement s'ils ne donnent pas suite à leur engagement.

Dans ce cas précis, l'intention sous-jacente aux motions était un engagement moral entre les parlementaires qu'une suite serait donnée au rapport et que le processus identifié

allait se concrétiser sous la forme d'un projet de loi. En procédant par un processus informel pour poursuivre les discussions sur la mise en œuvre des recommandations du rapport, les parlementaires ont emprunté une voie que la présidence n'est pas en mesure de sanctionner puisqu'elle repose sur la volonté des acteurs en présence et, sur un engagement moral. La présidence n'a aucun pouvoir pour obliger les parlementaires à respecter un tel engagement. Ce n'est qu'en procédant de la façon prévue au rapport, soit par l'adoption d'un projet de loi, que l'on pouvait rendre la création du comité indépendant exécutoire. En l'absence de telles actions, celui-ci n'existe pas et la présidence ne peut en arriver à la conclusion que sa création devait être avérée simplement par le dépôt du rapport.

Pour ce qui est de la motion du 10 juin 2020 qui demande au Bureau de l'Assemblée de confier la responsabilité au futur comité indépendant de fixer les modalités spécifiques d'un congé parental pour les députés, elle traduisait un consensus autour du comité indépendant qui, aujourd'hui, ne semble plus tenir. Quant aux moyens pour en venir au résultat escompté, la présidence ne saurait se substituer à la volonté de l'Assemblée. Il revient donc aux parlementaires de se demander s'ils laissent le sujet du congé parental en l'état ou s'ils souhaitent poursuivre l'étude de cette question d'une autre manière. À partir du moment où il existe une volonté de traiter cet enjeu dans un autre forum, d'autres avenues procédurales sont disponibles pour l'aborder.

Le président termine en précisant que si les recommandations du Bureau de l'Assemblée sur la création d'un comité indépendant n'étaient pas directement exécutoires, le rapport déposé et l'adoption de trois motions à l'unanimité ont certainement créé des attentes chez les parlementaires et la population. L'objectif commun des parlementaires à la suite de l'adoption de ces motions était de donner suite aux recommandations du Bureau de l'Assemblée. Ce faisant, les députés pouvaient s'attendre à ce qu'une suite soit donnée à ses travaux. Les motions adoptées et la teneur du rapport du Bureau de l'Assemblée ont créé une attente quant au fait que tout ce qui y était prévu allait être mené à terme et mis sur pied. Le bon fonctionnement du parlement repose en grande partie sur une nécessaire collaboration entre les parlementaires. Si la présidence peut souhaiter que la parole et les actions soient en phase, elle ne peut pas l'obliger et ce sera à chaque parlementaire d'assumer ses prises de position à cet égard.

Étude des crédits supplémentaires

Le 16 mars 2021, l'Assemblée nationale a adopté une motion sans préavis du leader du gouvernement, afin qu'elle se constitue en commission plénière dès le 18 mars

pour entreprendre l'étude des crédits supplémentaires de mars 2021 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021. Le 23 mars, après que la plénière eut achevé son mandat, l'Assemblée a adopté le projet de loi n° 89, Loi n° 5 sur les crédits, 2020-2021.

Discours sur le budget

Le 25 mars 2021, M. Eric Girard, ministre des Finances, a prononcé le discours du budget et les crédits budgétaires pour l'année 2021-2022 ont été déposés ce même jour. À la séance suivante, le 30 mars 2021, les parlementaires ont adopté les crédits provisoires et le projet de loi n° 91, Loi n° 1 sur les crédits, 2021-2022. Le lendemain, l'Assemblée a entrepris le débat de 25 heures sur le discours du budget.

Autres événements

Changements dans l'organigramme de l'Assemblée nationale

Le Bureau de l'Assemblée nationale a adopté une nouvelle structure administrative le 18 février dernier, créant ainsi la direction générale de l'information et de l'expérience visiteur. Cette nouvelle direction générale a été ajoutée à l'organigramme, en regroupant la Direction de la Bibliothèque, la Direction des communications, la Direction de l'accueil et de la mission éducative ainsi que le Service des restaurants. Mme Isabelle Giguère a été nommée à la tête de cette nouvelle direction générale.

Création d'une commission parlementaire spéciale

Le 31 mars 2021, une motion a été adoptée pour la constitution d'une commission spéciale sur les enjeux reliés à l'élargissement de l'aide médicale à mourir pour les personnes en situation d'invalidité et les personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Cette commission, nommée *Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie*, sera constituée de 11 membres, incluant la présidence et la vice-présidence.

Cercle des jeunes leaders de l'administration publique

Par ailleurs, des gestionnaires de l'Assemblée ont été sélectionnées pour faire partie du Cercle des jeunes leaders de l'administration publique. En effet, M^{me} Christina Turcot ainsi que M^{me} Claudia Rousseau feront partie des prochaines cohortes de ce programme de haut niveau coordonné par l'École nationale d'administration publique. Celui-ci vise à unir les forces de cadres de différentes administrations publiques pour améliorer les services aux citoyens. Sur une période de 20 mois, ce programme constitue pour les participantes et participants une occasion de développer leurs habiletés de leadership grâce à des activités de développement des compétences et à du mentorat.

Travaux des commissions parlementaires

Voici quelques faits saillants des travaux des commissions parlementaires pour la période allant de janvier à mars 2021.

COVID-19

Deux nouvelles motions visant à s'adapter aux normes sanitaires ont été entérinées par l'Assemblée nationale, le 2 février et le 9 mars. Ces deux motions étaient similaires, à l'exception de l'impossibilité de tenir des séances de travail pour les commissions sectorielles pendant les trois semaines visées par la première entente, soit du 2 au 19 février. Les séances de travail permettant aux membres d'une commission de traiter les pétitions déposées à l'Assemblée, la première motion énonçait conséquemment que les délais prévus au Règlement pour décider de se saisir d'une pétition ou de déposer un rapport s'y rapportant soient suspendus.

D'autre part, ces deux motions prévoyaient la poursuite des auditions publiques en mode virtuel. Seuls le président et le personnel de la commission pouvant être présents dans la salle de commission, les autres membres et les témoins devaient être connectés par visioconférence. Les séances consacrées aux études détaillées de projets de loi ont continué de se tenir en personne, avec la possibilité d'un nombre réduit de membres présents. Ainsi, lors de ce type de mandat, le quorum était fixé à trois membres au lieu du tiers des membres de la commission, et les votes se déroulaient selon une procédure de vote enregistré : un membre du gouvernement et un membre l'opposition officielle étaient habilités à voter pour l'ensemble des membres de son groupe parlementaire. Il était toutefois toujours possible pour un membre de ces groupes d'enregistrer un vote individuel différent.

Indépendamment de ces ordres spéciaux, des panneaux de plexiglas ont été installés dans toutes les salles de commissions parlementaires, entre chacune des places disponibles. Aussi, la transmission électronique des amendements et autres documents s'est poursuivie. Enfin, dans la plupart des salles, la projection des amendements sur de grands écrans s'est implantée.

Présidence des commissions

Le 26 février 2021, la députée de Mirabel, M^{me} **Sylvie d'Amours**, a accédé à la présidence de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement de M^{me} **Lucie Lecours**, députée de Les Plaines, devenue ministre déléguée à l'Économie.

Projets de loi

Trois consultations particulières et auditions publiques ont eu lieu pendant le mois janvier. En vertu d'une entente rétroactive entérinée par l'Assemblée le 2 février, ces mandats se sont déroulés de manière virtuelle, en présence au Parlement uniquement de la présidence et du personnel de la commission. Une de ces consultations concernait le projet de loi n° 84, *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*, qui propose une réforme en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles. Responsable de ce mandat, la Commission des institutions a reçu 21 mémoires et entendu, sur une période de trois jours, 22 organismes et personnes en visioconférence.

Parallèlement, la Commission de l'économie et du travail a tenu des consultations et auditions publiques sur un autre projet de loi réformateur, le projet de loi n° 59, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, qui vise à moderniser le régime de santé et de sécurité du travail en matière de prévention et de réparation des lésions professionnelles. Ce projet de loi a pour objectifs, entre autres, la création d'un comité scientifique sur les maladies professionnelles ayant pour mandat de faire des recommandations en matière de maladies professionnelles et d'obliger les employeurs à prendre les mesures nécessaires pour protéger les travailleurs exposés à de la violence en milieu de travail. Ce mandat s'est étalé sur quatre jours, pendant lesquels la Commission a reçu 75 mémoires et entendu 30 personnes et organismes.

Au cours des mois de février et mars, les commissions sectorielles ont tenu trois consultations particulières et auditions publiques et ont procédé à l'étude détaillée de dix projets de loi. Le projet de loi n° 85, *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*, a passé l'étape de consultations particulières et auditions publiques ainsi que celle de son étude détaillée en trois séances. Étudié par la Commission de l'aménagement du territoire (CAT), ce projet de loi de cinq articles permettra la mise en place de mesures afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale de l'automne 2021, notamment en augmentant la durée de la période électorale.

La CAT a aussi terminé l'étude détaillée du projet de loi n° 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, débutée le 10 novembre 2020. Il aura fallu un peu plus de 95 heures s'étalant sur 19 séances pour réaliser ce mandat.

La Commission de la santé et des services sociaux a pour sa part réalisé l'étude détaillée du projet de loi n° 73, *Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée*, qui porte principalement sur la qualité, la sécurité, l'éthique et la planification des activités cliniques de procréation assistée, mais qui prévoit aussi que, selon certaines conditions, le coût des services de procréation assistée rendus par un médecin est assumé par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Enfin, la Commission des institutions a entamé l'étude détaillée du projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, qui compte 165 articles.

Commission de l'administration publique

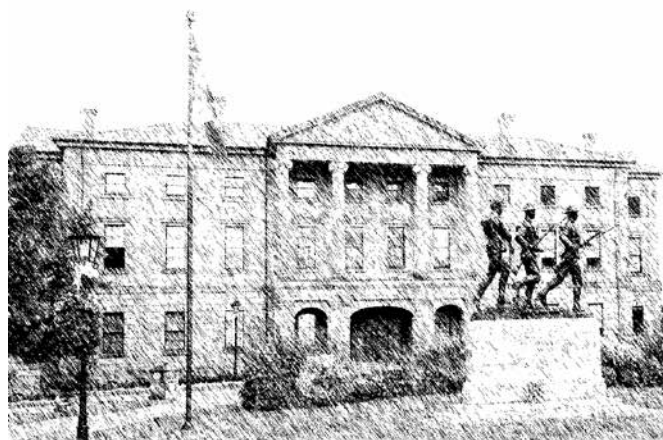
La Commission de l'administration publique (CAP), qui réalise principalement des mandats de reddition de comptes, a effectué deux auditions publiques au cours de ces trois mois. Le 19 février, la CAP a entendu le Vérificateur général du Québec (VGQ) au sujet de son rapport annuel de gestion et de ses engagements financiers. Le 22 mars, le Curateur public du Québec a été entendu au sujet de la « Protection des personnes inaptes sous régime public », thème que le VGQ avait abordé dans son rapport de novembre 2019.

Marie-Christine Aubé

Direction de la séance et de la procédure parlementaire

Stéphanie Pinault-Reid

Direction des commissions parlementaires



Île-du-Prince-Édouard

2^e session, Soixante-sixième Assemblée générale

Sur l'avis du Conseil exécutif, la lieutenante-gouverneure **Antoinette Perry** a prorogé la 1^{re} session de la Soixante-sixième Assemblée générale à compter

du 23 février 2021 et a convoqué l'Assemblée législative pour la 2^e session le 25 février 2021.

Nouveau calendrier parlementaire et horaires de séance

L'ouverture de la deuxième session a été l'occasion pour les membres de l'Assemblée de se réunir pour la première fois selon un nouveau calendrier parlementaire et selon un nouvel horaire de séance, lesquels ont été instaurés par des modifications au *Règlement* adoptées en juin 2020 et entrées en vigueur en janvier 2021. Le calendrier prévoit toujours deux séances par an, mais les déplace à une séance hiver-printemps commençant le quatrième mardi de février, et une séance d'automne le troisième mardi d'octobre. Les séances commençaient auparavant en avril et novembre. Le nouveau calendrier prévoit également, après chaque troisième semaine de séance, une semaine de planification au cours de laquelle l'Assemblée ne se réunira pas. Le nouvel horaire des séances est le suivant : de 13 h à 17 h les mardis, les mercredis et les jeudis, et de 10 h à 14 h les vendredis. Cet horaire conserve les mêmes jours de séance et le même nombre total d'heures de séance qu'auparavant, mais supprime les séances du mardi et du jeudi soir, ces heures étant redistribuées l'après-midi.

Discours du Trône

La lieutenant-gouverneure Perry a ouvert la 2^e session en prononçant un discours du Trône. Le discours a dressé un aperçu des projets du gouvernement pour la nouvelle session législative. Il a abordé les perturbations actuelles causées par la pandémie, les efforts de relance économique, axés en particulier sur le secteur du tourisme et les entreprises connexes, et la manière d'aider les insulaires à sortir de l'aide d'urgence pour retrouver un emploi valorisant. Dans le domaine des soins de santé, un nouveau modèle privilégiera les soins de proximité par rapport aux soins actifs et de longue durée. Le gouvernement a fixé un objectif de 300 nouvelles places en crèche cette année, et le discours laissait présager des mesures budgétaires pour le perfectionnement professionnel du personnel de crèche et l'amélioration des salaires. Le gouvernement créera une équipe de transition entre l'école et le monde du travail, ainsi qu'une nouvelle agence pour le perfectionnement de la main-d'œuvre. Des aides aux entreprises et à l'éducation pour le développement de technologies propres seront prévues, et des mesures environnementales seront mises en œuvre pour encourager l'utilisation de véhicules électriques, réduire les déchets alimentaires et les plastiques à usage unique, améliorer la santé des sols et augmenter le niveau de terres protégées dans la province. Diverses autres initiatives dans les domaines de la justice, de la diversité et du bien-être ont été évoquées. Le débat sur le projet

d'Adresse en réponse au discours du Trône a commencé le 26 février et s'est terminé lorsque l'Assemblée a adopté l'Adresse, le 9 mars.

Budget

Le 12 mars, la ministre des Finances, **Darlene Compton**, a prononcé le discours du Budget 2021-2022. La voie du rétablissement était le thème général de l'allocution. Parmi les dépenses les plus importantes, notons :

- dans les soins de santé, le financement de la revitalisation des soins primaires, la création d'un centre pour le bien-être mental et la distribution d'un vaccin gratuit contre le zona aux insulaires âgés de 65 ans et plus;
- en éducation, la mise en œuvre d'un nouveau programme universel de prématernelle d'une demi-journée, l'affectation de fonds à la réduction des taux de garde d'enfants, et l'ajout de 80 nouveaux postes en éducation de première ligne;
- un nouveau crédit provincial de 5 000 \$ à l'achat de véhicules électriques neufs et usagés et un programme pilote de transport en commun en milieu rural, qui sera lancé à l'automne 2021.

Le montant de l'impôt personnel de base sera porté à 11 250 \$, et le taux d'imposition des petites entreprises sera réduit à 1 %. Les prévisions de recettes et de dépenses ont été déposées le jour même de la présentation du Budget. Le débat à ce sujet se poursuivait au moment de la rédaction du présent document.

Changements au Cabinet

Le 4 février, le premier ministre **Dennis King** a annoncé des changements dans les responsabilités des membres du Cabinet. **James Aylward**, anciennement ministre de la Santé et du Mieux-être, est devenu ministre des Transports et de l'Infrastructure. **Ernie Hudson**, anciennement ministre du Développement social et du Logement, est devenu ministre de la Santé et du Mieux-être. **Natalie Jameson**, anciennement ministre de l'Environnement, de l'Eau et du Changement climatique, est devenue ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage continu, tout en conservant le portefeuille de la Situation de la femme. **Steven Myers**, anciennement ministre des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie, est devenu ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Action climatique. **Brad Trivers**, anciennement ministre de l'Éducation et de l'apprentissage continu, est devenu ministre du Développement social et du Logement. Personne n'a été ajouté ou retiré du Cabinet composé de 10 membres.

Décisions de la présidence

Le 2 mars, le chef de l'opposition, **Peter Bevan-Baker**, a invoqué le *Règlement* pour demander des précisions sur un commentaire du Président, **Colin LaVie**, selon lequel le projet de loi 100, *Election Age Act* (Loi sur l'âge des votants), lequel venait d'être déposé, serait renvoyé au Comité permanent de la gestion de l'Assemblée législative. Le 3 mars, le Président LaVie a expliqué que le projet de loi serait renvoyé au Comité conformément au paragraphe 46(2) de la *Legislative Assembly Act* (Loi sur l'Assemblée législative), qui stipule que tout projet de loi concernant l'Assemblée législative ou ses bureaux doit être confié au Comité pour examen. Un projet de loi touchant les élections relèverait d'Élections Î.-P.-É., un bureau de l'Assemblée législative.

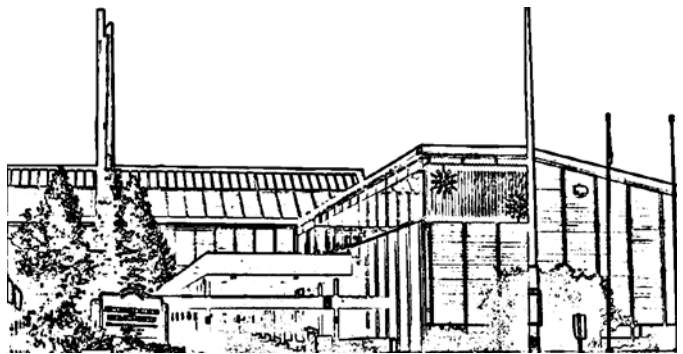
Le 12 mars, le président LaVie a prononcé des décisions sur les rappels au Règlement soulevés les 10 et 11 mars. Le 10 mars, le chef du troisième parti, **Sonny Gallant**, a invoqué le *Règlement* pour contester le temps nécessaire à la présentation d'un amendement à une motion, étant donné le peu de temps disponible pour les délibérations. Le 11 mars, **Heath MacDonald** (Cornwall—Meadowbank) a invoqué le *Règlement* pour fournir des renseignements sur le financement des services de soutien en santé mentale par le gouvernement précédent. Dans ses décisions, le président LaVie a estimé qu'aucun des deux cas ne constituait un véritable rappel au Règlement. En ce qui concerne la préparation des amendements, il a noté que les amendements peuvent être proposés sans préavis, mais que des copies écrites doivent être fournies une fois l'amendement proposé. Bien qu'il soit utile de se préparer, les idées d'amendements peuvent survenir chez les députés au cours du débat et, par conséquent, de courtes pauses sont acceptables pour la formulation et l'impression des amendements. L'autre question concernait la communication d'informations pour clarifier une question, ce qui ne correspond pas à l'objet d'un rappel au Règlement.

Changements dans les rôles de l'Assemblée

Le 4 mars, l'Assemblée a nommé **Emily Doiron** au poste de sous-greffière. Elle était auparavant greffière adjointe, Journaux, comités et opérations de la Chambre. L'ancien greffier adjoint, Recherche et comités, **Ryan Reddin**, a accepté le nouveau poste de directeur de la recherche parlementaire à partir du 19 février.

Ryan Reddin

Directeur de la recherche parlementaire



Yukon

Session du printemps 2021

La séance du printemps 2021 de la troisième session de la 34^e Assemblée législative a débuté le 4 mars et a pris fin le 11 mars. Bien que les séances de printemps de 30 jours aient été la norme (à l'exception de la séance du printemps 2020, raccourcie en raison de la COVID), la séance a duré cinq jours du fait de la dissolution de la Chambre le 12 mars.

Projets de loi déposés

Au cours de la séance du printemps 2021, le gouvernement a présenté huit projets de loi, dont trois étaient des projets de loi de crédits : le deuxième budget supplémentaire pour 2020-2021, le budget principal pour 2021-2022 (de près de 1,8 milliard de dollars) et un projet de loi de crédits provisoires. Sur les huit projets de loi, seul le 207, *Loi d'affectation n° 3* pour l'exercice 2021-2022, inscrit au nom du premier ministre et ministre des Finances, **Sandy Silver**, a été renvoyé en deuxième lecture. Le 11 mars, la motion pour la deuxième lecture du projet de loi sur le budget principal a été adoptée, le vote par appel nominal étant conforme aux lignes de parti.

En plus des projets de loi de crédits, le gouvernement a déposé des projets de loi visant à modifier la *Loi sur la garde d'enfants*, la *Loi sur le patrimoine familial et l'obligation alimentaire*, la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* et la *Loi du Yukon sur les terres territoriales*. De plus, le projet de loi 22, *Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs*, qui visait à remplacer la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, à moderniser la *Loi sur les accidents du travail* et à les combiner en une seule loi, a été adopté en première lecture.

Au cours de la brève séance, aucun nouveau projet de loi d'initiative parlementaire n'a été présenté.

Démission du vice-président

Le deuxième jour de séance de la session du printemps 2021 (le 8 mars), le Président, **Nils Clarke**, a annoncé que **Don Hutton**, député de Mayo Tatchun, avait démissionné de ses fonctions de vice-président et de président du Comité plénier, ainsi que du caucus du Parti libéral, et qu'il siégerait dorénavant en tant que député indépendant. Le poste de vice-président et de président du Comité plénier est resté vacant pour le reste de la session de printemps.

Décès

Le 4 mars, des hommages ont été rendus à la mémoire de **Darius Elias**, ancien député de Vuntut Gwitchin (2006-2016), qui, tout au long de sa vie, a œuvré à la préservation de la harde de caribous de la Porcupine, qui est essentielle au mode de vie traditionnel de la Première Nation de Vuntut Gwitchin. Le décès de M. Elias est survenu en février.

Le 11 mars, une minute de silence a été observée à la mémoire de l'ancien ministre **Archie Lang**, qui a servi en tant que député de Porter Creek Centre de 2002 à 2011, et qui a assumé plusieurs portefeuilles ministériels, notamment ceux de la Voirie et des Travaux publics, des Services communautaires, ainsi que de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Élections générales

Le 12 mars 2021, la 34^e Assemblée législative a été dissoute par ordre de la commissaire du Yukon, **Angélique Bernard**, à la demande du premier ministre Silver. Au moment de la dissolution, la répartition des sièges à la Chambre était la suivante : 10 députés du Parti libéral du Yukon, 6 députés du Parti du Yukon, 2 députés du NPD et 1 indépendant.

Sur les 19 députés qui formaient la 34^e Assemblée législative, la majorité (17) a cherché à se faire réélire. La députée néo-démocrate de la circonscription de Whitehorse-Centre, **Liz Hanson**, qui avait été cheffe du troisième parti lors de la 34^e législature et cheffe de l'opposition lors de la législature précédente, s'est retirée de la vie politique. **Don Hutton**, qui représentait la circonscription rurale de Mayo Tatchun et a terminé son mandat à l'Assemblée en tant que député indépendant, ne s'est pas présenté de nouveau.

Lors de l'élection générale du 12 avril destinée à élire les 19 membres de la 35^e Assemblée législative, 14 des 17 députés sortants ont été réélus.

Le premier ministre Silver, chef du Parti libéral, a été réélu pour un troisième mandat consécutif comme député de la circonscription du Klondike. Le chef du Parti du Yukon, **Currie Dixon**, a été élu dans Copperbelt North, la circonscription qu'il avait représentée pendant son mandat de député lors de la 33^e législature (M. Dixon est devenu chef du parti en mai 2020, et n'occupait pas de siège à la Chambre au moment de sa dissolution). La cheffe du NPD, **Kate White**, a été réélue lors des élections générales pour un troisième mandat consécutif en tant que députée de la circonscription de Takhini Kopper-King, dans la région de Whitehorse.

Voici la répartition initiale des résultats des élections générales du 12 avril, par parti :

8 sièges – Parti libéral

8 sièges – Parti du Yukon

2 sièges – NPD

1 siège – indéterminé

La question de savoir qui serait élu député de Vuntut Gwitchin, une circonscription unique à bien des égards, est demeurée en suspens pendant une semaine après les élections générales, le dépouillement du soir des élections et le recomptage trois jours plus tard s'étant soldés par une égalité. La circonscription compte le plus petit nombre d'électeurs de tout le territoire. On compte environ 29 000 électeurs inscrits au Yukon, dont moins de 200 habitent dans Vuntut Gwitchin. Old Crow, le village de la circonscription, est une collectivité des Premières Nations située au nord du cercle polaire arctique. Cette communauté a également la particularité d'être la seule du Yukon à être accessible par avion. Ce n'est pas la première fois qu'il y a une égalité dans la circonscription de Vuntut Gwitchin; lors de l'élection générale territoriale de 1996, une égalité avait également été enregistrée entre les deux premiers candidats.

Ce n'est pas la première fois que la circonscription de Vuntut Gwitchin fait l'objet d'une égalité de voix; lors de l'élection générale territoriale de 1996, une égalité de voix avait également été exprimée entre les deux premiers candidats. La candidate libérale était la candidate sortante **Pauline Frost**, ministre de la Santé et des Services sociaux du Yukon; la candidate néo-démocrate était **Annie Blake**. Le soir des élections, et lors du recomptage d'Élections Yukon du 15 avril (appelé « addition officielle »), chaque candidate a obtenu 78 voix. Compte tenu des résultats, conformément à l'article 280 de la *Loi sur les élections* du Yukon, le directeur du scrutin a demandé un nouveau dépouillement. Le nouveau dépouillement a eu lieu le

19 avril et a confirmé l'égalité des voix entre les deux candidats. Conformément à l'article 300 de la *Loi sur les élections*, la gagnante a été déterminée par un tirage au sort. Cet article de la loi stipule que dans ce cas, « le directeur du scrutin décide immédiatement de l'issue de l'élection par tirage au sort en présence du juge et de tout candidat, de son représentant ou de son conseiller juridique alors présent ».

M^{me} Blake a été reconnue comme étant élue à la suite du tirage au sort.

Linda Kolody

Sous-greffière, Assemblée législative du Yukon



Le Sénat

Législation

Le 16 février, le Sénat a adopté en troisième lecture le projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière*, tel que modifié. Un message a été envoyé à la Chambre des communes pour l'en informer.

Le 17 février, le projet de loi C-7, *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*, a fait l'objet d'une troisième lecture et a été adopté (le processus employé lors des délibérations sur le projet de loi est décrit ci-dessous). Le 11 mars, le Sénat a été informé par message que la Chambre des communes avait donné son accord à un amendement, avait exprimé son désaccord avec certains amendements, avait apporté des amendements à d'autres amendements et avait proposé un amendement faisant suite aux amendements du Sénat. Le 17 mars, en réponse au message de la Chambre des communes, le Sénat a adopté une motion acceptant les amendements apportés par la Chambre et renonçant aux amendements du Sénat auxquels la Chambre des communes n'avait pas acquiescé.

Le 16 mars, le Sénat a adopté en troisième lecture, sans amendement, le projet de loi C-18, *Loi portant mise en*

œuvre de l'Accord de continuité commerciale entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le 17 mars, le Sénat a adopté en troisième lecture, sans amendement, le projet de loi C-24, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (prestations régulières supplémentaires), la Loi sur les prestations canadiennes de relance économique (restriction de l'admissibilité) et une autre loi en réponse à la COVID-19*. Plus tard dans la journée, les projets de loi suivants ont reçu la sanction royale par déclaration écrite : le projet de loi C-7, le projet de loi C-18, le projet de loi C-24 et le projet de loi S-1001, *Loi concernant les Guides du Canada*.

Le 30 mars, le projet de loi C-26, *Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2021*, et le projet de loi C-27, *Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2022*, ont fait l'objet d'une troisième lecture et ont été adoptés. Les projets de loi ont reçu la sanction royale par déclaration écrite plus tard dans la journée.

Chambre et procédures

Le 8 février, le Sénat a adopté trois motions. La première autorisait les sénateurs à prendre la parole ou à voter à partir d'un autre siège que leur place désignée, y compris à partir d'un siège dans les tribunes du Sénat, les obligeait à rester assis lorsqu'ils prennent la parole à partir d'un siège dans les tribunes du Sénat et les autorisait à se lever ou à rester assis lorsqu'ils prennent la parole à partir d'un siège sur le plancher. Cette motion, qui demeure en vigueur jusqu'au 23 juin 2021, renouvelait les dispositions d'une motion ayant expiré à la fin de 2020.

La deuxième motion régissait les délibérations concernant le projet de loi C-7, *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*, en troisième lecture. Le débat sur le projet de loi a été divisé en cinq thèmes, selon l'ordre suivant : a) la maladie mentale et la maladie dégénérative; b) les mesures de sauvegarde et les demandes anticipées; c) les groupes vulnérables et minoritaires, les soins de santé (y compris les soins palliatifs) et l'accès à l'aide médicale à mourir; d) les droits à la liberté de conscience; e) le processus d'examen et l'entrée en vigueur de la loi. La motion fixait au 17 février la date limite pour que le Sénat se prononce sur le projet de loi en troisième lecture. Elle prévoyait des délais spéciaux pour les discours selon les thèmes, ainsi que des délais plus courts pour le débat sur les amendements. Si un rappel au Règlement était soulevé au sujet d'un amendement, les délibérations sur d'autres questions concernant le projet de loi pouvaient se poursuivre, et le débat sur l'amendement litigieux reprenait — s'il y avait lieu — une fois la décision rendue. Après les délibérations sur les thèmes, il y a eu un dernier débat général sur l'ensemble du projet de loi, sans possibilité de proposer des amendements.

La troisième motion permettait d'imprimer, sous forme d'annexes aux *Débats du Sénat* de cette journée, certains discours n'ayant pu être prononcés le 17 décembre 2020.

Décisions et déclarations de la présidence

Le 16 février, le Président s'est prononcé sur un rappel au Règlement soulevé le 11 février par le sénateur **Marc Gold** concernant l'amendement proposé par la sénatrice **Marilou McPhedran** relativement au projet de loi C-7, *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*. Le sénateur Gold contestait l'amendement au principal motif que celui-ci ne respectait pas l'objectif fondamental du projet de loi et qu'il en minait le principe. Le Président a convenu que l'amendement réduirait à néant l'objectif fondamental du projet de loi, à savoir élargir l'aide médicale à mourir pour les personnes dont la mort naturelle n'est pas raisonnablement prévisible, en prévoyant un système de mesures de sauvegarde et des critères d'admissibilité. Comme le Sénat avait déjà convenu du principe de base et des objectifs du projet de loi en l'adoptant en deuxième lecture, le Président a jugé l'amendement irrecevable. En conséquence, la motion d'amendement a été retirée, par ordre de la présidence.

Comités

Le 8 février, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a déposé son troisième rapport, intitulé *Examiner la teneur du projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*, et présenté son quatrième rapport sur le projet de loi C-7, sans amendement, mais avec certaines observations annexées au rapport. Le quatrième rapport a été adopté avec consentement le même jour, et le projet de loi a été inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture plus tard dans la journée.

Le Comité de sélection a présenté ses quatrième et cinquième rapports le 8 février. Le quatrième rapport, intitulé *Président intérimaire au moyen d'un scrutin secret*, recommandait que, pour la durée de la session parlementaire courante, le poste de Président intérimaire soit pourvu par scrutin secret, à l'aide d'un processus qui serait établi par le Président après consultation avec le leader du gouvernement, le leader de l'opposition et le leader ou facilitateur de tout autre parti reconnu ou groupe parlementaire reconnu. Le cinquième rapport, intitulé *Comités mixtes permanents*, recommandait que ces comités soient autorisés à tenir des réunions hybrides ou des réunions entièrement par vidéoconférence. Le Sénat a adopté les deux rapports avec consentement le même jour.

Le 16 février, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a déposé son quatrième rapport, intitulé *Politique du Sénat sur la prévention du harcèlement et de la violence*, informant le Sénat qu'il avait approuvé le 11 février 2021 la nouvelle *Politique du Sénat sur la prévention du harcèlement et de la violence*, qui entrera en vigueur après la nomination du destinataire désigné au sens de la politique et l'abrogation par le Sénat de la *Politique du Sénat sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail*, datant de 2009. Le 30 mars, le Sénat a adopté une motion tendant à ce que la *Politique du Sénat sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail* adoptée en juin 2009 et le processus provisoire de 2019 pour le traitement des plaintes de harcèlement actuellement en vigueur soient abrogés dès que sera nommé le destinataire désigné.

Le 16 février, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a présenté son deuxième rapport, sur le projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière*, avec amendements et observations. Le rapport a été adopté avec consentement et le projet de loi, tel que modifié, a été inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture plus tard la même journée.

Le 15 mars, le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation a présenté son premier rapport, intitulé *L'article 12-26 du Règlement — dépenses encourues par le comité au cours de la deuxième session de la quarante-et-unième législature et autres points*. Le rapport a été adopté avec consentement le même jour. Le 16 mars, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a présenté son cinquième rapport, intitulé *Prévisions budgétaires du Sénat pour 2021-2022*. Le rapport a été adopté par le Sénat le lendemain.

Le 26 mars, le Comité sénatorial permanent des finances nationales a déposé son troisième rapport, intitulé *Les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*. Le 30 mars, le Comité de sélection a présenté son sixième rapport, intitulé *Calendrier des réunions des comités*, autorisant tous les comités à se réunir par vidéoconférence jusqu'au 23 juin, autorisant les réunions pendant la plupart des périodes jusqu'à cette date et rétablissant un calendrier des réunions de comités, les décisions antérieures sur ces questions cessant d'avoir effet. Le Sénat a adopté le rapport avec consentement plus tard dans la journée.

Le 30 mars, le Sénat a adopté une motion autorisant chaque comité permanent à étudier, afin d'en faire rapport, toute question relevant de son mandat tel qu'énoncé dans le *Règlement du Sénat*, et à soumettre son rapport final sur son étude conformément à cet ordre au plus tard le 23 juin 2021.

Sénateurs qui prennent leur retraite

Le sénateur **Murray Sinclair** a démissionné du Sénat le 31 janvier 2021. Il avait été nommé au Sénat le 2 avril 2016 sur l'avis du premier ministre **Justin Trudeau** et représentait la province du Manitoba. Depuis le 2 décembre 2016, il siégeait comme membre du Groupe des sénateurs indépendants. Avant d'être nommé au Sénat, il avait pratiqué le droit et été juge au Manitoba de 1988 à 2009, premier juge autochtone nommé dans cette province. Il a été commissaire en chef de la Commission de vérité et réconciliation du Canada de 2009 à 2015. Le sénateur Sinclair a siégé à plusieurs comités pendant son passage au Sénat, notamment comme président du Comité permanent de l'éthique et des conflits d'intérêts des sénateurs et vice-président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

Emily Barrette

Greffière à la procédure



Chambre des communes

Le rapport qui suit couvre la période de janvier à la fin mars 2021.

Retour de la Chambre

La Chambre a repris ses activités le 25 janvier 2021. Au début de la séance, **Mona Fortier** (Ottawa—Vanier) a demandé et obtenu le consentement unanime pour l'adoption d'une motion visant à organiser les délibérations parlementaires jusqu'au 23 juin 2021. La motion était semblable à l'ordre spécial adopté en septembre 2020, avec des dispositions additionnelles reliées à l'application de vote électronique.

Application de vote électronique

L'ordre spécial adopté le 25 janvier 2021 chargeait l'Administration de la Chambre de commencer le processus d'inscription de tous les députés à l'application

de vote électronique et de tenir deux simulations complètes en invitant tous les députés à participer. Pourvu que, après la tenue des deux simulations, le Président reçoive un avis des leaders à la Chambre de tous les partis reconnus à l'effet qu'ils sont satisfaits que l'application de vote électronique est prête à être utilisée, les votes électroniques seraient exprimés par l'entremise de l'application de vote à partir du jour de séance suivant.

Les députés ont participé à deux simulations de vote électronique à l'aide de l'application en février. Le 22 février 2021, **Mark Gerretsen** (Kingston et les Îles) a demandé et obtenu un consentement unanime pour une motion visant à modifier l'ordre spécial du 25 janvier 2021, relativement au processus de vote électronique dans un contexte « hybride ». L'amendement de l'ordre spécial décrit comment les députés peuvent voter à distance s'ils rencontrent des problèmes techniques avec l'application de vote et un processus de vérification de l'identité d'un député si des inquiétudes sont exprimées pendant un vote.

Le 25 février 2021, le Président **Anthony Rota** (Nipissing—Timiskaming) a pris la parole pour informer la Chambre qu'il avait reçu un avis des leaders parlementaires de tous les partis reconnus selon lequel ils sont satisfaits de l'application de vote électronique et que cette dernière est prête à être utilisée. Le premier vote électronique via l'application a eu lieu le 8 mars 2021.

Procédure / Privilège

Questions de privilège

Le 16 février 2021, **Elizabeth May** (Saanich—Gulf Islands) a soulevé une question de privilège concernant la participation des députés indépendants et des députés des partis non reconnus à la période de questions orales. M^{me} May considère que son droit de poser des questions pour demander au gouvernement de rendre des comptes est violé parce que les députés indépendants et les partis non reconnus ne peuvent pas participer à la période de questions les mercredis, le jour où le premier ministre répond normalement à toutes les questions. Le Président a rendu sa décision le 23 février 2021, déclarant qu'il ne croit pas qu'il s'agisse d'une question de privilège, mais plutôt d'un rappel au Règlement. Il a également suggéré que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC) examine le déroulement de la période de questions.

Le 16 février 2021, **Blake Richards** (Banff—Airdrie) a soulevé une question de privilège concernant les ressources d'interprétation linguistiques. M. Richards a souligné un problème survenu pendant la réunion du Comité permanent de la santé du 12 février 2021, qui a dû être suspendue en raison du manque d'interprètes. Il

convient de noter que ce sujet a été soulevé sans que le Comité ne signale la situation à la Chambre.

Le Président a rendu sa décision le 19 février 2021. Il a noté qu'il est responsable des services administratifs et de soutien aux parlementaires. Il a mentionné que, malgré tous les efforts, ces ressources ne sont pas illimitées. Le Président a informé la Chambre qu'il a demandé à l'Administration de la Chambre, en collaboration avec ses partenaires, de revoir l'organisation de l'offre de service et d'ajouter un protocole à suivre dans certaines circonstances. Ce protocole permettrait aux whips des partis reconnus de se mettre d'accord sur la priorité d'utilisation des ressources de la Chambre. Enfin, puisque le rapport du Comité n'a pas été soumis à la Chambre, le Président a conclu qu'il ne pouvait intervenir davantage sur cette question de privilège.

Le 19 février 2021, **Rob Moore** (Fundy Royal) a soulevé une question de privilège pour alléguer que le contenu du projet de loi C-22, Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, a été divulgué avant d'être déposé à la Chambre. Selon M. Moore, CBC/Radio-Canada aurait publié un article en ligne concernant les détails du projet de loi avant sa présentation à la Chambre. Le Président a rendu sa décision le 9 mars 2021 et a conclu qu'il n'y avait pas de motifs suffisamment convaincants dans le cas présent. Par conséquent, la question de privilège a été jugée irrecevable.

Rappel au Règlement – Masques

Maintenant qu'un plus grand nombre de députés portent le masque pendant les délibérations, cela a donné lieu à un certain nombre de nouvelles questions en Chambre. Par exemple, on se demande si les masques qui arborent des messages sont considérés comme des accessoires. La question a été soulevée pour la première fois le 25 janvier 2021, lorsque **Chris Bittle** (St. Catharines) a invoqué le Règlement, comparant les masques portés par certains députés à des macarons ou des autocollants, qui sont interdits. La vice-présidente adjointe, **Carol Hugues** (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing), a demandé que les masques arborant des messages ne soient pas utilisés à la Chambre, car il s'agit en fait d'accessoires.

La question a été de nouveau soulevée le 27 janvier 2021, lorsque M. Gerretsen a invoqué le Règlement, indiquant que certains députés portaient encore des masques arborant des messages. Certains députés se sont levés pour soutenir que la pratique adoptée par la Chambre concernant l'utilisation d'accessoires avait varié au passé.

Le Président a rendu sa décision le 2 février 2021, réitérant que l'utilisation d'accessoires pour illustrer un point a toujours été contraire aux règles et aux pratiques

de la Chambre. Les masques devraient donc être simples et neutres, et ne devraient pas servir à transmettre un message ou à exprimer une opinion. Le Président a demandé aux députés de tenir compte de cette décision quant à leur choix de masque à porter à la Chambre.

Le 25 février 2021, **Andréanne Larouche** (Shefford) a invoqué le Règlement pour signaler qu'il y avait des problèmes avec l'interprétation simultanée parce que l'interprète n'arrivait pas à entendre ce que disait **Marie-France Lalonde** (Orléans) en raison de l'épaisseur de son masque. Le vice-président **Bruce Stanton** (Simcoe-Nord) a informé M^{me} Lalonde du problème et lui a suggéré de parler sans masque.

Claude DeBellefeuille (Salaberry-Suroît) a pris la parole pour suggérer à M^{me} Lalonde d'utiliser plutôt les masques chirurgicaux offerts à l'entrée de chacune des antichambres. M^{me} Lalonde a demandé et obtenu le consentement unanime pour changer son masque, et le vice-président a informé la Chambre qu'ils allaient faire une courte pause pour lui permettre de le faire.

Le 8 mars 2021, M^{me} DeBellefeuille a soulevé une question de privilège à la suite du Règlement susmentionné, demandant au Président de rendre une décision sur le juste équilibre entre l'utilisation des masques et le droit aux services d'interprétation. Le Président a rendu sa décision le 11 mars 2021, indiquant que les partis étaient parvenus à une entente. Les députés qui souhaitent porter un masque pendant leurs interventions à la Chambre et en comité devront porter un masque chirurgical. Ces masques seront mis à leur disposition à l'entrée. À tout autre moment, les députés pourront porter le masque de leur choix.

Rappel au Règlement – Règle interdisant d'anticiper

À la suite du vote du projet de loi C-218 en deuxième lecture, Loi modifiant le Code criminel (paris sportifs), et de son renvoi au Comité permanent de la justice et des droits de la personne le 17 février 2021, M. Gerretsen a invoqué le Règlement et a demandé le consentement unanime pour que le projet de loi C-13, Loi modifiant le Code criminel (paris sur des épreuves sportives), soit annulé et retiré du Feuilleton puisque les projets de loi ont des objectifs semblables et que, dans l'intérêt commun d'aller de l'avant efficacement avec la mesure législative, le gouvernement pourrait concentrer ses efforts pour appuyer le projet de loi C-218. Le consentement unanime est refusé.

Le 18 février 2021, M. Gerretsen a invoqué le Règlement et a demandé que le Président se prononce sur l'impact du vote en deuxième lecture du projet de loi C-218 sur le projet de loi C-13 et sur les similarités entre les deux projets de loi. Le Président a rendu sa décision plus tard au cours de la journée, affirmant que le projet de loi C-13

ne pourra pas être mis en œuvre. Il a expliqué que les deux projets de loi visent à modifier le même alinéa du *Code criminel* en ce qui a trait aux paris sportifs, alors que le projet de loi C-218 propose d'abroger complètement l'alinéa 207(4)b) et que le projet de loi C-13 amende l'alinéa. Le Président a expliqué plus en détail qu'en adoptant le projet de loi C-218 en deuxième lecture, la Chambre avait approuvé le principe du projet de loi et, par conséquent, approuvé l'intention d'abroger l'alinéa 207(4)b) du *Code criminel*. À ce titre, le Président a exprimé l'opinion qu'il serait impossible de mettre en œuvre le projet de loi C-13 puisqu'il vise à modifier un alinéa qui n'existerait plus avec l'adoption du projet de loi C-218. Le Président a encouragé les députés qui souhaitaient participer aux délibérations sur les dispositions du projet de loi C-218 à le faire en comité.

Rappel au Règlement – Incohérence entre les versions anglaises et françaises

Le 10 mars 2021, **Brad Vis** (Mission-Matsqui-Fraser Canyon) a invoqué le Règlement signalant une incohérence entre les textes anglais et français du paragraphe 239(2) du projet de loi C-19, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada (réponse COVID-19)*. M. Vis a demandé au Président de rendre une décision à savoir si le projet de loi pouvait être maintenu dans sa forme actuelle ou s'il devait être libéré et soumis à nouveau.

Le 22 mars 2021, le Président a déclaré que le projet de loi n'avait pas besoin d'être rejeté même si son libellé contenait une erreur, et qu'il n'atteignait pas le seuil « d'incomplétude ». L'incohérence n'était également pas assez importante pour affecter le principe général du projet de loi, qui avait été le sujet du débat en deuxième lecture. Comme le gouvernement a depuis précisé que la version française était correcte, et que l'incohérence pouvait être corrigée à l'étape de l'examen en comité, le Président a conclu que le débat en deuxième lecture pouvait se poursuivre.

Mesure législative

Le Sénat a envoyé un message à la Chambre pour l'informer de l'adoption du projet de loi C-7, *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*, avec amendements, le 17 février 2021. Le 9 mars 2021, **Bardish Chagger** (Waterloo) a fait part de son intention de proposer la clôture à la prochaine séance de la Chambre, afin que, relativement à l'examen des amendements du Sénat, le débat ne soit pas davantage ajourné. La motion est proposée et adoptée le 11 mars 2021. Le projet de loi a reçu la déclaration écrite et la sanction royale le 17 mars 2021.

Comités

Durant la journée désignée du 4 février 2021, **Tracy Gray** (Kelowna—Lake Country) a présenté une motion de l'opposition pour créer un comité spécial chargé d'examiner et de passer en revue tous les aspects des relations économiques entre le Canada et les États-Unis. La motion a été adoptée à la suite d'un vote par appel nominal différé. La première réunion du Comité spécial sur la relation économique entre le Canada et les États-Unis a eu lieu le 23 février 2021.

Plusieurs comités ont présenté des rapports dans la période couverte par cet article. Notamment, le rapport du Comité permanent des finances sur le projet de loi C-14, *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique déposé au Parlement le 30 novembre 2020 et mettant en œuvre d'autres mesures*, et le rapport final du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Protéger la santé publique et la démocratie advenant une élection en temps de pandémie*.

Pendant le jour des subsides du 25 mars 2021, la Chambre a adopté une motion d'instruction de l'opposition visant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique concernant son étude des questions de conflits d'intérêts et de lobbying en relation avec les dépenses liées à la pandémie et le Comité permanent de la défense nationale concernant son étude sur les mesures à considérer face aux problèmes d'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes.

Procédures financières

Le mardi 23 mars 2021, à la demande de la ministre des Finances, **Chrystia Freeland** (University—Rosedale), un ordre du jour a été désigné pour la considération d'une motion de voies et moyens visant à présenter un budget le lundi 19 avril 2021, à 16 heures. Il s'agira du premier du budget depuis plus de deux ans (Budget 2019, présenté à la Chambre le mardi 19 mars 2019).

Autres

Deux débats d'urgence ont eu cours pendant la période visée par le présent article :

- un débat d'urgence sur le pipeline Keystone XL s'est tenu le 25 janvier 2020; et
- un débat d'urgence sur le vaccin contre la COVID-19 s'est tenu le 26 janvier 2021.

Le 1^{er} février 2021, conformément au paragraphe 51(1) du Règlement, la Chambre a débattu du Règlement et de la procédure de la Chambre et de ses comités.

Marielle Hawkes

Direction des recherches pour le Bureau

Un édifice, une compétence partagée : la Province House de l'Île-du-Prince-Édouard

L'art de la diplomatie fédérale-provinciale est un élément omniprésent et récurrent de la politique et de la gouvernance canadiennes. Depuis près de 50 ans, la Province House de l'Île-du-Prince-Édouard montre comment la coopération entre les différents niveaux de gouvernement fonctionne à petite échelle. Depuis 1974, l'édifice de l'Assemblée de l'Île-du-Prince-Édouard est géré conjointement par Parcs Canada et le gouvernement provincial en reconnaissance de son importance pour l'histoire nationale du Canada. Ce partenariat a permis à Parcs Canada d'investir dans la rénovation de certaines caractéristiques de l'édifice pour leur redonner l'apparence qu'ils avaient lors de la Conférence de Charlottetown. Dans cet article, l'auteur examine comment la coopération entre ces parties se déroule dans le cadre d'un projet de conservation pluriannuel d'une valeur de 91,8 millions de dollars.

Will Stoss

Depuis 1847, la Province House est le siège de l'Assemblée de l'Île-du-Prince-Édouard. En 1864, elle a également acquis une importance nationale en tant que site hôte de la Conférence de Charlottetown qui a abouti à la Confédération. En 1974, Parcs Canada a conclu un bail de 99 ans pour la gestion conjointe de la structure afin de faciliter un projet de rénovation. Le projet, d'une durée de quatre ans, a permis de restaurer la Chambre de la Confédération et d'autres salles situées à une extrémité de l'édifice à leur état de 1864. La gestion conjointe a permis aux gouvernements fédéral et provincial de coopérer dans leurs efforts pour préserver les éléments historiques de l'édifice tout en maintenant sa fonction pour les parlementaires et le personnel de l'Assemblée contemporains.

Cet arrangement unique a bien fonctionné pendant la restauration initiale et les projets « ponctuels » subséquents pour réparer ce qui était brisé à l'époque. Cependant, les projets de conservation en cours éclipsent tous les autres. Le projet de 91,8 millions de dollars a causé d'importantes perturbations dans les activités quotidiennes des expositions et de l'interprétation patrimoniales de Parcs Canada et de l'Assemblée législative.

Toutes les activités de l'Assemblée législative ont été déplacées dans des locaux temporaires depuis 2015. La Chambre est maintenant logée dans l'édifice Coles, à côté de la Province House, et les bureaux du Président et du greffier ont été déménagés dans un autre édifice. Un retour à la Province House est prévu pour 2023.



Will Stos est rédacteur en chef de la Revue parlementaire canadienne.



Bien que les responsables de l'Assemblée aient tiré les leçons des projets précédents, ils ont expliqué que cette entreprise était unique en son genre. « La leçon la plus importante est probablement que les rénovations comme celle-ci prennent plus de temps que prévu », a déclaré Joseph Jeffrey, greffier à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. « Les vieux édifices réservent bien des surprises. Ils nous ont enseigné la patience et la continuité dans les activités ».

Les deux parties ont reconnu la détérioration de l'édifice et ont préconisé une rénovation majeure, ajoute Jeffrey, soulignant qu'il a fallu près d'une décennie pour y parvenir. Bien que Parcs Canada finance la majeure partie du budget de rénovation, le gouvernement provincial (qui est officiellement propriétaire de l'édifice) contribue à hauteur de 4 millions de dollars, ce qui comprend des investissements à l'intérieur de la Province House afin de répondre aux besoins de l'Assemblée lorsqu'elle y retournera.

Bien qu'il y ait eu quelques divergences d'opinions au début du processus entre les partenaires du projet, la plupart d'entre eux étaient mineurs et se concentraient habituellement sur l'utilisation de l'espace dans l'édifice. Jeffrey explique que ces différences ont été bien gérées grâce à des négociations minutieuses entre les deux parties. Une bonne communication a été un facteur clé pour tenir tout le monde informé et résoudre les problèmes émergents. Actuellement, les partenaires communiquent quotidiennement par l'entremise de Zoom, Microsoft Office et des conférences téléphoniques.

Jeffrey affirme que la collaboration de toutes les parties (Parcs Canada, gouvernement provincial et Assemblée législative) pour la rénovation de l'édifice a profité à tout le monde, et que le gouvernement provincial et le personnel de l'Assemblée ont apprécié l'expertise de Parcs Canada en matière d'interprétation et de conservation.





Revue de l'Association parlementaire du Commonwealth, Région canadienne